



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2025

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES ET
DU CLE DE L'EAU (GRAND HUREPOIX)**



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2025

Monsieur Le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué de votre service d'eau et d'assainissement pour l'année 2025. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez apprécier la performance de votre service et l'engagement de notre Groupe au service de votre projet de territoire.

L'année 2025 a mis au premier plan les enjeux de l'eau et de l'assainissement, tant sur la quantité que sur la qualité. Le dérèglement climatique s'impose désormais comme une réalité quotidienne : sécheresses prolongées, épisodes pluvieux intenses et leurs conséquences sur la qualité de la ressource ont un impact fort sur les services d'eau et d'assainissement.

Le sujet de la qualité de l'eau est tout particulièrement devenu central, et est regardé avec une attention croissante par les usagers. Maintenir la confiance dans la qualité de l'eau est un enjeu majeur auquel nous répondons à travers une surveillance étroite via des analyses renforcées, la transparence par l'information aux usagers en cas de dépassement d'une limite de qualité, et la mobilisation de solutions adaptées pour assurer un retour à la conformité, en étroite collaboration avec vos services.

Notre préoccupation concerne également la qualité des rejets dans l'environnement. Les femmes et les hommes de Veolia Eau France sont à vos côtés pour assurer la conformité de nos systèmes d'assainissement, et agir proactivement pour minimiser les impacts sur l'environnement et la biodiversité. Nous abordons avec rigueur ce sujet conformément au cadre ambitieux défini dans la nouvelle directive européenne Eaux résiduaires urbaines (DERU2).

Le paysage réglementaire a évolué également avec la mise en place en 2025 des nouvelles redevances Agences de l'eau. Dès 2026, le calcul de celles-ci se fera sur la base de coefficients de performance, reflétant la performance des systèmes d'eau et d'assainissement. Nos équipes sont engagées à vos côtés pour atteindre les niveaux de performance attendus, en mobilisant notre expertise technique et notre capacité d'innovation.

Au regard de l'urgence climatique, des besoins d'adaptation du service et pour le développement de votre territoire, nous souhaitons plus que jamais construire avec vous l'avenir de l'eau. L'adaptation des services d'eau et d'assainissement à tous ces défis passera par des solutions concrètes adaptées aux enjeux de votre territoire : développement de la réutilisation des eaux usées traitées, autonomie dans la production électrique via la valorisation énergétique des boues d'épuration ou la récupération de chaleur sur les eaux usées. Ces projets construisent dès aujourd'hui la résilience des territoires de demain.

Notre rapport 2025 illustre l'engagement quotidien de nos collaborateurs, pour viser l'excellence opérationnelle en ligne avec les engagements pris dans notre contrat, assurer la sécurité de tous et votre satisfaction ainsi que celle des abonnés. L'eau est notre bien commun le plus précieux. Face aux défis climatiques, sanitaires et réglementaires, nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous saurons construire l'avenir de l'eau sur votre territoire.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

SOMMAIRE

Sommaire	3
1. PRESENTATION DU CONTRAT ET DU SERVICE.....	5
1.1. Un dispositif à votre service	6
1.2. Données du contrat.....	7
1.2. Chiffres clés du service	8
1.3. Principaux indicateurs réglementaires issus du référentiel sispea	9
2. L'ESSENTIEL DE VOTRE SERVICE.....	12
2.1. Focus sur les principaux engagements contractuels.....	13
2.2. Évolutions réglementaires de 2025 et à venir.....	21
3. BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE	24
3.1. Bilan hydraulique.....	25
3.2. Bilan qualité de l'eau	28
3.3. Bilan énergie.....	32
3.4. Sujets à engager pendant le contrat et propositions d'améliorations.....	33
3.5. A l'écoute des consommateurs	43
3.6. Résilience du territoire	49
4. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	55
4.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation.....	56
4.2. Situation des biens	61
4.3. Investissements et renouvellement.....	62
5. DONNEES DETAILLEES.....	79
5.1. Vision pluriannuelle des volumes.....	80
5.2. Indice de protection de la ressource	88
5.3. Qualité de l'eau	89
5.4. Energie et réactifs.....	127
5.5. Inventaire des installations	130
5.6. Gestion des installations.....	132
5.7. Réseaux.....	137
5.8. Gestion des réseaux et du patrimoine	141
5.9. Consommateurs de votre service.....	148
6. ANNEXES	163
6.1. Le synoptique du réseau	164
6.2. Listes des interventions	165
6.3. Engagements à incidence financière	171
6.4. Annexes financières.....	174
6.5. Détail des textes réglementaires.....	184
6.6. Assurances.....	191
6.7. Certificats ISO	192
6.8. Glossaire	195

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

1. PRESENTATION DU CONTRAT ET DU SERVICE

1.1. UN DISPOSITIF A VOTRE SERVICE

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



Pour toutes les démarches en lien avec vos abonnements aux services d'eau, vous pouvez nous contacter via plusieurs canaux mis à disposition.

NOTRE SERVICE CLIENT EN LIGNE :

- 💧 www.eau.veolia.fr
- 💧 sur votre smartphone via nos applications iOS et Android.

NOTRE CENTRE SERVICE CLIENT, DONT LES COORDONNEES FIGURENT SUR TOUTE FACTURE

VOS URGENCES 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24



Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

1.2 DONNEES DU CONTRAT

- Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
- Périmètre du service	AUVERNAUX, BALLANCOURT SUR ESSONNE, BAULNE, BOISSY SOUS SAINT YON, BREUX JOUY, CERNY, CHAMPCUEIL, CHEVANNES, D'HUISON LONGUEVILLE, FONTENAY LE VICOMTE, GUIGNEVILLE SUR ESSONNE, ITTEVILLE, LA FERTE ALAIS, LEUDEVILLE, MONDEVILLE, NAINVILLE LES ROCHES, ORVEAU, SAINT MAURICE MONTCOURONNE, SAINT SULPICE DE FAVIERES, SAINT VRAIN, SAINT YON, VERT LE GRAND, VERT LE PETIT E015E
- Numéro du contrat	E015E
- Nature du contrat	Concession
- Date de début du contrat	01/01/2019
- Date de fin du contrat	31/12/2034

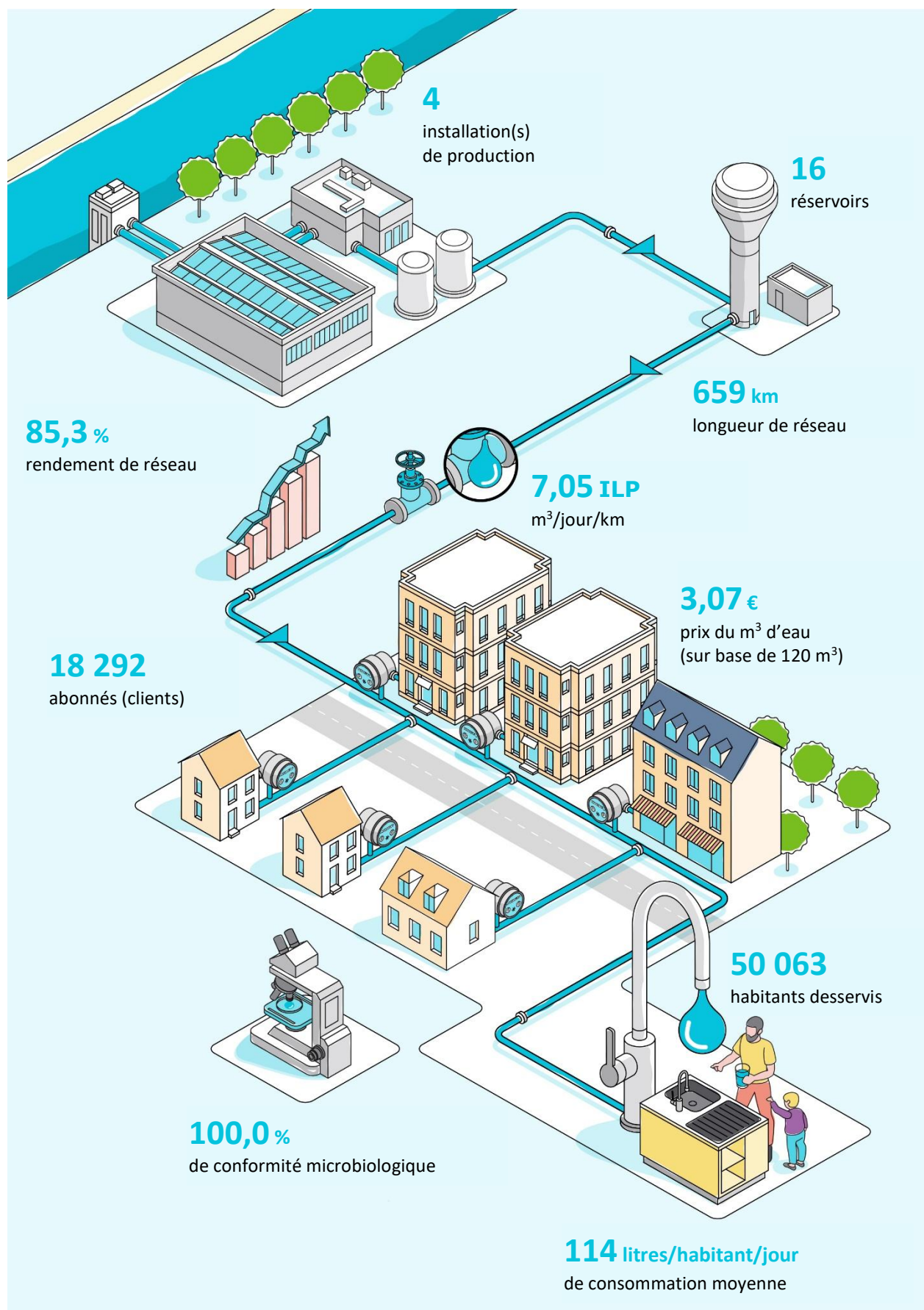
CONVENTIONS AVEC DES TIERS

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
Echange	Suez	Echange d'eau - Secours Champlan
Echange	CCEJR	Vente et achat – Vallée de la Juine
Vente	Suez	Convention vente d'eau Echarcon
Vente	Régie Publique Eau Coeur d'Essonne	Vente d'eau à Leuville sur Orge
Vente	Régie Publique Eau Coeur d'Essonne	10 communes de l'ex-Arpajonnais
Vente	Siarce	Vente d'eau périmètre Boutigny et Vayres -sur-Essonne
Vente	Syndicat des Eau Ouest Essonne	Convention de Vente d'eau pour le Syndicat des Eaux Ouest Essonne

AVENANTS AU CONTRAT

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	19/12/2020	Avenant n°1 : prolongation un an, ajustements contractuels liés au report des travaux sur l'usine d'Itteville et fourniture d'eau décarbonatée.
2	01/01/2026	Avenant n°2 : sécurisation et mise en conformité de l'usine d'Itteville

1.2. CHIFFRES CLES DU SERVICE



1.3. PRINCIPAUX INDICATEURS REGLEMENTAIRES ISSUS DU REFERENTIEL SISPEA

	2021	2022	2023	2024	2025
D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (u)	49 532	49 445	49 669	49 689	50 063
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (€\m ³)	2,69	2,80	2,94	3,08	3,07
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)	1	1	1	1	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques %	100,00	98,21	100,00	98,00	100,00
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ND)	120	120	120	120	120
P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	86,4	88,9	89,2	83,4	85,3
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	6,27	5,29	5,22	8,29	7,55
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	5,75	4,78	4,71	7,79	7,05
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,26	0,13	0,16	0,15	0,16
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	77	78	77	78	78
P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	529,50	485,15	426,63	486,25	1 024,00
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u./1000 ab.)	1,08	1,00	1,21	1,21	1,69
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (%)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,25	0,95	1,34	1,26	0,94
P155.1 - Taux de réclamations (u./1000 ab.)	1,19	1,39	1,05	1,10	1,86

(*) Données collectivités

Les codes mentionnés dans le tableau correspondent aux codes des indicateurs SISPEA.

	2021	2022	2023	2024	2025
Tarifs					
VP.177 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (€ HT pour 120 m ³)					204,14
VP.190 - Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1 (€ HT/an)					47,30
VP.178 - Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités (€ HT pour 120 m ³)					79,20
VP.191 - Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1 (€ HT/an)					
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture (%)					5,5
VP.214 - Voies Navigables de France (VNF) prélèvements (€HTVA/m ³)					
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource) (€HTVA/m ³)					0,1158
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ (€)					85,06
VP.219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (€HTVA/m ³)					0
VP.345 (nouveau dès exercice 2024) Agence de l'eau - redevance sur la consommation d'eau potable (€HTVA/m ³)					0,3400
VP.346 (nouveau dès exercice 2024) Agence de l'eau - redevance performance des réseaux (€HTVA/m ³)					0,0930
Qualité d'eau					
VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (u)	219	213	217	214	203
VP.127 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes (u)	0	0	0	0	0
VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (u)	54	56	66	50	48
VP.129 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	1	0	1	0
Réseau					
VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements (km) (Eau)	461	468	466	466	466
VP.059 - Volume produit (m ³)	6 917 304	7 179 864	7 228 137	7 829 443	7 995 441
VP.060 - Volume importé (m ³)	195 307	193 709	192 515	168 266	177 872
VP.061 - Volume exporté (m ³)	3 713 491	3 874 965	4 404 279	4 414 578	4 621 775
VP.062 - Volume prélevé (m ³)	7 175 879	7 430 503	7 538 806	8 162 834	8 264 924
VP.220 - Volume de service du réseau (m ³)	21 200	21 200	21 200	21 200	21 200
VP.221 - Volume consommé sans comptage (m ³)	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
DC.344 - Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel (m ³)	/	/	/	/	-
ICGPR - Plan des réseaux					
VP.141 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur) (m)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux (ND)	10	10	10	10	10
VP.237 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux (ND)	5	5	5	5	5
ICGPR - Inventaire des réseaux					
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux (ND)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	99,10	99,10	99,10	99,21	99,21
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (ND)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	99,80	99,80	99,80	99,71	99,71
ICGPR - Autres éléments de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux					

VP.242 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes (ND)	10	10	10	10	10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants (ND)	10	10	10	10	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (ND)	10	10	10	10	10
VP.245 - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique (ND)	10	10	10	10	10
VP.246 - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau (ND)	10	10	10	10	10
VP.247 - Localisation des autres interventions (ND)	10	10	10	10	10
VP.248 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (ND)	10	10	10	10	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (ND)	5	5	5	5	5

	2021	2022	2023	2024	2025
Abonnés					
VP.056 - Nombre d'abonnés (u)	17 646	17 928	18 106	18 210	18 292
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées (u)	19	18	22	22	31
Financier					
DC.195 - Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	529,50	485,15	426,63	486,25	1 024,00
VP.182 - Encours total de la dette	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.183 - Epargne brute annuelle	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€)	97 667	78 285	117 122	110 047	97 492
VP.185 - Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N (€)	7 838 405	8 234 113	8 767 057	8 727 434	10 374 342

(*) Données collectivités

Les codes mentionnés dans le tableau correspondent aux codes des indicateurs SISPEA.

2. L'ESSENTIEL DE VOTRE SERVICE

2.1. FOCUS SUR LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Thématique	Indicateur	Résultat 2025
Management énergétique – article 1.11.2002	Effectuer deux bilan carbone	Un bilan présenté le 22/12/2021
Diagnostic forage – article 1.11.2004	Effectuer un diagnostic	Fait pour les 3 forages du champs captant d'Aubin et pour les 3 forages du champs captant de la Fosse Sauret
Gestion Patrimoniale –article 1.11.2004	Présentation de l'étude Mosare	Fait étude présentée le 10-12-2019
Gestion Patrimoniale –article 1.11.2004	Installation de 5 sondes Syrinix	4 sondes en service
Gestion Patrimoniale –article 1.11.2004	Installation de 15 sondes Kapta	15 sondes posées (dont 14 paramétrées)
Certification iso 14001	Certification dédiée pour le périmètre	Certification obtenu et certificat transmis au Siarce
Géoréférencement en classe A du réseau – article 7.7	A faire sous 12 mois	Fait et restituer au Siarce
Etude de criticité	A faire sous 12 mois	Fait et présenté le 10-12-2019

Article du contrat	Détail de l'engagement	Délai de mis en œuvre/Date cible	Fréquence de l'engagement	Avancement de l'action au 24/11/2025	Commentaire VEOLIA Bilan au 24/11/2025
1.6	Intervention sous 1 heure en cas de sinistre	Dès le 01/01/2019	Récurrent	En cours	Fait au fil des interventions
	Mise à disposition de notre Système d'Alerte Téléphonique personnalisable	Dès le 01/01/2019	Au démarrage de contrat	En cours	Système dispo, jamais déployé
1.10.2	Mise en place d'un fond spécial pour le renouvellement des canalisations pour un linéaire moyen de 0,5% par an (équivalent diamètre 100 mm)	Dès le 01/01/2019	Récurrent	En cours	Prévisionnel de dépenses 2025 : 673 k€ - 920 ml renouvelés solde positif de 70 k€ à fin 2025
1.10.3	Réalisation de deux empreintes carbonées sur la durée du contrat : - 1ère empreinte dès la 1ère année du contrat - 2ème empreinte après la mise en service de la	Dès le 01/01/2019	Au démarrage de contrat	En cours	Un bilan présenté le 22/12/2021

Article du contrat	Détail de l'engagement	Délai de mis en œuvre/Date cible	Fréquence de l'engagement	Avancement de l'action au 24/11/2025	Commentaire VEOLIA Bilan au 24/11/2025
	nouvelle usine d'Itteville (à partir de 2022)				
	Mise en œuvre de l'outil Optim'Hydro pour l'établissement de nouvelles consignes d'exploitation afin de réduire la consommation énergétique	Dès le 1/01/2022	au démarrage de contrat	En cours	Amélioration continue chaque année, actions balayées lors des revues énergétiques en audit + utilisation d'un outil d'exploitation pour suivre les évolutions mensuelles de conso d'énergie
	Maitrise de l'impact des déplacements : - mise en œuvre de 2 véhicules hybrides - optimisation des déplacements par la planification des interventions - formation à l'éco-conduite et charte de bonne conduite	Dès le 01/01/2019	au démarrage de contrat	Fait et restitué	nous disposons de deux véhicules hybrides
	Audit énergétique des ouvrages (réalisé dans le cadre de la mise en place de l'ISO 14 001- 50 001 dédiée)	Sous 18 mois	récurrent	Fait et restitué	Conclusions de l'audit de 2024 livrées. Rédaction en cours pour l'audit de 2025
1.10.4	Démarche "ZéroPhyto" lors de l'entretien des espaces espaces verts et des abords : aucune utilisation de produits phytosanitaires	Dès le 01/01/2019	récurrent	En cours	fait selon la fréquence définie. Accord-cadre avec entreprise partenaire d'entretien des espaces verts
	Déploiement de notre outil EcoLogiCal pour une gestion différenciée des espaces verts.	Dès le 01/01/2019	au démarrage de contrat	En cours	fait selon la fréquence définie. Accord-cadre avec entreprise partenaire d'entretien des espaces verts

Article du contrat	Détail de l'engagement	Délai de mis en œuvre/Date cible	Fréquence de l'engagement	Avancement de l'action au 24/11/2025	Commentaire VEOLIA Bilan au 24/11/2025
	Mise en place de ruches sur le site d'ltteville	Dès le 01/01/2020	au démarrage de contrat	En cours	Ruches achetées mais le PPI de l'usine ne permet pas l'implantation des ruches
	Plantation d'arbres avec des associations agréées	Dès le 01/01/2020	au démarrage de contrat	Non commencé	Contenu du contrat à regarder
	Actions de communications variées en faveur du Développement durable auprès des consommateurs	Dès le 01/01/2019	récurrent	En cours	Actions à proposer et valider avec le SIARCE
1.10.5	Outil de diagnostic forage	Dès le 01/01/2019	au démarrage de contrat	Fait et restitué	Fait pour les 3 forages du champs captant d'Aubin et pour les 3 forages du champs captant de la Fosse Sauret
	Mise en place d'une étude de criticité AMDEC ou HAZOP du système d'alimentation afin d'identifier les équipements critiques, ainsi que les éventuelles faiblesses organisationnelles du service	Dès le 01/01/2019	au démarrage de contrat	Fait et restitué	Présenté le 10/12/2019
	Sureté des accès à l'eau: étude de vulnérabilité et de vidéosurveillance	Dès le 01/01/2019	au démarrage de contrat	Fait et restitué	Présenté le 10/12/2019 Mise à jour en janvier 2025
	Travaux de mise en sécurité des biens et des personnes	Dès le 01/01/2019		En cours	fait en partie avec le fonds d'investissement 176 k€ prévus au contrat pour les travaux de sécurisation 174 k€ dépensés à date - solde de 2,3 k€
	Outil d'optimisation du renouvellement des réseaux (MOSARE) pour déterminer la sensibilité des tronçons grâce à	Sous 24 mois	au démarrage de contrat	Fait et restitué	Présenté le 10/12/2019 24,4 k€ dépensés au titre des investissements pour l'étude Mise à jour en 2022-2025 à présenter au SIARCE

Article du contrat	Détail de l'engagement	Délai de mis en œuvre/Date cible	Fréquence de l'engagement	Avancement de l'action au 24/11/2025	Commentaire VEOLIA Bilan au 24/11/2025
	une approche multicritères (mise à jour de l'étude MOSARE tous les 3 ans + 5 analyses metallographique)				
	Installation sur des canalisations stratégiques de 5 sondes SYRINIX pour détecter les fortes et rapides variations de pression	Sous 12 mois	au démarrage de contrat	En cours	4 sondes en service 5ème utilisée actuellement pour des campagnes temporaires (mobile) - prévoir de la poser en fixe
	Surveillance en continu de la qualité des eaux à travers la mise en place de 15 sondes KAPTA positionnées sur les points stratégiques du réseau.	Sous 12 mois	récurrent	Fait et restitué	15 sondes posées (dont 14 paramétrées)
1.10.6	Réalisation d'une enquête de satisfaction tous les 3 ans par échantillonnage des consommateurs selon les indicateurs suivants: qualité et goût de l'eau, prix de l'eau, continuité de l'alimentation, information sur l'eau et le service, qualité des données de relevé des compteurs d'eau, présentation de la facture et des paiements, accessibilité du service (physique, téléphone, internet), réactivité du service en cas de problème.	Dès le 01/01/2019	récurrent	En cours	Enquêtes IPSOS tous les 3 mois

Article du contrat	Détail de l'engagement	Délai de mise en œuvre/Date cible	Fréquence de l'engagement	Avancement de l'action au 24/11/2025	Commentaire VEOLIA Bilan au 24/11/2025
1.10.7	Formation de 10 apprentis sur la durée du contrat et insertion des personnes handicapées (emploi protégé);	Dès le 01/01/2019	récurrent		fait
	Développement des actions de partenariat ciblées pour aider les structures de l'économie sociale et solidaire du territoire: collaboration avec une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) basée sur le territoire du SIARCE dans le cadre de notre chantier de mise en place du Télérelevé;	Dès le 01/01/2019	au démarrage de contrat		En attente de retours Veolia
	Adhésion au Fond de Solidarité Logement	Dès le 01/01/2019	récurrent		Abondement annuel au FSL Départemental
	Fonds de Solidarité Local sous la forme de Chèques Eau (10 000 € HT par an)	Dès le 01/01/2019	récurrent		4 conventions CCAS
1.10.8	Accès direct, dans les locaux du SIARCE à notre plateforme permettant de mettre en œuvre un Centre de Pilotage intégré au service (HYPERVISION 360°)	Dès le 1/01/2020			fait au début du contrat - a voir pour maj des accès
	Missions d'assistance et de conseils techniques	Dès le 01/01/2019			fait à la demande du siarce

Article du contrat	Détail de l'engagement	Délai de mis en œuvre/Date cible	Fréquence de l'engagement	Avancement de l'action au 24/11/2025	Commentaire VEOLIA Bilan au 24/11/2025
1.10.12	Programme d'auto-contrôle sur mesure, mis à jour annuellement	Dès le 01/01/2019	récurrent	En cours	fait chaque année
	Réalisation de 4 analyses CVM en 2019 et 6 à partir de 2021	Dès le 01/01/2019		En cours	fait
1.10.14	Certification ISO 14 001/50001 dédiée en vue d'un certificat au nom du SIARCE, basculant en 45001 dès sa publication réglementaire, avec intégration de la sécurité OHSAS 18001	1er janvier 2023	récurrent	En cours	Certification obtenu et certificat transmis au Siarce en 2025 ISO 14001 plus valable (09/11/2024) --> renouvellement ? 50001 ok (10/11/2027)
2.2.5	80% de conformité des données patrimoniales réseaux et ouvrages renseignées sur 100% du périmètre affermé	Avant le 31/12/2020		Fait et restitué	Base de données patrimoniales (SIG et VAMS) mises à jour au fil de l'eau
	100% de conformité des données patrimoniales réseaux et ouvrages renseignées sur 100% du périmètre affermé	Avant le 31/12/2023		Fait et restitué	Base de données patrimoniales (SIG et VAMS) mises à jour au fil de l'eau
2.8.1	Géoréférencement en classe A	Sous 12 mois	au démarrage de contrat	Fait et restitué	Fait à 95% sur la ceinture (saisi à 45% sur le SIG actuellement, sera finalisé 1er trimestre 2026) Ne sera pas réalisé sur les autres réseaux de distribution (cf. courriers échangés en début de contrat)
2.8.2	Audit du fichier clientèle	Sous 6 mois	au démarrage de contrat		Soldé

Article du contrat	Détail de l'engagement	Délai de mis en œuvre/Date cible	Fréquence de l'engagement	Avancement de l'action au 24/11/2025	Commentaire VEOLIA Bilan au 24/11/2025
2.10.2	Modélisation et recensement des zones mortes : périmètre Hurepoix et La Ferté Alais	Sous 24 mois	au démarrage de contrat	En cours	Modèle epanet opérationnel - maj à faire
	Modélisation et recensement des zones mortes : périmètre Champcueil	Avant le 31/12/2021	au démarrage de contrat	En cours	modèle epanet opérationnel - maj à faire
2.11.2	Déploiement du télérelevé des compteurs des périmètres de l'Hurepoix et de La Ferté Alais	Sous 24 mois	au démarrage de contrat	Fait	
	Déploiement du télérelevé des compteurs du périmètre de Champcueil	Avant le 31/12/2021	au démarrage de contrat	Fait et restitué	
	Taux de couverture d'équipement de 98 %	Avant le 31/12/2021	récurrent		
	Taux de relevé d'équipement de 97 %	Avant le 31/12/2021	récurrent		
5.1	Envoi du règlement de service à l'ensemble des consommateurs avant la prise d'effet du contrat, sur sa demande	Avant le 1/01/2019	au démarrage de contrat	Fait et restitué	
5.3.2	Plan de communication dédié au contrat et notamment envoi d'une lettre semestrielle	Dès le 01/01/2019	récurrent	Fait et restitué	
7.5	Renouvellement de 44 branchements par an en 2019 et 2021, puis 52 à compter de 2021 (pour le périmètre complet, 33 branchements sur	Dès le 01/01/2019	récurrent	En cours	Bilan à fin novembre 2025 : 295 branchements renouvelés

Article du contrat	Détail de l'engagement	Délai de mis en œuvre/Date cible	Fréquence de l'engagement	Avancement de l'action au 24/11/2025	Commentaire VEOLIA Bilan au 24/11/2025
	les 52 liés aux fuites pour le périmètre complet)				
7.8	Elimination des 700 branchements plombs	Avant le 31/12/2022	au démarrage de contrat	En cours	Bilan à fin novembre 2025 : 646 renouvelés
11.4	Présentation annuelle du CARE au format du CEP contractuel pour présentation à la commission de contrôle financier.	Chaque année	récurrent	Fait et restitué	Fait chaque année
12.4	Rapport d'exploitation en continu via l'HYPERVISION 360° Réunions techniques mensuelles Comités de pilotage semestriels Réunions spécifiques sur les opérations significatives Réunion annuelle de présentation des RAD	Dès le 1/01/2019	récurrent		Fait chaque année

2.2. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DE 2025 ET À VENIR

L'année 2025 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, ainsi que par des échéances clés pour l'avenir des services d'eau à court et moyen terme. Ces évolutions législatives et les échéances à venir nécessitent une attention particulière pour assurer la pérennité et l'adaptation des services d'eau, plus particulièrement les enjeux relatifs à la qualité de l'eau. Vos interlocuteurs se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

DES ÉCHÉANCES STRUCTURANTES POUR LES SERVICES DE L'EAU

- Réforme anti-endommagements sur les réseaux non-sensibles
- Nouvelles modalités de réalisation de repérage de l'amiante avant travaux
- Évolution du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
- Mise en place obligatoire d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) à compter de 2027
- Entrée en vigueur de la réforme des redevances des agences de l'eau
- Transposition de deux directives européennes en droit français sur la résilience des services d'eau et la cybersécurité

COMMANDE PUBLIQUE

- Nouveaux seuils européens applicables au 1^{er} janvier 2026
- Nouveaux seuils pour le Code de la Commande Publique (CCP) effectifs en 2026.
- Simplification du code de la commande publique

Le détail des évolutions réglementaires est disponible en annexe. Nous développons ci-après les enjeux relatifs à la qualité de l'eau.

QUALITÉ DE L'EAU : UN SUJET RÉGLEMENTAIRE MÉDIATIQUE

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) entre désormais en vigueur.

Cette entrée en application survient alors que les sujets des substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS'), des métabolites de pesticide ou la présence de chlorure de vinyle monomère ont jalonné l'année 2025 : sur le plan législatif, réglementaire, institutionnel, voire médiatique.

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

À partir de janvier 2026, la transposition française de la directive européenne 2020/2184 entraîne une évolution significative du contrôle sanitaire de l'eau potable en France. Cette réforme, concrétisée par l'entrée en vigueur de l'arrêté du 30 décembre 2022, impose de nouvelles exigences en matière de prélèvements et d'analyses pour les EDCH.

Les principaux changements incluent :

- Surveillance élargie à de nouveaux paramètres et approche par les risques : un suivi renforcé est requis, notamment pour plusieurs substances émergentes comme, par exemple, les PFAS, le Bisphénol A, les acides haloacétiques ou les chlorates ;
- Nouvelles fréquences d'analyses du contrôle sanitaire selon la population rattachée aux installations ou aux Unités de Distribution (UDI).

PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU (PGSSE)

Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est une mesure "phare" rendue obligatoire par la transposition de la directive européenne sur l'eau potable en droit français.

L'élaboration du PGSSE relève de la responsabilité de la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) avec une première échéance en juillet 2027 pour réaliser la 1^{ère} partie du PGSSE « zone de captage » et une seconde, en janvier 2029, pour finaliser le PGSSE complet (volet production et distribution). Pour le chlorure de vinyle monomère (CVM), l'instruction de la DGS aux ARS du

29 avril 2020 précise déjà les mesures préventives et correctives que les services doivent mettre en œuvre sans attendre l'échéance du PGSSE "système de distribution" de janvier 2029.

La gestion préventive des risques répond à l'objectif d'améliorer l'efficacité du plan de surveillance, assimilable à une vérification permanente de la qualité de l'eau qui relève également de la responsabilité du service public d'eau.

PFAS

Sur le plan législatif, la loi 2025-188 du 27 février 2025 (dite "PFAS-Thierry") vise à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS). Cette loi introduit les dispositions suivantes :

- Le décret 2025-1287 du 22 décembre 2025 est venu préciser la liste des substances PFAS incluses dans le contrôle sanitaire de la qualité des eaux potables réalisé par les ARS. Cette liste comprend le 20 PFAS de la Directive européenne que les ARS ont progressivement intégré à leur contrôle sanitaire courant 2025. Elle comprend également deux nouveaux PFAS, à savoir, le 6:2 FTSA et, surtout, le TFA (acide trifluoroacétique) considéré comme un PFAS à chaîne ultra-courte. Ces deux dernières substances intégreront le contrôle sanitaire au 1er janvier 2027 ;
- Le décret 2025-1376 du 28 décembre 2025 liste les produits de grande consommation (vêtements, chaussures, cosmétiques et farts de skis) soumis à l'interdiction de contenir des PFAS au-delà de l'état de traces.
- Le décret n° 2025-958 du 8 septembre 2025 fixe une trajectoire nationale de réduction progressive des rejets aqueux de substances PFAS des installations industrielles, de manière à tendre vers la fin de ces rejets dans un délai de cinq ans.
- L'obligation pour les ARS de rendre public les résultats de leur programme d'analyse des PFAS dans les EDCH et les eaux en bouteille (art.5). De même, l'obligation pour la DGS d'établir un bilan annuel dédié aux PFAS dans les EDCH ;
- L'instauration, par décret à publier, d'une redevance pour pollution aqueuse rejetée pour les ICPE soumises à autorisation à hauteur de 100 € par 100 g de PFAS rejetés ;
- Sous un an, élaboration d'un plan d'action interministériel pour le financement de la dépollution des eaux destinées à la consommation humaine gérées par les collectivités territoriales responsables des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Sur le plan réglementaire, l'instruction DGS/EA4/2025/22 en date du 19 février 2025 (BO du 28/02/25) précise la gestion des risques sanitaires liés aux PFAS dans les EDCH.

Pour le paramètre PFAS-20 (somme des 20 PFAS) et dans l'attente des résultats de l'expertise sanitaire de l'Anses en cours, il est demandé aux ARS :

- de mettre en œuvre le suivi de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire pour mi-2025 (en s'appuyant notamment sur les résultats acquis par les PRPDE et déjà transmis aux ARS) ;
- de caractériser une situation de non-conformité sur la base de a minima 10 analyses répartis sur 2 saisons (réalisées sous maximum 3-4 mois) ;
- de contrôler que les PRPDE mettent en œuvre les plans d'actions nécessaires pour assurer un retour à la conformité de **l'ensemble des NC (non-conformités) déjà identifiées pour le 12/01/26**, avec un focus particulier en cas de présence de PFOA et PFOS

Pour les composés PFAS-4 (PFOA ; PFNA ; PFHxS ; PFOS), une action est demandée pour inviter les PRPDE à "rechercher des solutions permettant d'atteindre les niveaux **les plus bas possibles**"

Pour le TFA, dans l'attente des travaux scientifiques en cours, la DGS préconise les mesures de gestion adoptées en Allemagne en 2023, à savoir, l'utilisation de la valeur sanitaire indicative de 60 µg/L avec une définition d'une trajectoire de réduction vers une concentration inférieure à 10 µg/L."

Sur le plan scientifique, à l'automne 2025, l'Anses a publié deux séries de travaux, à savoir :

- Dans le cadre du plan interministériel PFAS, une proposition de stratégie de surveillance des PFAS dans les différents compartiments environnementaux (EDCH, eau superficielle, eau souterraine, boues d'épuration, aliments, etc). Ces travaux s'accompagnent de la publication de nouvelles Valeurs Guides Sanitaires (VGS) pour trois PFAS dont celle pour le 6:2 FTSA qui sera intégré au Contrôle Sanitaire des ARS au 1er janvier 2027 (VGS de 1,7 µg/L)

- Les résultats de la campagne exploratoire des PFAS réglementés et émergents réalisée durant l'année 2024 sur plus de 600 sites. Cette campagne confirme que les dépassements de la limite de qualité réglementaire de 0,1 µg/L associée au paramètre PFAS-20 (somme des 20 PFAS) restent exceptionnels (moins de 2% des sites analysés). Le résultat marquant de cette campagne réside **dans la fréquence de détection du TFA, au-delà de 90 % des sites**, sans toutefois dépasser la valeur sanitaire indicative de 60 µg/L actuellement en vigueur.

Métabolites de pesticides

Le bilan de la qualité de l'eau distribuée pour l'année 2024 établi par la DGS (mis en ligne le 16 décembre 2025) dresse le constat que 71,5 % de la population, soit environ 48,19 millions d'habitants, a été alimentée en 2024 par de l'eau en permanence conforme aux limites de qualité en pesticides et/ou métabolites de pesticide. Deux avis de l'Anses ont été publiés durant l'année 2025. Inversement, ce résultat indique que 28,5 % de la population ont pu être temporairement alimentés par une eau dépassant la limite de qualité en pesticides ou en métabolites de pesticide.

Captages sensibles

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la qualité des EDCH, un arrêté interministériel viendra préciser **la définition des captages sensibles** aux pollutions diffuses d'origine agricole ou industrielle. Pour les captages qui seront considérés comme sensibles, les services en charge de la production de l'eau devront assumer de facto la compétence de préservation de la ressource en eau et bénéficieront pour cela du soutien des autorités publiques (préfets) afin de mettre en œuvre des plans d'actions adaptés.

Les critères de définition des captages "sensibles" constituent l'un des deux axes de travail du Groupe National Captages qui a été relancé en mars 2025 par les ministères de la santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Compte tenu du bilan de la qualité de l'eau distribuée pour l'année 2024 établi par la DGS (cf supra), la publication de la réglementation sur les "captages sensibles" est très attendue par de nombreux services d'eau. Cette publication est susceptible de survenir durant l'année 2026.

DISPOSITIF ARENH

A compter du 1er janvier 2026, le dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique), qui permettait aux entreprises industrielles de s'approvisionner à un tarif préférentiel adossé au parc nucléaire historique français, a été supprimé.

L'INSEE signale que, du fait que la Loi de Finances 2026 n'a été publiée que le 20 février 2026, les indices "électricité" qu'elle a publiés et qui servent de base contractuelle à l'établissement des prix de nombreux contrats de délégation d'eau et d'assainissement, ne reflètent pas complètement cette réalité.

Conscients de cette situation, les services de l'INSEE ont donc produit une note d'analyse spécifique le 10 avril 2026 qui préconise un ajustement de cet indice à partir du 1er janvier 2026 pour les contrats d'eau et d'assainissement.

3. BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE

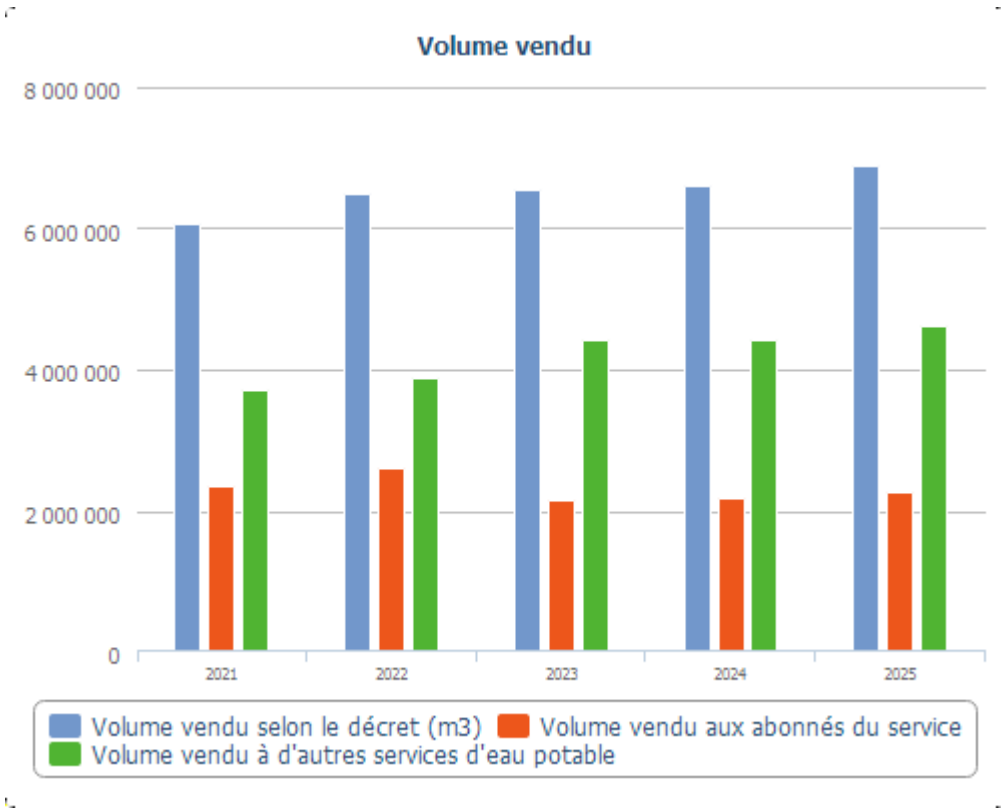
Ce chapitre vous présente une synthèse du bilan de l'activité de l'année 2025 et des perspectives de votre contrat.

L'ensemble des données chiffrées et factuelles pour évaluer la qualité et la performance du service rendu sont disponibles en partie 5 – Données détaillées.

3.1. BILAN HYDRAULIQUE

3.1.1. EVOLUTION DES VOLUMES VENDUS

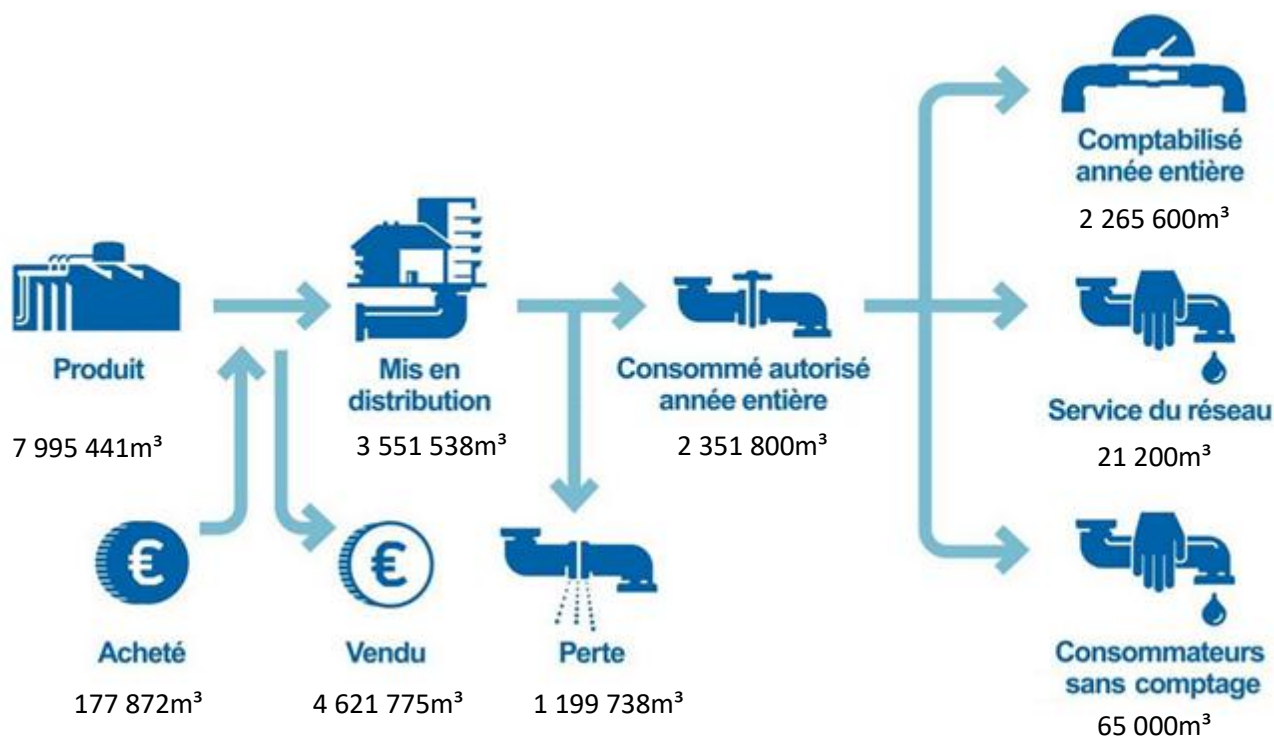
	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	6 058 502	6 470 125	6 531 935	6 582 721	6 887 375	4,6%
Volume vendu aux abonnés du service	2 345 011	2 595 160	2 127 656	2 168 143	2 265 600	4,5%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	3 713 491	3 874 965	4 404 279	4 414 578	4 621 775	4,7%



3.1.2. PERFORMANCE DU RESEAU

RENDEMENT RESEAU

→ Synthèse des flux de volumes



Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2025	85,3	73,2	7,1	7,6	41,0

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2025 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%)						
(A+B)/(C+D)	86,4 %	88,9 %	89,2 %	83,4 %	85,3 %	2,3%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	2 431 211	2 681 360	2 213 856	2 254 343	2 351 800	4,3%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	3 713 491	3 874 965	4 404 279	4 414 578	4 621 775	4,7%
Volume produit (m3) C	6 917 304	7 179 864	7 228 137	7 829 443	7 995 441	2,1%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	195 307	193 709	192 515	168 266	177 872	5,7%

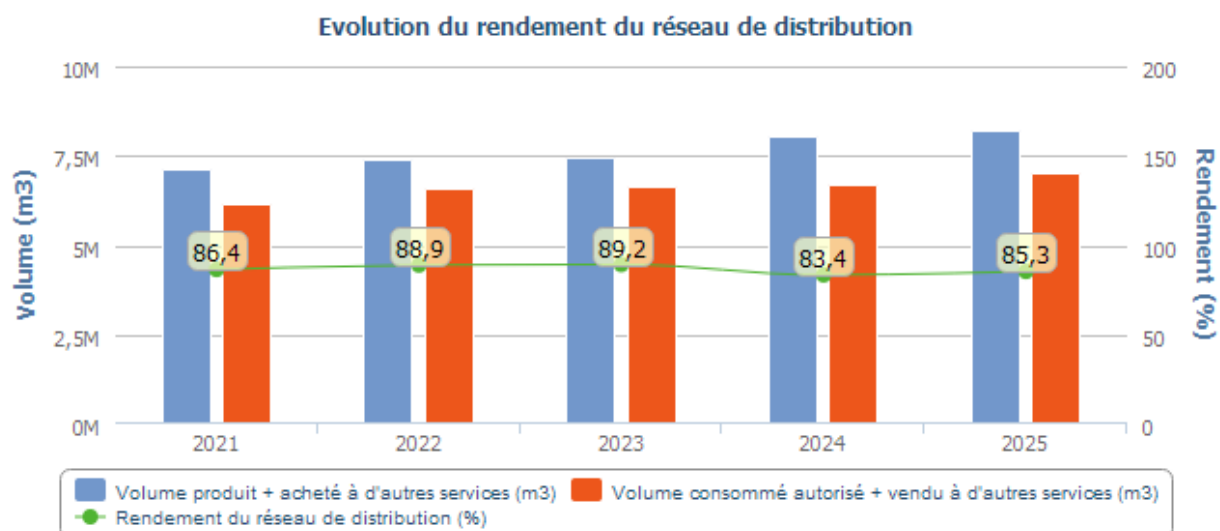
Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	5,75	4,78	4,71	7,79	7,05
(A-B)/(L/1000)/365					
Volume mis en distribution (m3) A	3 399 120	3 498 608	3 016 373	3 583 131	3 551 538
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	2 431 211	2 681 360	2 213 856	2 254 343	2 351 800
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	460 849	468 271	466 475	466 138	466 449

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	6,27	5,29	5,22	8,29	7,55
(A-B)/(L/1000)/365					
Volume mis en distribution (m3) A	3 399 120	3 498 608	3 016 373	3 583 131	3 551 538
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	2 345 011	2 595 160	2 127 656	2 168 143	2 265 600
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	460 849	468 271	466 475	466 138	466 449



3.2. BILAN QUALITE DE L'EAU

Les échéances en lien avec la transposition, fin 2022, de la nouvelle directive européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine se rapprochent. En effet, si l'obligation de mettre en œuvre une surveillance de la qualité de l'eau depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur est déjà d'actualité, l'obligation de réaliser un PGSSE pour la zone de captage, quant à elle, est fixée au 17 juillet 2027. Par ailleurs, les nouveaux paramètres ajoutés (dont les paramètres de vigilance et les PFAS) vont intégrer le programme d'analyses réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire dès le début de l'année 2026.

C'était dans cet esprit que nous vous avons incité, dès 2023, à mesurer de nouveaux paramètres sujets à caution, pour lesquels des laboratoires proposent des analyses COFRAC, tels que des métabolites de pesticides (chlorothalonil R471811 et R417888) et les nouveaux paramètres réglementés (somme de 20 PFAS, chlorates, somme de 5 acides haloacétiques, 17-bêta-estradiol, bisphénol A, uranium). Ceci, en complément des analyses déjà réalisées dans le cadre du contrôle réglementaire exercé par l'Agence Régionale de Santé et de la surveillance réalisée par l'exploitant. Nous vous proposons de réaliser en 2026, des analyses du TFA et du 6:2 FTSA afin d'anticiper leur intégration dans le contrôle sanitaire en 2027.

De plus, dans le cadre de la surveillance, nous avons réalisé sur vos installations des analyses de TFA (acide trifluoroacétique), ceci afin de répondre aux préoccupations actuelles concernant la présence de ce micropolluant dans l'environnement. Il s'agit d'un polluant émergent, non encore réglementé.

Focus CVM

A ces campagnes d'analyses peuvent s'ajouter la recherche ponctuelle de chlorure de vinyle monomère (CVM), un composé cancérigène, contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980. Cette recherche, dont la responsabilité a été transférée à la collectivité dans l'instruction de la Direction Générale de la santé DGS/EA4/2020/67, intervient sur les canalisations ayant été identifiées comme "à risque" lors de l'étape de repérage selon les critères de cette instruction.

Vous trouverez ci-dessous, un bilan synthétique de la qualité de l'eau de votre commune évaluée au regard des seuils réglementaires de qualité :

- **limites de qualité** : paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme sur la santé du consommateur ;
- **références de qualité** : valeurs cibles établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais, néanmoins, implique aussi la mise en œuvre d'actions correctives ;
- **valeur de vigilance** : substances qui pourraient poser un risque pour la santé selon une liste établie sur le plan européen ;
- **valeur indicative** : seuils d'action établis pour permettre la gestion de substances présentes dans l'eau, ils ne concernent, à ce jour, que des métabolites de pesticides ayant été déclarés non pertinents.

Des résultats plus détaillés sont proposés en partie 5 "Données détaillées – Qualité de l'eau".

Tableau synthétique de la conformité des prélèvements

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	203	203	134	134	337	337
Physico-chimie	48	48	45	45	93	93

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Tableau de conformité des paramètres analytiques

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	404	404	268	268
Physico-chimie	3557	3557	242	242
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	809	809	524	518
Physico-chimie	2184	2180	696	691
Paramètres soumis à une valeur de vigilance				
Physico-chimie			6	6
Paramètres soumis à une valeur indicative				
Physico-chimie	128	128	24	24
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimie			6	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Le métabolite du glyphosate, l'AMPA, a changé de statut en milieu d'année 2025, il a été déclaré non pertinent par l'autorité sanitaire. A ce titre, il n'est donc plus considéré comme une limite de qualité mais comme une valeur indicative. Dans les tableaux précédents, sa conformité a été évaluée au seuil de 0,1 µg/L pour la première moitié de l'année 2025 puis au seuil de 0,9 µg/L (valeur indicative) après son déclassement.

Détail des non conformités :

Point de Prélèvement	Date	Nom du programme	Paramètre	Unité	Résultat	Norme	PARAMETRE Type de seuil	Commentaires
ET Juine	07/01/2025 14:20	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	Qualitatif	0	[1,2]	Référence de qualité	Non impactant
Réservoir d'Orveau	14/01/2025 10:00	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Bactéries Coliformes	n/100ml	20	<=0	Référence de qualité	Réservoir d'orveau - prélèvement conforme le 21/01/2025
Forage Evangile	11/03/2025 09:00	AS2_Surv. permanente	Fluorures	µg/l	1700	<=1500	Limite de qualité	eau brute non distribuée -

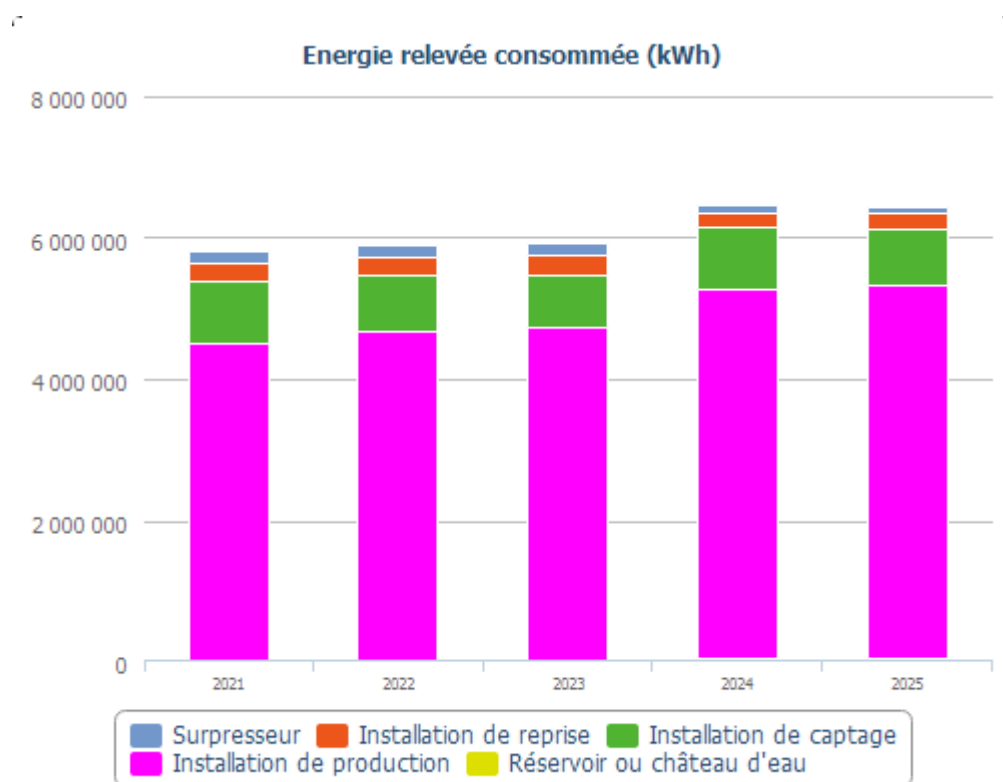
Point de Prélèvement	Date	Nom du programme	Paramètre	Unité	Résultat	Norme	PARAMETRE Type de seuil	Commentaires
		exploitant (RAD)						dilution
Forage Evangile	09/04/2025 13:30	AS3_Suivi NC par exploitant (RAD)	Fluorures	µg/l	1700	<=1500	Limite de qualité	eau brute non distribuée - dilution
ET Juine	15/04/2025 09:15	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Baryum	mg/l	0,73	<=0.7	Référence de qualité	résultat conforme le 22/04/2025
ET Juine	28/04/2025 07:30	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Baryum	mg/l	0,78	<=0.7	Référence de qualité	résultat conforme le 06/05/2025
ET Moulin du Gué	03/06/2025 09:30	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Bactéries Coliformes	n/100ml	1	<=0	Référence de qualité	résultat conforme le 10/06/2025
Supression Boinveau	03/06/2025 11:45	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Bactéries Coliformes	n/100ml	3	<=0	Référence de qualité	résultat conforme le 18/06/2025
Supression Boinveau	10/06/2025 12:50	AS3_Suivi NC par exploitant (RAD)	Bactéries Coliformes	n/100ml	6	<=0	Référence de qualité	résultat conforme le 18/06/2025
ET Itteville	24/06/2025 08:46	CS_Contrôle sanitaire ARS	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	Qualitatif	0	[1,2]	Référence de qualité	Non impactant
ZD-HUREPO-144	27/06/2025 08:43	CS_Contrôle sanitaire ARS	Température de l'eau	°C	25,2	<=25	Référence de qualité	Non impactant
Forage Vaussiaux	15/07/2025 10:30	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Coliphages somatiques (100ml)	UFP/100ml	150	<=50	Référence de qualité	eau brute non distribuée - dilution
Forage Vaussiaux	15/07/2025 10:30	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Fluorures	µg/l	1800	<=1500	Limite de qualité	eau brute non distribuée - dilution
Réservoir Ballancourt	22/07/2025 13:45	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Bactéries Coliformes	n/100ml	1	<=0	Référence de qualité	résultat conforme le 29/07/2025
Réservoir Orveau	29/07/2025 13:45	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Bact et spores sulfito-rédu	n/100ml	6	<=0	Référence de qualité	résultat conforme le 05/08/2025
ZD-HUREPO-134	18/08/2025 09:20	CS_Contrôle sanitaire ARS	Température de l'eau	°C	26,4	<=25	Référence de qualité	Non impactant
ET Juine	09/09/2025 08:00	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	Qualitatif	3	[1,2]	Référence de qualité	Non impactant
Forage Evangile	16/09/2025 09:30	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Fluorures	µg/l	1700	<=1500	Limite de qualité	eau brute non distribuée - dilution
Forage	21/10/2025	CS_Contrôle	Fluorures	µg/l	1600	<=1500	Limite de qualité	eau brute non

Point de Prélèvement	Date	Nom du programme	Paramètre	Unité	Résultat	Norme	PARAMETRE Type de seuil	Commentaires
Vaussaux	10:19	sanitaire ARS						distribuée - dilution
ET Itteville	04/11/2025 09:50	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Equ.Calco (0;1;2;3;4)	Qualitatif	0	[1,2]	Référence de qualité	Non impactant
Forage Vaussaux	18/11/2025 08:50	AS2_Surv. permanente exploitant (RAD)	Fluorures	µg/l	1600	<=1500	Limite de qualité	eau brute non distribuée - dilution

3.3. BILAN ENERGIE

CONSOMMATION D'ENERGIE A L'ECHELLE DU SERVICE

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	5 800 305	5 895 563	5 915 623	6 446 827	6 419 083	-0,4%
Surpresseur	177 309	181 527	177 189	99 985	83 191	-16,8%
Installation de reprise	258 475	244 915	266 429	204 141	215 236	5,4%
Installation de captage	863 663	796 803	749 792	873 209	791 072	-9,4%
Installation de production	4 482 071	4 653 034	4 705 601	5 236 555	5 301 100	1,2%
Réservoir ou château d'eau	18 787	19 284	16 612	32 937	28 484	-13,5%



3.4. SUJETS A ENGAGER PENDANT LE CONTRAT ET PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS

3.4.1. SUR LE BILAN HYDRAULIQUE

La préservation de la ressource en eau passe par la bonne performance de vos réseaux, qui est désormais un critère incitatif dans le calcul des nouvelles redevances performance des réseaux d'eau potable introduites en 2025 et auxquelles les collectivités sont assujetties.

Veolia vous propose des solutions adaptées pour mieux répondre à ces défis, que ce soit notamment dans le domaine du comptage des eaux actuellement non comptées, ou dans l'équipement des réseaux de solutions de surveillance (capteurs de fuite ou de phénomènes transitoires) ou de réduction de la pression.

3.4.2. SUR LE BILAN ENERGIE

L'amélioration du bilan énergétique du service passe soit par la réduction des consommations, soit par la production locale d'énergie.

3.4.3. SUR LA GESTION DU PATRIMOINE

REFORME DES REDEVANCES

Le montant de la redevance de performance des réseaux d'eau potable à laquelle vous êtes assujettis depuis 2025 prend également en compte un indicateur de gestion patrimoniale.

Les paramètres pris en compte dans le calcul de cet indicateur concernant tant :

- la connaissance du patrimoine et sa mise à jour (existence de plan de réseau mis à jour régulièrement, connaissance des matériaux, diamètres et dates de pose notamment, présence d'information sur les fuites dans le SIG) ;
- que la mise en place et la réalisation de plans d'actions de recherche de fuites et de renouvellement de canalisations.

Nous sommes à votre disposition pour étudier les solutions les mieux adaptées afin d'optimiser l'impact de cet indicateur sur la redevance de performance des réseaux d'eau potable.

METHODE D'ETABLISSEMENT DES PLANS DE RENOUVELLEMENT PAR ANALYSE CRITIQUE

L'évolution du contexte et des enjeux (contractuels, énergétiques, financiers, etc.) et un besoin partagé d'initier une démarche transparente et co-construite dans la gestion patrimoniale des installations d'eau potable que nous opérons, nous incitent à élaborer ou à ajuster les plans de renouvellement sur la base d'éléments objectifs, documentés et partagés.

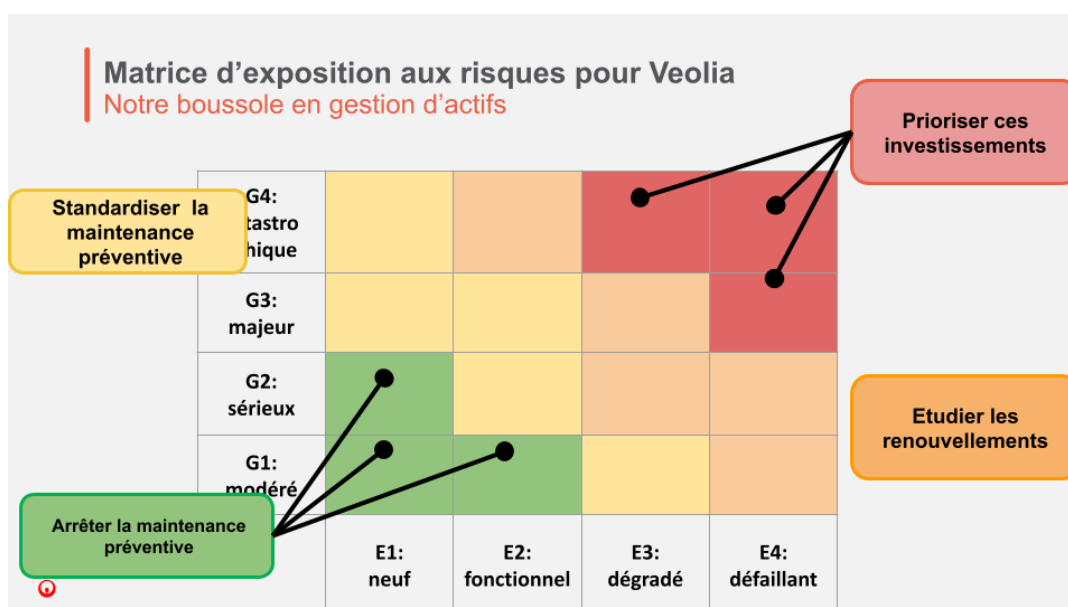
Ainsi, nous proposons de déployer des analyses de risques afin de disposer d'éléments objectifs d'arbitrage et d'évolutions des pratiques de maintenance et renouvellement.

Ces analyses de risques, menées avec les équipes opérationnelles, proposent d'estimer pour chaque équipement : l'impact d'une défaillance (gravité) et l'état (vétusté, performance, obsolescence).

Nous disposons alors d'une matrice d'exposition des risques (cf. schéma ci-après) pour votre contrat qui propose une stratégie de maintenance et de renouvellement selon 4 niveaux.

Les bénéfices pour votre collectivité :

- meilleure maîtrise des risques ;
- justification objective et transparente des choix de renouvellement ;
- maîtrise des dépenses de renouvellement ;
- partage et codécision dans les arbitrages de gestion patrimoniale.



ABANDON DES TECHNOLOGIES RTC, 2G ET 3G

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations sur le fonctionnement des ouvrages et alerter en cas de dysfonctionnement. Ces données transitent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des réseaux sans fil.

A la résiliation automatique des services RTC, 2G et 3G les informations des ouvrages d'eau potable concernés par ces réseaux ne pourront plus parvenir aux délégataires et collectivités. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau par exemple.

L'abandon des technologies cuivre (RTC), 2G et 3G nécessite un remplacement par les équipes Veolia des équipements concernés afin de les basculer sur les nouveaux supports de communication (4G/5G).

A date, l'extinction des services 2G interviendra dès la fin 2026, tandis que la 3G prendra fin en 2028.

La fin des lignes RTC est programmée par zones géographiques, avec des échéances échelonnées jusqu'à 2030.

Nous reviendrons vers vous rapidement pour vous présenter le plan d'actions de remplacement des équipements concernés ainsi que le devis associé.

3.4.4. PROPOSITIONS ET AMELIORATIONS ATTENDUES

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU PATRIMOINE

Site	Localisation	Action
Forage Itteville	Tous les forages (sauf Mardelle, Evangile et Vassaux)	L'accès n'est pas sécurisé - Mettre une trappe double enveloppe, avec capteur intrusion et capteur choc
Forage Itteville	Tous les forages (sauf Mardelle, Evangile et vassaux)	Les forages ne sont pas protégés -Capoter les forages
Forage Itteville	Forage de Mardelle 2 : Le forage n'est pas assez protégé	Ajouter un capteur de choc sur la trappe du forage et un capteur intrusion sur le capot inférieur
Moulin du Gué	Porte principale	Remplacer par une porte double enveloppe avec capteur de choc et capteur d'intrusion
Moulin du Gué	Porte du local chlore	Ajouter un capteur d'intrusion et un capteur de choc
Moulin du Gué	Fenêtre entre le local chlore et le bâtiment	Étanchéification de la fenêtre et barreaudage
Moulin du Gué	Fenêtre en pavé de verre du bâtiment principal	Ajout d'un barreaudage
Moulin du Gué	Skydome	Remplacer par des trappes fixes renforcées avec barreaudage
Moulin du Gué	bâche	échelle non conforme manque crinoline et en mauvais état
Moulin du Gué	3 trappes d'accès à la bâche	Remplacer par des trappes doubles enveloppe avec capteur intrusion et capteur de choc
Moulin du Gué	Accès à la station	GC a reprendre
Moulin du Gué	trappe d'accès au forage	Manque les gardes corps
Moulin du Gué	Local chlore	local non conforme car un agent peut pénétrer à l'intérieur
Moulin du Gué	Trappe d'accès au forage	Remplacer par une trappe double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion. Fermeture de la tête de puits. - fixer la trappe
Forage d'Orveau	Porte du local	Ajouter un capteur de choc et réparer l'aération.
Forage d'Orveau	Forage	Comblé dans les règles de l'art les 2 forages
Forage d'Orveau	Trappe du toit	Ajouter un capteur intrusion
Forage Champcueil 3	Porte du local	Ajouter un capteur de choc
Forage Champcueil 3	Fenêtre en pavé de verre	Ajouter un barreaudage
Forage Champcueil 3	Trappe du forage	Remplacer par une trappe double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion et aération protégé.
Forage Champcueil 3	Tête de forage	Boulonnage d'un capot sur le forage

Site	Localisation	Action
Forage Champcueil 3	Local chlore	Pose d'une alarme intrusion sur la porte
Forage Champcueil 3	Piézomètre	Souder le capot
Forage Fausse Sauret	Trappes chambres de vannes	Ajout de capteur intrusion
Forage Fausse Sauret	Porte d'entrée	Remplacer par une porte sécurisée avec capteur de choc et capteur intrusion
Forage Fausse Sauret	Porte du garage	Ajout d'un capteur de choc
Forage Fausse Sauret	Aération à côté de la bâche eau traitée	Changer par une aération sécurisée
Forage Fausse Sauret	Trappe de la bâche eau traitée	Ajouter un système de fermeture
Forage Fausse Sauret	Skydome	Remplacer par des trappes sécurisées avec barreaudage anti chute
Forage Fausse Sauret	Armoire chlore	Ajouter un capteur intrusion
Forage Fausse Sauret	Chambres de vannes	Création d'une trappe normalisée sécurisée avec barreaudage anti chute avec capteur de choc et capteur intrusion (Échelle de descente et crosse amovible)
Forage Fausse Sauret	Forage	Remplacer la trappe par une double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion.
Usine Itteville	Tout le site	Ajouter des caméras
Usine Itteville	Prise d'eau Essonne	Ajouter un capteur de choc sur la porte
Usine Itteville	Prise d'eau Essonne	Ajouter un système de verrouillage sur le volant de la vanne manuelle
Usine Itteville	Prise d'eau Essonne / dégrilleur	Verrouiller les caillebotis au-dessus du canal d'amenée de l'eau
Usine Itteville	Prise d'eau Essonne / dégrilleur	Capoter le dégrilleur
Usine Itteville	Prise d'eau Essonne / dégrilleur	Élément de clôture manquant
Usine Itteville	Prise d'eau Essonne / dégrilleur	Obturer la fenêtre
Usine Itteville	Prise d'eau Essonne / dégrilleur	Poser une porte à berraudage métallique équipée d'une alarme anti intrusion devant les 2 portes d'accès au local
Usine Itteville	PAX et Bisulfite	Ajouter un capteur intrusion sur la grille d'entrée
Usine Itteville	Bâche eau sale	Ajouter des capteurs sur les trappes
Usine Itteville	Epaississeur	Fermer l'échelle à crinoline, avec un capteur intrusion
Usine Itteville	Décanteur	Ajouter des capteurs intrusion sur toutes les trappes et les fermer à clef
Usine Itteville	Décanteur	Mise en place d'une cage barreaudée extérieur pour empêcher l'accès à l'escalier en colimaçon avec porte et capteur intrusion
Usine Itteville	CAG	Ajouter un capteur intrusion sur la trappe du toit
Usine Itteville	Ozoneur	Ajouter des capteurs intrusion sur les portes
Usine Itteville	Zone ozonation	Accès possible à l'eau sous les capots boulonnés mais non verrouillés Pose capots sécurisés supplémentaires avec barreaudage et alarme anti intrusion
Usine Itteville	Sous-sol	Ajouter un capteur intrusion sur la porte coulissante
Usine Itteville	3 Skydomes dans le hall d'entrée, réfectoire et escalier d'accès au sous-sol	Remplacer par des trappes fixes vitrées renforcées avec barreaudage

Site	Localisation	Action
Usine Itteville	Poste toutes eaux	Verrouiller les trappes d'accès
Usine Itteville	Galerie des vannes d'eau décantée	Remplacer la porte par une sécurisée avec serrure 3 points avec capteur intrusion
Usine Itteville	Galerie des vannes d'eau décantée	Verrouiller les trappes de la bache d'eau traitée et y poser une alarme anti-intrusion
Usine Itteville	Local de sortie des filtres à sable	Pose d'une porte double vantaux sécurisée
Usine Itteville	Local de sortie des filtres à sable	Pose d'un ou plusieurs points d'alarme volumétrique
Usine Itteville	Local des filtres à sable ouverts niveau r+1	Remplacer la porte par une porte simple peau double vantaux sécurisée avec serrure 3 points et alarme anti-intrusion
Usine Itteville	Local des filtres à sable ouverts niveau r+1	Barreaudage métallique des baies vitrées partie supérieure
Usine Itteville	Local des filtres à sable ouverts niveau r+1	Poser un ou plusieurs points d'alarme volumétrique
Usine Itteville	Local des filtres à sable ouverts niveau r+1	Deux regards avec trappes d'accès au canal de mélange des eaux à équiper d'alarme anti intrusion
Usine Itteville	Local des filtres à sable ouverts niveau r+1	Regard d'accès au canal de mélange des eaux sans trappe Pose d'une trappe verrouillable et équipée d'une alarme anti intrusion
Usine Itteville	Local des filtres ouverts à charbon actif en grains	Poser un ou plusieurs points d'alarme volumétrique
Usine Itteville	Local des filtres ouverts à charbon actif en grains	Remplacement des deux extracteurs d'airs situés au plafond au-dessus des bassins + étanchéité à reprendre
Usine Itteville	Local des filtres ouverts à charbon actif en grains	Poser une alarme sous la trappe d'accès au toit - Poser un opercule verrouillé avec alarme anti intrusion à la base de l'échelle
Usine Itteville	Local en sortie des filtres ouverts à charbon actif en grains CAG (RDC)	Pose d'une porte à barreaudage métallique, verrouillable et équipée d'une alarme anti intrusion sur chacune des portes
Usine Itteville	Local en sortie des filtres ouverts à charbon actif en grains CAG (RDC)	Pose d'un barreaudage métallique face aux fenêtres côté intérieur
Usine Itteville	Local en sortie des filtres ouverts à charbon actif en grains CAG (RDC)	Accès à l'eau possible sous des trappes non verrouillées Verrouiller ces trappes et poser des alarmes anti intrusion
Usine Itteville	Regard conduite alimentation des filtres CAG et bache eau traitée	Trappe à verrouiller et à équiper d'une alarme anti intrusion
Usine Itteville	Local des pompes sous-sol	Porte vers rampe extérieure Ajouter une alarme anti intrusion
Usine Itteville	Local des pompes sous-sol	Poser un ou plusieurs points d'alarme volumétrique
Usine Itteville	Local des pompes sous-sol	Ajouter une alarme anti intrusion sur la porte entre le local pompes et le local électrique
Usine Itteville	Local électrique R+1	Remplacer la porte du local (non conforme en bois) - Poser une alarme anti intrusion
Usine Itteville	Local électrique R+1	Fenetre - Poser des barreaudages côté intérieur
Reservoir Ballancourt sur Essonne	Porte d'entrée	Ajouter un capteur de choc
Reservoir Ballancourt sur Essonne	Trappes d'accès aux cuves	Remplacer par des trappes double enveloppe avec aérations capteur de choc et capteur intrusion

Site	Localisation	Action
Reservoir Ballancourt sur Essonne	Trappe entre les 2 cuves	Remplacer par des trappes double enveloppe avec aérations, capteur de choc et capteur intrusion
Reservoir Bois Blanc	Salle des vannes	Garde-Corps Non Conforme
Reservoir Bois Blanc	Toit Terrasse	Garde Corps Non Conforme
Reservoir Bois Blanc	Toit Terrasse	Accès aux trappes des dômes a recouvrir d'un chemin piéton antidérapant
Reservoir Bois Blanc	Salle des vannes	Gouttière en amiante fuyarde
Reservoir Bois Blanc	Local chlore	Chemin d'accès pour la livraison des bouteilles
Reservoir Bois Blanc	Porte d'entrée	Remplacer par une porte double vantaux simple peau sécurisée équipée d'une alarme anti intrusion et choc
Reservoir Bois Blanc	Portes de garage	Ajouter des capteurs intrusion
Reservoir Bois Blanc	Fenêtres	Ajouter des barreaudage
Reservoir Bois Blanc	Échelle à crinoline	Ajouter un capteur sur la plaque
Reservoir Bois Blanc	Local chlore	Ajouter un capteur intrusion
Reservoir Bois Blanc	Porte intérieure vers la salle des vannes	Ajouter un capteur intrusion
Reservoir Bois Blanc	Salle des vannes	Cheminée "colonne de mesure" entre les deux réservoirs Accès possible à l'eau à condamner A remplacer par des capteurs de pression ou sonde piézométriques
Reservoir Bois Blanc	Armoire chlore extérieure	Ajouter un capteur intrusion
Réservoir Champlan	Porte d'entrée	Ajouter un capteur de choc
Réservoir Champlan	Échelle à crinoline	Ajouter un capteur intrusion sur la plaque
Réservoir Champlan	Trappes des cuves	Remplacer par des trappes doubles enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
Réservoir Champlan	Aération	Remplacer les aérations sur le milieu du dôme
Réservoir St Yon	Clôture	Mettre une clôture d'une hauteur minimum de 2m
Réservoir St Yon	Aération	Boucher les aérations existantes
Réservoir St Yon	Chambre de vannes	Ajouter capteur de choc et capteur intrusion
Réservoir Vert le Grand	Porte du local	Ajouter un capteur choc
Réservoir Vert le Grand	Trappes des cuves	Remplacer par des trappes double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion. Avec aération sécurisées
Réservoir de l'Ardenais	Porte d'entrée	Ajouter un capteur de choc
Réservoir de l'Ardenais	Trappe de la cuve	Remplacer par une trappe double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
Réservoir de Boinveau	Clôture	Installer une clôture d'une hauteur minimum de 2m
Réservoir de Boinveau	Accès	Pb d'accès a la station du au ruissèlement des eaux
Réservoir de Boinveau	Process	Fonctionnement a revoir - temps de séjour trop long - étude pour l'installation pompe vitesse variable
Réservoir de Boinveau	Porte d'entrée	Ajouter un capteur de choc
Réservoir de Boinveau	Trappe de la cuve	Remplacer par une trappe double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion

Site	Localisation	Action
Réservoir de Boinveau	Chambre de vannes	Ajouter un capteur intrusion sur la trappe
Cuves Cimetière	Clôture	Installer une clôture d'une hauteur minimum de 2m
Cuves Cimetière	Porte de la cuve 1	Ajouter un capteur de choc
Cuves Cimetière	Trappes d'accès aux cuves	Remplacer par des trappes double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
Cuves Cimetière	Passage de câbles cuve 2	Obturer le passage
Cuves Cimetière	Porte de la cuve 2	Remplacer par une double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
Cuves Cimetière	Aération intérieur	Mettre en place une grille sécurisée
Réservoir D'Huisson Longueville	Clôture	Installer une clôture d'une hauteur minimum de 2m
Réservoir D'Huisson Longueville	Porte du local	Ajouter un capteur de choc
Réservoir D'Huisson Longueville	Trappe de la cuve	Remplacer par une double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
1500 m3 La Ferté Alais	Échelle à crinoline	Ajouter un opercule cadénassable
1500 m3 La Ferté Alais	Accès à la cuve	Mettre en place des détecteurs au palier intermédiaire
1500 m3 La Ferté Alais	GC	Diagnostic structurel fait par le Siarce - programmer les travaux
1500 m3 La Ferté Alais	Cuve	Mettre une protection autour de la cuve (antenniste passant par l'intérieur de l'installation)
Réservoir d'Orveau	Clôture	Changer la clôture par une rigide d'une hauteur minimum de 2m
Réservoir d'Orveau	Porte d'entrée	Ajouter un capteur de choc
Réservoir d'Orveau	Trappe de la cuve	Remplacer par une double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
Réservoir de Beauvais	Trappes des cuves	Remplacer par des doubles enveloppes avec capteur de choc et capteur intrusion
Réservoir de Beauvais	Accès cuve	Prévoir remplacement échelle
Réservoir de Beauvais	Aération cuve 1	Mettre en place une aération sécurisée
Réservoir de Beauvais	Portes du local	Ajouter des capteurs de choc sur les 2 portes
Réservoir de Champcueil (Noisement)	Porte local technique	Ajouter un capteur de choc
Réservoir de Champcueil (Noisement)	Hydraulique cuve 1	prévoir changement vanne et crépine
Réservoir de Champcueil (Noisement)	Échelles à crinoline	Ajouter un opercule sur les 2 échelles avec capteur intrusion
Réservoir de Champcueil (Noisement)	Trappes des cuves	Remplacer par des trappes double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
Réservoir de Champcueil (Noisement)	Aération de la cuve 1	Remplacer par une aération sécurisée
Réservoir de Chevannes	Porte d'entrée	Ajouter un capteur de choc
Réservoir de	Accès à la cuve	Mettre en place une détection au palier

Site	Localisation	Action
Chevannes		intermédiaire
Réservoir de Chevannes	Accès à la cuve	Fermer l'accès avec un opercule avec capteur intrusion et ventilation NC
Réservoir de Mondeville	Clôture	Changer la clôture par une rigide d'une hauteur minimum de 2m
Réservoir de Mondeville	Porte d'entrée	Ajouter un capteur de choc
Réservoir de Mondeville	Échelle à crinoline	Fermer l'accès avec un opercule avec capteur intrusion
Réservoir de Nainville les Roches	Porte d'entrée	Remplacer par une porte double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
Réservoir de Nainville les Roches	Accès cuve	Garde Corps Non Conforme
Réservoir de Nainville les Roches	Process	alimentation du réservoir par robinet flotteur - prévoir installation vanne électrique
Réservoir de Nainville les Roches	Accès cuve	Mettre des capteurs de mouvement au palier intermédiaire
Réservoir de Nainville les Roches	Échelle à crinoline	Fermer l'accès avec un opercule avec capteur intrusion
Interconnexion de Champlan (Bois du Fay)	Clôture	Installer une clôture rigide d'une hauteur minimum de 2m
Interconnexion de Champlan (Bois du Fay)	Trappe pour descendre	Ajouter un capteur de choc
Interconnexion de Champlan (Bois du Fay)	Trappes pour les pompes	Ajouter un capteur de choc et un capteur intrusion
Interconnexion de Champlan (Bois du Fay)	Déchets aux alentours	Pose d'une pancarte sur la clôture à installer
Surpresseur de la Butte d'Itteville	Aération intérieur	Remplacer par une aération sécurisée
Surpresseur de la Butte d'Itteville	Trappe de la bâche	Ajouter un capteur de choc et un capteur intrusion
Surpresseur de la Butte d'Itteville	Porte d'entrée	Ajouter un capteur de choc
Reprise St Germain II	Trappes	Ajouter des capteurs de choc sur les 4 trappes
Reprise d'Orgemont	Porte	Ajouter des capteurs de choc
Reprise de Ballancourt	Clôture	Installer une clôture rigide d'une hauteur minimum de 2m
Reprise de Ballancourt	Trappe	Ajouter un capteur de choc
Reprise de Ballancourt	Accès bâche	Mettre en place une échelle (pas d'échelle existante)
Reprise de Ballancourt	Trappe de la bâche	Remplacer par une double enveloppe avec capteur de choc et capteur intrusion
Reprise de Ballancourt	Aération	Remplacer par des aérations sécurisées

Site	Action	
Moulin du Gué 1500 m3 La Ferté Alais	Trappe comptage	Mettre des capteurs intrusion et des cadenas sur les 3 regards de comptage
	Passage de câbles antenne	Boucher les trous des passages de câbles
Réseau	Réseau	Ajouter des sondes Kaptä

Site	Localisation	Action
Tous les sites		Améliorer la gestion des clefs par l'utilisation de clefs électroniques non duplicables et autonomes avec des droits d'accès à durée limitée sur organigramme

3.4.5. FOCUS SUR LA SECURITE OPERATIONNELLE

La sécurité de nos personnels, des riverains et d'éventuels visiteurs des installations est une absolue nécessité pour votre service d'eau.

Le groupe Veolia dispose d'une culture Sécurité forte, animée et organisée autour de Standards Sécurité, qui nous permettent de hiérarchiser les axes de travail.

Notre politique de prévention nous amène donc à régulièrement réévaluer le niveau de sécurité des installations que vous nous avez confiées, vérifier leur adéquation à la réglementation, et prendre en compte les retours d'expérience que nous avons sur d'autres installations. Cette politique permet de répondre à toute intervention possible de l'Inspection du Travail qui mettrait en évidence le caractère accidentogène de vos installations, et en chercherait alors la responsabilité.

La sécurisation des installations signalées non conformes suite à des audits, contrôles réglementaires ou par nos équipes d'interventions ou managers peut nécessiter des remises à niveau qui relèvent de votre responsabilité de Maître d'Ouvrage.

Par ailleurs, des évolutions réglementaires et études récentes précisent les exigences de sécurité concernant le repérage des matériaux avant travaux et font des recommandations concernant les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante (enrobés, canalisations), avec un impact sur les coûts, notamment du curage et des réparations sur réseaux amiantés. Nous nous rapprocherons de vos services pour étudier comment prendre en compte ces impacts sur l'équilibre économique du contrat.

3.5. A L'ECOUTE DES CONSOMMATEURS

3.5.1. L'ANCRAGE LOCAL DE NOS CENTRES DE RELATION CLIENT

L'engagement de Veolia en faveur d'un service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial, a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Veolia dispose de **8 centres de Relation Client implantés en France et répartis sur le territoire** : Liévin, Vaulx en Velin, Montpellier, Caen, Metz, La Rochelle, Toulouse, Chalon-sur-Saône.



3.5.2. LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de **BALLANCOURT SUR ESSONNE**, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

Prix au m³ : Prix au m³ de l'activité spécifique au contrat : **3,07 €uro/m³**

Traité de facturation : 7157 - SIA RIVIERES & DU CYCLE DE L'EAU SIARCE

Centre : 7D

Commune : BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

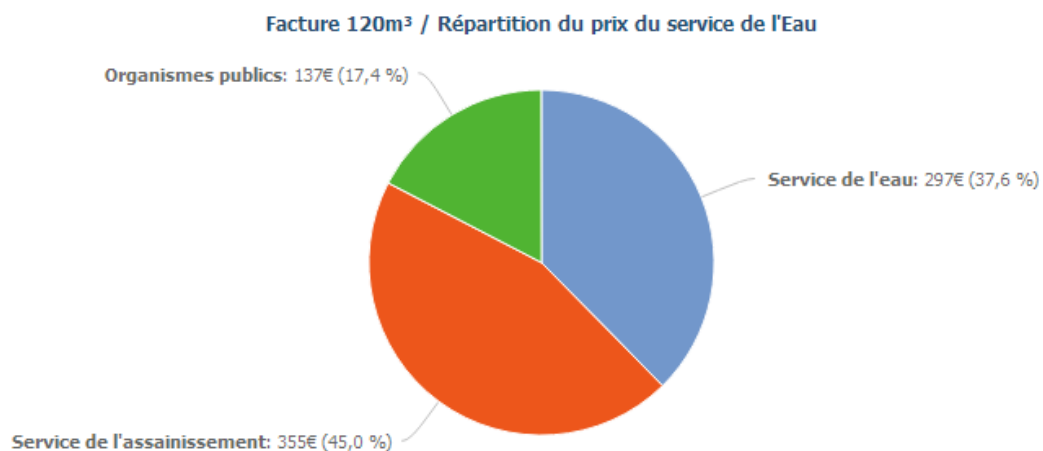
Facture comparée aux 1er janvier 2026 et 2025 pour une consommation annuelle de 120 m³

		1er janvier 2026				
		Qté	PUN	Mnt HT	TVA	Mnt TTC
AST Collecte et dépollution des eaux usées	Consommation (part SIARCE collecte)	120	0,2900	34,80	10	38,28
	Consommation (part SAUR traitement & transport)	120	0,1510	18,12	10	19,93
	Consommation (part SIARCE transport & épuration)	120	2,1500	258,00	10	283,80
	Consommation (part SAUR collecte)	120	0,3710	44,52	10	48,97
AST Organismes publics	Performance systèmes assainissement collectif (AE)	120	0,2210	26,52	10	29,17
	Voies navigables de France	120	0,0090	1,08	10	1,19
	Consommation eau potable (Agence de l'eau : AE)	120	0,3400	40,80	5,5	43,04
DIV Organismes publics	Prélèvement sur la ressource en eau (AE)	120	0,1158	13,90	5,5	14,66
	Performance réseaux eau potable (AE)	120	0,0930	11,16	5,5	11,77
	Abonnement (part distributeur)	2	23,6500	47,30	5,5	49,90
EAU Potabilisation et distribution de l'eau	Consommation (part distributeur - Distribution)	120	0,6920	83,04	5,5	87,61
	Consommation (part distributeur - Production)	120	0,6150	73,80	5,5	77,86
	Consommation (part SIARCE)	120	0,6600	79,20	5,5	83,56
Prix du m³		6,58 € / m ³				
Total TTC		789,74 €				

BALLANCOURT SUR ESSONNE Prix du service de l'eau potable *	Volume	Prix Au 01/01/2026	Montant Au 01/01/2026
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
Total € HT			349,20
TVA			19,20
Total TTC			368,40
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,07

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de **BALLANCOURT SUR ESSONNE**:



3.5.3. VOLUMETRIE ET NATURE DES CONTACTS AVEC NOS ABONNES

CANAUX DE COMMUNICATION UTILISES PAR LES CONSOMMATEURS

Canal du contact	Nombre de demandes*
Téléphone	7 420
Internet	2 539
Courrier	312
Visite en Agence	349

*Nombre de demandes rattachées à un abonnement

OBJET DES DEMANDES DES CONSOMMATEURS

Motif de la demande	Nombre de demandes traitées*
Abonnement et Résiliation	2 743
Facture et Paiement	5 020
Qualité de l'eau	31
Intervention	2 177
Branchement	185
Service et divers	777

*Nombre de demandes rattachées à un abonnement

CONSOMMATEURS ABONNES DU SERVICE

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	17 662	17 944	18 123	18 229	18 312	0,5%
Particuliers et municipaux	17 646	17 928	18 106	18 210	18 292	0,5%
autres services d'eau potable	16	16	17	19	20	5,3%

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	314	305	248	220	347	57,7%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	1 415	1 218	1 026	1 029	1 293	25,7%
Taux de clients mensualisés	45,5 %	47,7 %	49,5 %	51,7 %	50,7 %	-1,9%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	21,2 %	20,9 %	20,4 %	19,9 %	18,2 %	-8,5%
Taux de mutation	8,2 %	6,9 %	5,8 %	5,7 %	7,2 %	26,3%

AUTRES INDICATEURS CONSOMMATEURS

	2025
Volume SRU (1)	77 218
Nombre de clients SRU	51
Nombre de clients individuels	18 016
Volume clients individuels	2 005 074
Consommation individuelle unitaire (en m3/abo/an)	111
Volumes dégrevés (rabais pour fuite)	32 624

(1) SRU, correspond à l'individualisation des comptages pour les branchements de bâtiments collectif

3.5.4. SATISFACTION DES CONSOMMATEURS

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations.

Le tableau ci-dessous présente les taux de satisfaction à l'échelle nationale.

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Satisfaction globale	73	76	79	78	77	-1
La continuité de service	92	93	91	90	90	0
La qualité de l'eau distribuée	72	77	74	73	72	-1
Le niveau de prix facturé	53	51	52	53	54	+1
La qualité du service client offert aux abonnés	71	73	72	72	71	-1
Le traitement des nouveaux abonnements	72	75	75	76	77	+1
L'information délivrée aux abonnés	72	68	68	70	69	-1

ENGAGEMENTS DE SERVICE

Nos 8 engagements témoignent de notre mobilisation quotidienne pour la qualité de l'eau et de celle de tous les services qu'attendent les consommateurs. Qu'il s'agisse d'intervenir quand ils ont besoin de nous, de les aider à gérer leurs budgets eau, de les accompagner dans l'adaptation à la transition écologique ou de mettre à leur disposition tous les canaux d'échanges dont ils souhaitent disposer.

Ces engagements sont détaillés sur le site internet eau.veolia.fr.

3.5.5. NOUVEAU SYSTEME DE FACTURATION

Régulièrement, nous faisons évoluer nos procédures et outils pour améliorer et renforcer l'expérience consommateurs. Nous avons modernisé notre logiciel de facturation pour simplifier les démarches des usagers et rendre nos services plus réactifs.

Les évolutions mises en place permettent par exemple :

- un choix des dates de prélèvement et de mensualisation en ligne, à tout moment par l'utilisateur ;
- une possibilité de télécharger directement des justificatifs de domicile ;
- une diminution des délais entre le relevé de compteur et la réception de la facture par le consommateur.

3.5.6. MISE EN PLACE DES COMPTEURS TELERELEVES

Grâce aux compteurs télérelevés déployés sur votre territoire, les consommateurs ont désormais la possibilité de suivre très régulièrement leur consommation. Ils reçoivent des alertes en cas de fuites, leur permettant de faire des économies et, in fine, de participer directement et concrètement à la préservation de la ressource.

	Année 2025
Nombre de fuites détectées et stoppées suite à l'envoi d'une communication client	1 113
M³ économisés	9 535

3.5.7. MISE A JOUR DU REGLEMENT DE SERVICE

La mise à jour du règlement de service et de son bordereau est nécessaire afin d'adopter des clauses définissant mieux les conditions et limites d'utilisation des données personnelles.

Il est également nécessaire de mieux prendre en compte le cas des usagers n'acceptant pas l'installation d'un dispositif de télérelève lorsque la collectivité a fait le choix d'en équiper le service.

Nous vous proposons un point ultérieur pour échanger sur ces sujets.

3.6. RESILIENCE DU TERRITOIRE

3.6.1. SECURITE ET GESTION DE CRISE

LA CYBERSECURITE DE VOS INSTALLATIONS

La cybersécurité est, depuis plusieurs années déjà, un enjeu pour les entreprises et organisations. En effet, la transformation numérique, la multiplication des objets connectés, et l'interconnexion des réseaux avec de nombreux partenaires augmentent l'exposition des systèmes aux risques cyber.

Par ailleurs, l'évolution réglementaire avec la transposition de la Directive Européenne NIS2 en droit français va renforcer les obligations de sécurisation sur les installations d'eau et d'assainissement.

Nous vous proposons de commencer le projet de sécurisation de vos installations par un **premier diagnostic**, étape indispensable qui permettra d'établir une liste d'actions à lancer, classées en plusieurs niveaux de priorité.

Ce diagnostic nous permettra de vous présenter :

- une évaluation du niveau de maturité de cybersécurité de vos installations ;
- la définition du plan d'action de sécurisation spécifique à votre périmètre, afin de **garantir la continuité de service en cas d'attaque** ;
- et une évaluation des coûts nécessaires à la mise en place des actions de sécurisation et à la mise en conformité réglementaire.

ÉVALUER ET GERER LES RISQUES : LE PGSSE

Le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE), rendu obligatoire par la réglementation d'ici 2027, impose d'évaluer les risques inhérents au service de distribution d'eau potable afin de mieux les anticiper pour mieux les gérer.

Outre les risques d'exploitation courants, il doit intégrer les risques externes (accident, intrusion, malveillance...), les risques futurs (baisse des ressources, évolution des volumes...) ainsi que tous les risques associés au changement climatique (sécheresse, précipitations, tempête, hausse du niveau des mers...).

Fort de notre expérience dans tous ces domaines et en tant que partenaire de la réflexion globale de l'État dans le cadre du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, nous pouvons vous accompagner dans la réalisation et le suivi de cette démarche.

Celle-ci doit être engagée dès 2026 pour prendre le temps de mener à bien toutes les études et réflexions utiles nécessaires à son élaboration sereine.

La première étape consiste à l'élaboration d'une étude de danger exhaustive afin d'élaborer le programme de suivi analytique de la qualité de l'eau.

En tant que PRPDE (Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau), la collectivité doit mener à bien cette étude au plus vite pour une présentation à l'ARS chaque début d'année. Nous nous engagerons à vos côtés pour la réalisation de cette étude et l'élaboration du programme de suivi.

Pour information, près de 20% des services d'eau potable de France ont d'ores et déjà engagé ces études (et à fin 2023, plus de 50% sur les métropoles, agglomérations et gros syndicats d'eau) ce qui leur permet de pleinement bénéficier des subventions disponibles, et d'être mieux accompagnés pour construire leur plan. Le rapprochement de la date d'échéance va mettre en tension le marché des bureaux d'étude et sans doute faire augmenter les tarifs de réalisation de ces études obligatoires.

3.6.2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'OUTIL RESILI'Eau, LA SCORE CARD RESILIENCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Pour faire face aux changements climatiques, 2 volets indissociables se présentent :

- **l'atténuation** : énergies renouvelables, économie de réactifs, valorisation des déchets, boues, mobilité durable, etc ;
- **l'adaptation** : les services d'eau vont devoir s'adapter à ce changement climatique à court et moyen terme.

Dans le cadre de l'adaptation, le Plan Eau du gouvernement a lancé 53 mesures.

L'outil Resili'Eau répond à la mesure 52 visant à mettre à disposition des collectivités territoriales un outil d'accompagnement à la prise de décision pour prendre la trajectoire d'adaptation des services d'eaux au changement climatique. C'est un outil simple, pédagogique, facile de mise en œuvre qui a été co-construit par Cerema et Veolia.

Il permet une évaluation du niveau de résilience des services d'eau et d'assainissement et identifie les actions à consolider ou réorienter dans le cadre d'une trajectoire de progrès. L'outil permet de faire une analyse 360° des services, en tenant compte des projections climatiques et des projets de territoires, et il permet de définir des solutions d'adaptation des plus opérationnelles aux plus innovantes, organisationnelles ou techniques. L'utilisation de cet outil se fait en proche partenariat avec la collectivité.

L'outil est porté par Cerema et Veolia et est apprécié des Agences de l'Eau.

Les bénéfices pour votre collectivité :

- analyse de situation à date dans une vision 360° (ressources et milieux, systèmes, organisation, crises, stratégie) ;
- identification des actions sans regret à poursuivre et des vulnérabilités à réduire ;
- accompagnement au plan d'actions en fonction du niveau de résilience des services par thématique ;
- aide au confortement de la prise de décision ;
- valorisation des actions engagées auprès des agences de l'eau, des habitants, des services.

SURVEILLANCE DE LA RESSOURCE EN EAU : HUBGRADE RESSOURCE

La tension sur la ressource en eau est de plus en plus prégnante chaque année sur les territoires. Outre les actions qui peuvent être menées sur la sobriété des usages, la surveillance des ressources en eau afin **d'anticiper les décisions à prendre** est devenue un enjeu capital. C'est ce que permet Hubgrade Ressource.



Hubgrade Ressource c'est pour vous :

- plus de connaissance par une vue globale et détaillée de l'évolution de chaque ressource en eau ;
- plus de sérénité au quotidien sur l'état réel de la situation à l'aide d'outils simples et compréhensibles pour des non-experts ;
- plus d'anticipation sur une éventuelle situation de crise grâce à la prédiction de la situation jusqu'à 6 mois à l'avance grâce à PrediNappes, notre solution unique co-conçue avec le BRGM.

SECURISER LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU GRACE AUX UNITES MOBILES DE TRAITEMENT

L'évolution rapide de la situation sur de nombreux sujets de quantité ou de qualité de l'eau nécessite parfois **des interventions rapides** au détriment d'une réflexion approfondie.

Pour éviter cette situation de stress, Veolia dispose d'**Unités Mobiles de Traitement** pour répondre à ces différentes problématiques.

Ainsi ces équipements peuvent utilement permettre :

- de pérenniser l'alimentation en eau et la résilience du territoire ;
- une action rapide à mettre en place en cas de crise ;
- une optimisation des investissements en toute sérénité.

Nous mettons ces équipements à votre disposition si nécessaire afin de faciliter une éventuelle gestion de crise ou une prise de décision en toute sérénité.



SOBRIETE DES USAGES

Afin de faire face aux conséquences du dérèglement climatique, le Gouvernement a annoncé, dans le cadre du Plan Eau de mars 2023, une série de mesures visant un objectif global de réduction de 10% des prélèvements d'eau dans le milieu naturel pour les prochaines années afin de préserver les ressources. Cet objectif général est décliné dans les programmes d'adaptation de chaque Agence de Bassin et vise en particulier les prélèvements réalisés pour produire l'eau potable.

Parmi les différentes mesures annoncées figure notamment l'incitation à des économies d'eau et à la sobriété pour l'ensemble des catégories de consommateurs, qui viendra renforcer la **baisse structurelle des volumes d'eau consommés**. Il est donc nécessaire de définir la trajectoire que souhaite prendre votre collectivité pour l'accompagner et y faire face.

L'incitation et l'accompagnement à la baisse des volumes de consommation peuvent s'établir sur différents axes de travail, sans se limiter aux actions réalisées pour limiter les fuites sur le réseau de distribution :

- l'amélioration de la connaissance des consommations avec la remontée de données télé relevées et la mise à disposition des données de l'observatoire des usages établi par Veolia ;
- la création de **supports de sensibilisation** à destination de l'ensemble des parties prenantes s'appuyant sur les sciences comportementales ;
- la réalisation d'**audits de consommation en eau** pour les grands équipements et bâtiments industriels du territoire et la mise en place de **conventions de sobriété hydrique** ;
- l'accompagnement à l'**équipement en dispositifs hydro-économes** auprès des consommateurs domestiques et bâtiments publics ;
- le développement d'une **ingénierie tarifaire** qui permet de responsabiliser les plus grands consommateurs du territoire.

Sur ce dernier point, il faut aussi anticiper les impacts de la baisse des consommations sur l'équilibre économique du service de l'eau potable (et pour la partie assainissement). **La baisse des volumes engendre une baisse des recettes, ce qui nécessite des ajustements tarifaires, à la fois incitatifs à la baisse des consommations mais aussi préservant une solidarité tarifaire avec les ménages les moins aisés.**

A cet effet, l'observatoire des usages travaille à l'analyse des données de consommation des territoires en général et du **vôtre en particulier**. Les données sont analysées **pour différents segments de consommateurs** (particuliers, habitat collectif, industriels, collectivités).

Veolia est en capacité de vous fournir une analyse historique fine sur plusieurs années ainsi qu'une vision prospective à moyen et long terme. En effet, à travers les expertises en data science et en prospective, des modèles de prédiction, permettant de projeter l'évolution des consommations à horizon annuel mais également à l'horizon de la durée du contrat, ont été élaborés. Grâce à la prise en compte de paramètres tels que la météorologie, la croissance démographique, l'attractivité économique, une appréciation fine des consommations par segments d'utilisateurs est facilitée.

Ces données peuvent ensuite être mises en regard de celles issues d'une projection de l'état de la ressource en eau sur votre territoire.

Plusieurs territoires, de petites collectivités rurales à de grandes métropoles urbaines, ont fait de la sobriété l'un des axes forts de leur service d'eau !

Nous pouvons venir vous en présenter les retours d'expérience et étudier les propositions qui seraient adaptées à votre collectivité.

LA REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES (REUT) POUR DEVELOPPER DES EAUX ALTERNATIVES

La REUT BOX est une solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique lié au dérèglement climatique. Il s'agit de pouvoir rapidement proposer une eau de substitution à l'eau potable sur des usages ciblés et d'alléger ainsi la pression sur les ressources naturelles.

La REUT BOX permet de traiter les eaux usées en sortie de station d'épuration (uniquement installée sur des STEP au rejet conforme).



Voici ses principales caractéristiques :

- elle est composée d'une filtration sur média, d'une désinfection UV et d'une chloration avant stockage ;
- elle est intégralement automatisée avec un minimum de besoins d'exploitation ;

- elle a un faible encombrement au sol sur site, proposée soit en skid pour intégration dans des locaux existants, soit en container de 20 pieds.

C'est une solution modulaire, standardisée et évolutive qui permet de s'adapter aux besoins des usages internes comme externes.

Depuis 2022, plusieurs dizaines de collectivités, petites ou grandes, ont engagé la mise en place de REUT BOX pour des usages variés comme :

- substitution de l'eau potable sur une station d'épuration urbaine pour ses usages internes ou pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement ;
- nettoyage de voiries ;
- arrosage de stades, hippodromes, espaces verts et golfs ;
- irrigation de cultures (vignes, oliviers, maraichages, etc.) ;
- protection incendie, réserves en eau ;
- complément d'eau de chaudière, d'eau de process, d'eau de refroidissement pour les industriels implantés sur votre territoire.



La mise en place de ces dispositifs, désormais largement subventionnés par les agences de l'eau, passe par un processus d'autorisations administratives que le plan Eau du gouvernement tend à simplifier.

ANTICIPER LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES IMPORTANTS

L'expertise d'exploitation des installations par Veolia, combinée aux années d'expériences de PREDICT dans l'anticipation et l'assistance au cours d'événements hydrométéorologiques permettent de s'organiser préventivement face à des phénomènes à risques pouvant être dommageables pour l'exploitation des infrastructures du territoire.

L'équipe d'experts PREDICT fournit des recommandations précises et adaptées aux besoins des exploitants Veolia pour l'activation des différents niveaux d'alerte avec des mesures de protection et de sauvegarde spécifiques, validés au préalable avec vos services.

Les bénéfices pour votre collectivité :

- assurer la sécurité des habitants et maintenir la continuité de la circulation routière ;
- garantir la sécurité des opérateurs Veolia en leur fournissant les informations nécessaires pour décider si une sortie d'astreinte est sécurisée ou non ;
- protéger votre patrimoine et les équipements essentiels qui servent à l'exploitation ;
- sécuriser les réseaux et les infrastructures vitales ;
- assurer la continuité du service par l'anticipation et l'organisation préventive ;
- assurer le retour progressif à la normale.

ADAPTER LES INFRASTRUCTURES AUX ALEAS CLIMATIQUES

Déjà une réalité sur le territoire, le changement climatique va avoir dans la durée des répercussions profondes sur le service d'eau potable. Vagues de chaleur, sécheresses, tempêtes et fortes pluies vont en effet se succéder plus fréquemment et plus intensément qu'auparavant, avec des conséquences très concrètes :

- modification de la structure des sols, entraînant une dégradation des canalisations et des bâtis ;
- rupture de télécommunications ou d'alimentation électrique des installations ;

- échauffement des équipements électriques et électromécaniques, pouvant entraîner des départs de feux ou des casses plus fréquentes ;
- raréfaction et dégradation de la qualité de la ressource en eau potable, avec une concentration accrue des polluants dans l'eau ;
- augmentation des besoins de rafraîchissement des populations, avec éventuel risque accru de street pooling ;
- etc.

Il est donc nécessaire de **mettre à jour le schéma directeur du service** pour évaluer les actions à engager à court, moyen et long terme. Cette mise à jour viendra notamment répondre aux mesures 9 et 10 du Plan Eau du Gouvernement, relatives à la déclinaison au niveau de chaque territoire :

- d'un plan d'adaptation au changement climatique ;
- de scénarios prospectifs sur les prélèvements en lien avec les SAGE et PTGE.

Face aux aléas climatiques, de nombreuses solutions et petits travaux sont bénéfiques pour renforcer la résilience des infrastructures du service, installations comme réseaux :

- **protection des automates programmables industriels et autres instruments électroniques sensibles** contre les fortes chaleurs, avec des solutions de monitoring et de rafraîchissement des locaux existants ;
- **protection des infrastructures implantées en lisière ou dans des forêts** à risque d'incendie avec la mise en place de réseaux d'humidification utilisant des eaux recyclées (REUT) ou création de réserves pour les pompiers ;
- **déploiement de solutions pour sécuriser l'approvisionnement en électricité** des installations les plus sensibles : solutions de sobriété énergétique (re-lamping par LED, pose de variateurs de vitesse CEE...), production autonome d'électricité (production solaire, groupes électrogènes...) ;
- **création d'îlots de fraîcheur et déploiement de solutions d'accès à l'eau** dans l'espace public ou les lieux d'habitat précaire ;
- **protection des canalisations contre le retrait gonflement des argiles**, avec des solutions de monitoring et des renouvellements ciblés avec des matériaux adaptés ;
- **protection des installations contre les inondations**, via des solutions de protection physique du bâti, la mise en sécurité des équipements critiques, l'installation de capteurs de niveau d'eau en extérieur, etc. En particulier, une solution de sécurisation physique existe pour les bâtiments les plus sensibles : il s'agit d'une solution technique de protection du bâti, installée autour de l'infrastructure à protéger, qui agit comme une barrière de protection permanente. Son activation est automatique et passive (sans électricité). Ce dispositif préventif dispose d'un atout supplémentaire majeur : il est totalement invisible une fois installé. Innovant et efficace, ce dispositif anti-inondation est adaptable à tous types de constructions en zone à risques. Cette barrière isole de l'eau l'infrastructure pendant toute la durée du sinistre. Déclenché automatiquement lors d'une inondation, il peut aussi inclure un dispositif manuel d'activation en option. Performant en zone inondable, il s'adapte à différents types d'aléa d'inondation : le ruissellement pluvial urbain, les débordements de cours d'eau, les inondations et les submersions marines. C'est un système réutilisable de protection des inondations ;
- **tropicalisation des armoires électriques et des automates.**

4. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE

4.1. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE LA DELEGATION

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

4.1.1. LE CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et des charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2025
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: E015E - SIARCE (GRAND HUREPOIX)

Eau

LIBELLE	2024	2025	Ecart %
PRODUITS	10 492 650	11 111 381	5,90 %
Exploitation du service	6 469 512	6 477 978	
Collectivités et autres organismes publics	3 475 267	3 947 357	
Travaux attribués à titre exclusif	375 560	408 877	
Produits accessoires	172 311	277 168	
CHARGES	10 655 931	10 876 097	2,07 %
Personnel	1 848 631	1 857 089	
Energie électrique	710 672	714 406	
Achats d'eau	8 073	9 028	
Produits de traitement	106 682	113 907	
Analyses	65 453	82 030	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 146 912	1 038 056	
Impôts locaux et taxes	73 636	87 128	
Autres dépenses d'exploitation	897 133	816 239	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	60 367	75 273	
<i>engins et véhicules</i>	276 580	318 588	
<i>informatique</i>	365 762	340 112	
<i>assurances</i>	42 376	60 241	
<i>locaux</i>	344 714	311 515	
<i>autres</i>	- 192 667	- 289 489	
Redevances contractuelles	86 144	37 582	
Contribution des services centraux et recherche	413 701	424 401	
Collectivités et autres organismes publics	3 475 267	3 947 357	
Charges relatives aux renouvellements	1 453 045	1 456 832	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	131 910	124 223	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	108 446	113 161	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	1 212 690	1 219 448	
Charges relatives aux investissements	259 460	265 109	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	208 392	209 444	
<i>fonds contractuel (investissements)</i>	51 069	55 664	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	111 122	26 934	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 163 281	235 284	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	58 821	
RESULTAT	- 163 281	176 463	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

05/03/2026

4.1.2. L'ETAT DETAILLE DES PRODUITS

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :
Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Etat détaillé des produits (1) Année 2025

Collectivité: E015E - SIARCE (GRAND HUREPOIX)

Eau

LIBELLE	2024	2025	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	3 907 425	4 013 120	2,70 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	3 899 404	3 869 483	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	8 021	143 636	
Ventes d'eau à d'autres services publics	2 530 507	2 452 044	-3,10 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	2 981 054	2 503 531	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 450 547	- 51 486	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	31 580	12 814	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	31 580	12 814	
Exploitation du service	6 469 512	6 477 978	0,13 %
Produits : part de la collectivité contractante	2 032 859	2 082 204	2,43 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	2 168 585	2 012 735	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 135 726	69 469	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	683 891	697 904	2,05 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	797 659	678 070	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 113 768	19 834	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	758 426	1 109 842	46,33 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	769 362	973 313	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 10 936	136 529	
Redevance pour les Voies Navigables	4	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	4	0	
Redevance Modernisation réseau	88	57 407	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	88	38 469	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	0	18 938	
Collectivités et autres organismes publics	3 475 267	3 947 357	13,58 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	375 560	408 877	8,87 %
Produits accessoires	172 311	277 168	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

05/03/26

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

4.1.3. COMPARATIF CARE/COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

		CEP 2025	CARE 2025
I/ RECETTES		7 484 541	7 164 023
	Exploitation	7 090 870	6 477 978
	Travaux	276 348	408 877
	Produit accessoire	117 323	277 168
II/ DEPENSES		7 456 108	6 928 741
A	PERSONNEL	1 543 163	1 857 089
B	ACHAT D'EAU	88 030	9 028
C	ENERGIE	505 923	714 406
D	PRODUITS DE TRAITEMENT	475 951	113 907
E	ANALYSES	38 725	82 030
F	SOUS TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	526 269	1 038 056
G	IMPOTS LOCAUX ET TAXES	173 676	87 128
H	CHARGES DIVERSES	711 928	880 755
I	FRAIS DE CONTRÔLE	36 248	
J	CONTRIBUTION AUX SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	527 944	424 401
K	GARANTIE DE RENOUVELLEMENT	271 365	124 223
	PROGRAMME CONTRACTUEL	-	113 161
L	FONDS DE RENOUVELLEMENT	977 099	1 219 448
M	INVESTISSEMENTS	1 579 786	265 109
RESULTAT (I) - (II) =		28 432	235 282

4.1.4. DETAIL DES DIFFERENTS NIVEAUX DE CONSTATATION DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES

Libellé	Total 2025	Contrat opérationnel	Service Local	Territoire	Région/Services centraux
PRODUITS	11 111 381	11 111 381			
Exploitation du service	6 477 978	6 477 978			
<i>Abonnement</i>	1 103 919	1 103 919			
<i>Consommation</i>	2 909 201	2 909 201			
<i>Autres produits</i>	2 464 859	2 464 859			
Collectivités et autres organismes publics	3 947 357	3 947 357			
Travaux attribués à titre exclusif	408 877	408 877			
Produits accessoires	277 168	277 168			
CHARGES	10 876 097	8 813 010	-63 575	1 036 574	1 090 088
Personnel	1 857 088	1 245 647	-200 234	428 863	382 812
Energie électrique	714 406	714 406			
Achats d'eau	9 028	9 028			
Produits de traitement	113 907	113 907			
Analyses	82 030	82 030			
Sous-traitance, matières et fournitures	1 038 057	520 837	180 617	261 557	75 046
Impôts locaux et taxes	87 129	17 344	20 607	45 846	3 332
Autres dépenses d'exploitation	816 238	377 162	-64 565	299 145	204 496
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	75 273	544	4 198	63 071	7 459
<i>engins et véhicules</i>	318 586	169 545	56 852	78 953	13 237
<i>informatique</i>	340 112	5 240	2 814	156 816	175 242
<i>assurances</i>	60 240	0	11 324	45 799	3 117
<i>locaux</i>	311 515	2 155	31 307	212 632	65 421
<i>autres</i>	-289 488	199 677	-171 060	-258 126	-59 980
Redevances contractuelles	37 582	37 582			
Contribution des services centraux et recherche	424 401	0			424 401
Collectivités et autres organismes publics	3 947 357	3 947 357			
Charges relatives aux renouvellements	1 456 832	1 456 832			
<i>pour garantie de continuité du service</i>	124 223	124 223			
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	113 161	113 161			
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	1 219 448	1 219 448			
Charges relatives aux investissements	265 109	265 109			
<i>programme contractuel (investissements)</i>	209 444	209 444			
<i>fonds contractuel (investissements)</i>	55 664	55 664			
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	26 933	25 770		1 163	
RESULTAT AVANT IMPOT	235 284	2 298 371	63 575	-1 036 574	-1 090 088
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	58 807				
RESULTAT	176 477				

4.2. SITUATION DES BIENS

4.2.1. INVENTAIRE DES BIENS

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1^{er} février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

4.2.2. SITUATION DES BIENS

La situation des biens est consultable dans la partie 5 "Données détaillées - Inventaire des installations et réseaux".

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte, ...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

4.2.3. VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

4.3. INVESTISSEMENTS ET RENOUVELLEMENT

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

4.3.1. PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	Montant en €
Réseau	
COMPTEURS EAU	392,44
COMPTEURS EAU Equipé	17 818,59
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	11 316,55

4.3.2. PROGRAMME CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	84

4.3.3. LES AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

DEPENSES RELEVANT D'UNE GARANTIE POUR LA CONTINUITE DU SERVICE

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2025
Canalisations et accessoires (€)	21 849,77
Equipements (€)	102 373,08

DEPENSES RELEVANT D'UN FONDS DE RENOUVELLEMENT

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
CONTRAT E015E - SIARCE (GRAND HUREPOIX) - EAU
COMPTE DE RENOUVELLEMENT - SYNTHESE
(PERIODE 01/01/2019 au 31/12/2033)

D0= 1 031 154,00						Euros
Année	Libellé	Indice K	Taux Euribor	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
	Intérêts solde année précédente			-		-
	K (Affermage eau potable)	1				
	Electromécanique					
2019	Dotation 2019			299 787,00		299 787,00
2019	Total des travaux				246 978,96	52 808,04
	Branchements plomb					
2019	Dotation 2019			73 631,00		73 631,00
2019	Total des travaux				187 105,15	- 113 474,15
	Compteurs					
2019	Dotation 2019			74 603,00		74 603,00
2019	Total des travaux				351 985,69	- 277 382,69
	Renouvellement du réseau					
2019	Dotation 2019			583 133,00		583 133,00
2019	Total des travaux				986 956,28	- 403 823,28
	Report solde année précédente					- 741 872,08
	Intérêts solde année précédente			-		-
	K (Affermage eau potable)	1,0255785				
	Electromécanique					
2020	Dotation 2020			307 455,10		360 263,14
2020	Total des travaux				332 202,88	28 060,26
	Branchements plomb					
2020	Dotation 2020			75 514,37		- 37 959,78
2020	Total des travaux				503 591,97	- 541 551,75
	Compteurs					
2020	Dotation 2020			76 511,23		- 200 871,46
2020	Total des travaux				211 729,62	- 412 601,08
	Renouvellement du réseau					
2020	Dotation 2020			598 048,67		194 225,39
2020	Total des travaux				257 756,93	- 63 531,54
	Report solde année précédente					- 989 624,11
	Intérêts solde année précédente			-		-
	K (Affermage eau potable)	1,045646				
	Electromécanique					
2021	Dotation 2021			313 471,08		341 531,34
2021	Total des travaux				284 575,93	56 955,41
	Branchements plomb					
2021	Dotation 2021			76 991,96		- 464 559,79
2021	Total des travaux				233 562,62	- 698 122,41
	Compteurs					
2021	Dotation 2021			78 008,33		- 334 592,75
2021	Total des travaux				177 791,37	- 512 384,12
	Renouvellement du réseau					
2021	Dotation 2021			609 750,69		546 219,15
2021	Total des travaux				284 703,30	261 515,85

	Report solde année précédente					- 892 035,27
	Intérêts solde année précédente			-		-
	K (Affermage eau potable)	1,0884325				
	Electromécanique					
2022	Dotation 2022			326 297,91		383 253,32
2022	Total des travaux				416 893,23	- 33 639,91
	Branchements plomb					
2022	Dotation 2022			80 142,37		- 617 980,04
2022	Total des travaux				21 681,55	- 639 661,59
	Compteurs					
2022	Dotation 2022			81 200,33		- 431 183,79
2022	Total des travaux				120 042,16	- 551 225,95
	Renouvellement du réseau					
2022	Dotation 2022			634 700,91		896 216,76
2022	Total des travaux				812 808,79	83 407,97
	Report solde année précédente					- 1 141 119,48
	Intérêts solde année précédente			-		-
	K (Affermage eau potable)	1,136304				
	Electromécanique					
2023	Dotation 2023			340 649,17		307 009,26
2023	Total des travaux				321 243,14	- 14 233,88
	Branchements plomb					
2023	Dotation 2023			83 667,20		- 555 994,39
2023	Total des travaux				30 530,82	- 586 525,21
	Compteurs					
2023	Dotation 2023			84 771,69		- 466 454,26
2023	Total des travaux				62 225,44	- 528 679,70
	Renouvellement du réseau					
2023	Dotation 2023			662 616,36		746 024,33
2023	Total des travaux				645 386,72	100 637,61
	Report solde année précédente					- 1 028 801,18
	Intérêts solde année précédente			-		-
	K (Affermage eau potable)	1,176054				
	Electromécanique					
2024	Dotation 2024			352 565,70		338 331,82
2024	Total des travaux				262 502,25	75 829,57
	Branchements plomb					
2024	Dotation 2024			86 594,03		- 499 931,18
2024	Total des travaux				13 271,52	- 513 202,70
	Compteurs					
2024	Dotation 2024			87 737,16		- 440 942,54
2024	Total des travaux				67 562,92	- 508 505,46
	Renouvellement du réseau					
2024	Dotation 2024			685 795,90		786 433,51
2024	Total des travaux				732 414,80	54 018,70

	Report solde année précédente					- 891 859,89
	Intérêts solde année précédente			-		-
	K (Affermage eau potable)	1,182605				
	Electromécanique					
2025	Dotation 2025			354 529,61		430 359,18
2025	Total des travaux				421 618,42	8 740,76
	Branchements plomb					
2025	Dotation 2025			87 076,39		- 426 126,31
2025	Total des travaux				25 819,38	- 451 945,69
	Compteurs					
2025	Dotation 2025			88 225,88		- 420 279,58
2025	Total des travaux				58 776,43	- 479 056,01
	Renouvellement du réseau					
2025	Dotation 2025			689 616,00		743 634,70
2025	Total des travaux				673 455,33	70 179,37
	Report solde année précédente					- 852 081,56
	(Si négatif délégataire en avance sur ses engagements)					

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
CONTRAT E015E - SIARCE (GRAND HUREPOIX) - EAU
COMPTE DE RENOUELEMENT ELECTROMECHANIQUE
(PERIODE 01/01/2019 au 31/12/2033)

D0= 299 787,00				Euros	
Date	Libellé	Indice K	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
	K (Affermage eau potable)	1			
janv-19	Dotation 2019		299 787,00		299 787,00
nov-19	Rnvt télégestion / niveau réservoir de vert le grand			1 010,93	298 776,07
nov-19	Rnvt télégestion / débit distrib réservoir de vert le grand			1 010,93	297 765,13
nov-19	Rnvt télégestion / débit refoul réservoir de vert le grand			1 010,93	296 754,20
nov-19	Rnvt sofrel telbox 2 - rtc sectorisation secto boissy s/st yon débitmetre 17a ch la ferte			1 092,77	295 661,43
nov-19	Rnvt sofrel telbox 2 - rtc sectorisation secto boissy s/st yon débitmetre 18a ave bechevret			1 092,77	294 568,66
nov-19	Rnvt sofrel telbox 2 - rtc sectorisation secto boissy s/st yon débitmetre 18b rue j curie			1 092,77	293 475,89
nov-19	Rnvt sofrel telbox 2 - rtc sectorisation secto boissy s/st yon débitmetre 18c rue du lavoir			1 092,77	292 383,13
nov-19	Rnvt sofrel telbox 2 - rtc sectorisation secto boissy s/st yon débitmetre 18d cosnardieres			1 092,77	291 290,36
nov-19	Rnvt sofrel telbox 2 - rtc sectorisation secto de saint yon 9b_i70 rue des cosnardieres			1 092,77	290 197,59
nov-19	Rnvt pompe eau brute 4 flygt 50m3/h -18m usine de production d'itteville pompage eau brute			2 308,38	287 889,21
nov-19	Rénov masse filtrante cag 2 usine de production d'itteville filtration sur charbon actif			41 054,95	246 834,26
nov-19	Rnvt ballon anti-belier/bois blancs usine de production d'itteville refoulement reseau bois blancs			31 969,59	214 864,67
nov-19	Rnvt débitmetre dn150 ballancourt usine de production d'itteville refoulement			4 495,46	210 369,21
nov-19	Rnvt pompe haute pression usine de production d'itteville file boues aliment filtre presse			1 838,76	208 530,45
nov-19	Rnvt compresseur d air 1 pour ozoneur usine de production d'itteville			9 820,91	198 709,53
nov-19	Rnvt compresseur d air 2 pour ozoneur usine de production d'itteville			9 820,91	188 888,62
nov-19	Rnvt sortie eau traitée stabilisateur écoulement dn150 usine de production d'eau potable de la juine filtration			32 199,31	156 689,31
nov-19	Rnvt turbidimetre eau filtrée usine de production d'eau potable de la juine filtration			3 623,19	153 066,12
nov-19	Rnvt terminal de supervision magelis usine de production d eau potable de la juine			10 478,48	142 587,64
nov-19	Rnvt disjoncteur usine de production d eau potable de la juine			1 212,27	141 375,37
nov-19	Rnvt démarreur pompe forage fs usine de production d eau potable de la juine			1 937,07	139 438,30
nov-19	Rnvt démarreur pompe 3 usine de production d eau potable de la juine			1 937,07	137 501,23
nov-19	Rnvt télégestion usine de production d eau potable de la juine			3 256,25	134 244,98
nov-19	Rnvt batterie condensateur usine de production d eau potable de la juine			23 834,35	110 410,63
nov-19	Rnvt déshumidificateur usine de surpression de marcousis - bois du fay			4 388,37	106 022,26
nov-19	Rnvt ballon 1500l hydrofort 1 réservoir de l'ardennais			3 649,65	102 372,61
nov-19	Rnvt ballon 1500l hydrofort 2 réservoir de l'ardennais			3 649,64	98 722,96
nov-19	Rnvt sofrel s50 rtc réservoir du cimetiére			2 050,39	96 672,57
nov-19	Rnvt pompe 2 150m3/h-22mce usine de production d eau de moulin du gue			5 583,88	91 088,69
nov-19	Rnvt ballon 750l -10bars anti-belier usine de production d eau de moulin du gue			4 774,23	86 314,46
nov-19	Rnvt turbidimetre en continu usine de production d eau de moulin du gue			3 623,19	82 691,27
nov-19	Rnvt compresseur 1 atlas copco 6,6l/s-8bars usine de production d eau de moulin du gue			7 118,46	75 572,82
nov-19	Rnvt ballon d air 1 270l-16bars usine de production d eau de moulin du gue			7 118,45	68 454,37
nov-19	Rnvt compresseur 2 mauguiere 6,7l/s- 8bars usine de production d eau de moulin du gue			8 339,28	60 115,08
nov-19	Rnvt sofrel s50 rtc usine de production d eau de moulin du gue			4 181,14	55 933,94
nov-19	Rnvt sofrel s50 rtc vanne motorisee de baulne			1 562,95	54 370,99
nov-19	Rnvt sofrel s50 rtc vanne motorisee de l'hurepoix itteville			1 562,95	52 808,04
	Report solde année précédente				52 808,04
	K (Affermage eau potable)	1,0255785			
janv-20	Dotation 2020		307 455,10		360 263,14
oct-20	Rnvt compteur dn150 for de la juine longue raie			1 225,20	359 037,94
nov-20	Rénov debitmetre refoul - point 19d rés de vert le grand file eau			1 445,00	357 592,94
nov-20	Rnvt telegestion / debit refoul rés de vert le grand controle/commande			1 285,08	356 307,86
nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto vert le grand 19f semardel			1 323,99	354 983,87
nov-20	Rénov debitmetre dn150 sectorisation secto d itteville debitmetre 10b ch du lanscanet			1 445,00	353 538,87
nov-20	Rnvt sofrel ls42 - gsm sectorisation secto d itteville debitmetre 10b ch du lanscanet			1 285,08	352 253,79
nov-20	Rénov debitmetre electromagnetique sectorisation secto de leudeville 20b i91 cr14			1 445,00	350 808,79
nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto de leudeville 20b i91 cr14			1 285,08	349 523,71
nov-20	Rnvt sofrel telbox 2 - rtc sectorisation secto de saint vrain 11a_i2 route de bouray			1 323,99	348 199,72
nov-20	Rénov debitmetre sectorisation secto de saint vrain 11b_i110 rue des erables			1 445,00	346 754,72
nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto de saint vrain 11b_i110 rue des erables			1 285,08	345 469,64
nov-20	Rnvt telegestion ls42 sectorisation secto de vert le grand 19b chemin du loup			1 323,99	344 145,65
nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto de vert le grand 19c ferme brazeux			1 323,99	342 821,66
nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto vert le grand point 19e ecosite			1 323,99	341 497,67
nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto breuilley point 7a i93 guissey			1 323,99	340 173,68
nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto breuilley point 8a route de bruyeres			1 323,99	338 849,69

nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto ollainville point 15b i49 rue de la roche			1 493,83	337 355,86
nov-20	Rnvt telegestion sectorisation secto egly point 24b route de dourdan			1 323,99	336 031,87
nov-20	Rnvt pompe de surface 2,4m3/h-40m stat de surveillance de l'essonne				
	alimentation eau brute			935,78	335 096,09
nov-20	Rnvt pompe de surface 2,4m3/h-40m stat de surveillance de l'essonne				
	alimentation eau brute			935,78	334 160,31
nov-20	Rnvt pompe de vidange bache flygt 90m3/h -12,5m us de production d itteville				
	pompage eau brute			3 301,23	330 859,08
nov-20	Rénov masse filtrante cag 2 us de production d itteville filtration sur charbon				
	actif			2 982,96	327 876,12
nov-20	Rénov masse filtrante cag 4 us de production d itteville filtration sur charbon				
	actif			42 894,76	284 981,36
nov-20	Rnvt ph-metre amont us de production d itteville baches eau traitee			2 907,19	282 074,17
nov-20	Rnvt ph-metre aval us de production d itteville baches eau traitee			2 907,20	279 166,97
nov-20	Rnvt ballon 1000l-10b anti-belier 1 us de production d itteville refoulement				
	reseau ballancourt			7 296,16	271 870,81
nov-20	Rnvt ballon 1000l-10b anti-belier 2 us de production d itteville refoulement				
	reseau ballancourt			7 296,17	264 574,64
nov-20	Rénov ballon anti-belier/bois blancs us de production d itteville refoulement				
	reseau bois blancs			31 535,48	233 039,16
nov-20	Rnvt ballon 4000l-10b anti-belier 1 us de production d itteville refoulement fosse				
	sauret/juine			35 247,90	197 791,26
nov-20	Rnvt ballon 4000l-10b anti-belier 2 us de production d itteville refoulement fosse				
	sauret/juine			35 247,88	162 543,38
nov-20	Rénov electropompe a rotor excentre 1 us de production d itteville file boues				
	bache a boues			2 372,16	160 171,22
nov-20	Rénov electropompe a rotor excentre 2 us de production d itteville file boues				
	bache a boues			2 372,16	157 799,06
nov-20	Rénov pompe basse pression us de production d itteville file boues aliment filtre				
	presse			1 598,23	156 200,83
nov-20	Rénov pompe haute pression us de production d itteville file boues aliment filtre				
	presse			1 208,45	154 992,38
nov-20	Rénov 72 plateaux pour filtre presse us de production d itteville file boues filtre				
	presse			29 471,26	125 521,12
nov-20	Rénov devouteur a aubes us de production d itteville reactif chaux vive			1 009,07	124 512,05
nov-20	Rénov vis doseuse us de production d itteville reactif chaux vive			2 362,23	122 149,82
nov-20	Rénov vis injection us de production d itteville reactif chaux vive			914,38	121 235,44
nov-20	Rnvt compresseur a vis air file boue us de production d itteville air de service			5 044,07	116 191,37
nov-20	Rnvt démarreur ppe 3/bois blancs us de production d itteville controle /				
	commande refoulement			2 570,91	113 620,46
nov-20	Rnvt démarreur ppe 4/bois blancs us de production d itteville controle /				
	commande refoulement			2 570,91	111 049,55
nov-20	Rnvt chauffage local armoires tertiaires us de production d itteville controle /				
	commande autres			3 118,90	107 930,65
nov-20	Rnvt interphone acces usine us de production d itteville securite anti intrusion			5 926,24	102 004,41
nov-20	Rnvt pompe de vidange us de production d eau potable de la juine stockage /				
	tampon			3 301,23	98 703,18
nov-20	Rénov pompe 1 250m3/h - 110m us de production d eau potable de la juine				
	elevation			980,22	97 722,96
nov-20	Rénov pompe 2 250m3/h - 110m us de production d eau potable de la juine				
	elevation			980,22	96 742,74
nov-20	Rénov pompe 3 250m3/h - 110m us de production d eau potable de la juine				
	elevation			980,22	95 762,52
nov-20	Rnvt ballon anti-belier us de production d eau potable de la juine elevation			36 067,12	59 695,40
nov-20	Rénov variateur pompe 2 us de production d eau potable de la juine controle /				
	commande			1 249,99	58 445,41
nov-20	Rnvt rideau metallique motorisee local pompe us de production d eau potable de				
	la juine			4 981,52	53 463,89
nov-20	Rénov pompe pd1 ksb 9m3/h - 107.1m us de surpression de la butte d itteville			898,45	52 565,44
nov-20	Rénov pompe pd2 ksb 9m3/h - 107.1m us de surpression de la butte d itteville			1 184,98	51 380,46
nov-20	Rénov pompe pd3 ksb 9m3/h - 107.1m us de surpression de la butte d itteville			895,23	50 485,23
nov-20	Rénov pompe surpression gd1 ksb 64,8m3/h-81,6mce us de surpression de la				
	butte d itteville			1 192,42	49 292,81
nov-20	Rénov pompe surpression gd2 ksb 64,8m3/h-81,6mce us de surpression de la				
	butte d itteville			1 192,42	48 100,39
nov-20	Rénov pompe surpression gd3 ksb 64,8m3/h-81,6mce us de surpression de la				
	butte d itteville			1 192,42	46 907,97
nov-20	Rénov ballon 1500l hydrofort 1 rés de l'ardennais reservoir de l'ardennais			2 007,71	44 900,26
nov-20	Rénov ballon 1500l hydrofort 2 rés de l'ardennais reservoir de l'ardennais			2 007,73	42 892,53
nov-20	Rénov sofrel s50 rtc rés de l'ardennais reservoir de l'ardennais			988,89	41 903,64
nov-20	Rnvt centrale alarme anti-intrusion rés du cimetiere reservoir du cimetiere			2 000,56	39 903,08
nov-20	Rnvt contacts anti-intrusion rés du cimetiere reservoir du cimetiere			381,06	39 522,02
nov-20	Rénov debitmetre dn200 sectorisation secto ferte alais debitmetre rue pierres				
	rangees			1 445,00	38 077,02
nov-20	Rnvt sofrel ls42 - gsm sectorisation secto ferte alais debitmetre rue pierres				
	rangees			1 285,08	36 791,94
nov-20	Rénov ballon 750l -10bars anti-belier us de production d eau de moulin du gue				
	elevation			2 073,50	34 718,44
nov-20	Rnvt electrovanne de purge us de production d eau de moulin du gue air de				
	process/lavage			538,31	34 180,13
nov-20	Rénov automate us de production d eau de moulin du gue controle / commande			5 130,98	29 049,15
nov-20	Rénov sofrel s50 rtc vanne motorisee de la ferte alais la gatine			988,89	28 060,26
	Report solde année précédente				28 060,26
	(Si négatif déléataire en avance sur ses engagements)				

	K (Affermage eau potable)	1,045646		
janv-21	Dotation 2021	313 471,08		341 531,34
nov-21	Rnvt sofrel télégestion réservoir de ballancourt		3 383,10	338 148,24
nov-21	Rénov analyseur chlore / entrée rés de bois blancs file eau		1 632,19	336 516,05
nov-21	Rénov analyseur chlore / sortie rés de bois blancs file eau		1 632,18	334 883,87
nov-21	Rnvt télégestion réservoir de bois blancs		3 881,11	331 002,76
nov-21	Rnvt centrale alarme réservoir de bois blancs		2 831,04	328 171,72
nov-21	Rnvt pompe de surpression 1 réservoir de saint-yon file eau		1 518,52	326 653,20
nov-21	Rnvt pompe de surpression 2 réservoir de saint-yon file eau		1 518,52	325 134,68
nov-21	Rnvt télégestion secto de ballancourt sur essonne 1 crue lavoisier		1 135,82	323 998,86
nov-21	Rnvt anti-intrusion stat de surveillance de l'Essonne		2 080,81	321 918,05
nov-21	Rnvt télégestion stat de surveillance de l'Essonne		2 785,05	319 133,00
nov-21	Rénov dégrilleur primaire usine de prod d'Itteville pre-traitement eau brute		4 899,57	314 233,43
nov-21	Rénov dégrilleur fin usine de prod d'Itteville pre-traitement eau brute		7 785,64	306 447,79
nov-21	Rénov compacteur usine de prod d'Itteville pre-traitement eau brute		4 158,66	302 289,13
nov-21	Rénov pompe eau brute 2 usine de prod d'Itteville pompage eau brute		31 609,53	270 679,60
nov-21	Rénov masse filtrante cag 3 usine de prod d'Itteville		46 150,95	224 528,65
nov-21	Rénov pompe 2 usine de prod d'Itteville refoulement reseau bois blancs		38 279,27	186 249,38
nov-21	Rénov analyseur chlore total usine de prod d'Itteville refoulement-detection mesure		1 844,83	184 404,55
nov-21	Rénov analyseur chlore / ballancourt usine de prod d'Itteville refoulement-detection mesure		1 845,90	182 558,65
nov-21	Rénov analyseur chlore / bois blancs usine de prod d'Itteville refoulement-detection mesure		1 845,90	180 712,75
nov-21	Rénov analyseur chlore / juine usine de prod d'Itteville refoulement-detection mesure		1 845,90	178 866,85
nov-21	Rénov analyseur chlore / entrée bache usine de prod d'Itteville refoulement-detection mesure		1 845,90	177 020,95
nov-21	Rénov analyseur chlore / sortie bache usine de prod d'Itteville refoulement-detection mesure		1 844,80	175 176,15
nov-21	Rnvt agitateur immergé usine de prod d'Itteville file boues bache a boues		2 144,47	173 031,68
nov-21	Rnvt pompe refroidissement 1 usine de prod d'Itteville eau de refroidissement ozoneur		909,84	172 121,84
nov-21	Rnvt pompe doseuse naoh 1 usine de prod d'Itteville reactif soude (naoh)		2 487,30	169 634,54
nov-21	Rénov compresseur a vis air file boue usine de prod d'Itteville air de service		1 398,70	168 235,84
nov-21	Rénov compresseur d'air 1 pour ozoneur usine de prod d'Itteville air de service		2 037,70	166 198,14
nov-21	Rénov compresseur d'air 2 pour ozoneur usine de prod d'Itteville air de service		2 037,70	164 160,44
nov-21	Rnvt télégestion usine de prod d'Itteville refoulement		3 446,78	160 713,66
nov-21	Rnvt télégestion / réservoir s550 usine de prod d'Itteville refoulement		3 446,78	157 266,88
nov-21	Rénov ventilation local électrique ht usine de prod d'Itteville		3 534,71	153 732,17
nov-21	Rénov centrale d'alarme/destructeur o3 usine de prod d'Itteville		1 840,59	151 891,58
nov-21	Rnvt compresseur a pistons us de prod d'eau potable de la juine air de process/lavage		11 329,95	140 561,63
nov-21	Rénov analyseur de chlore us de prod d'eau potable de la juine		1 834,43	138 727,20
nov-21	Rnvt chlorometre 1 difec chloro+ for de champcueil 3		2 512,48	136 214,72
nov-21	Rnvt chlorometre 2 difec chloro+ for de champcueil 3		2 512,46	133 702,26
nov-21	Rnvt sofrel s50 lp rés de mondeville rés de mondeville		3 197,34	130 504,92
nov-21	Rnvt pompe de surface 1 reprise us de surpression de ballancourt		8 061,89	122 443,03
nov-21	Rnvt pompe de surface 2 reprise us de surpression de ballancourt		8 064,32	114 378,71
nov-21	Rnvt pompe de surface 3 reprise us de surpression de ballancourt		8 061,90	106 316,81
nov-21	Rnvt armoire électrique bt reprise us de surpression de ballancourt		17 675,49	88 641,32
nov-21	Rnvt télégestion réservoir de boineau		3 541,63	85 099,69
nov-21	Rnvt pompe 2 us de prod d'eau de moulin dugue for du moulin du gue		9 220,94	75 878,75
nov-21	Rénov ballon 750l -10bars anti-belier us de prod d'eau de moulin du gue elevation		1 204,00	74 674,75
nov-21	Rénov compresseur 1 atlas copco 6,6l/s-8bars us de prod d'eau de moulin du gue air de process/lavage		1 201,98	73 472,77
nov-21	Rénov compresseur 2 mauguier 6,7l/s-8bars us de prod d'eau de moulin dugue air de process/lavage		1 201,98	72 270,79
nov-21	Rnvt variateur ppe reprise 1 us de prod d'eau de moulin du gue		7 548,97	64 721,82
nov-21	Rnvt centrale alarme anti-intrusion upe de moulin dugue		2 215,95	62 505,87
nov-21	Rnvt pompe 2 us de surpression de cerny orgemont		2 659,98	59 845,89
nov-21	Rnvt télégestion us de surpression de cerny orgemont		2 890,48	56 955,41
				56 955,41

	Report solde année précédente				56 955,41
	K (Affermage eau potable)	1,0884325			
janv-22	Dotation 2022		326 297,91		383 253,32
nov-22	Rnvt distillateur laboratoire Us d'Itteville			5 174,79	378 078,53
nov-22	Rnvt pompe forage Evangile			20 981,57	357 096,96
nov-22	Rnvt sonde piezo forage Evangile			740,88	356 356,08
nov-22	Rnvt compteur dn150 forage Evangile			1 100,33	355 255,75
nov-22	Rnvt armoire électrique Bt forage Evangile			15 937,43	339 318,32
nov-22	Rnvt démarreur aoip forage Evangile			6 066,44	333 251,88
nov-22	Rnvt télégestion forage Evangile			2 655,44	330 596,44
nov-22	Rnvt disjoncteur Bt forage Evangile			1 775,55	328 820,89
nov-22	Rénov masse filtrante CAG 1 usine d'Itteville			54 421,73	274 399,16
nov-22	Rénov masse filtrante CAG 2 usine d'Itteville			53 972,04	220 427,12
nov-22	Rnvt pompe 1 lait chaux usine d'Itteville			5 110,85	215 316,27
nov-22	Rnvt pompe 2 lait chaux usine d'Itteville			5 110,85	210 205,42
nov-22	Rnvt gros ballon stock air boue usine d'Itteville			11 846,80	198 358,62
nov-22	Rnvt petit ballon stock air boue usine d'Itteville			2 255,31	196 103,31
nov-22	Rnvt pompe 1 élévation usine de la Juine			39 901,66	156 201,65
nov-22	Rnvt pompe 3 élévation usine de la Juine			40 433,16	115 768,49
nov-22	Rnvt variateur pompe 1 usine de la Juine			11 461,47	104 307,02
nov-22	Rnvt variateur pompe 3 usine de la Juine			11 461,47	92 845,55
nov-22	Rnvt pompe surp 1 butte d'Itteville			8 930,21	83 915,34
nov-22	Rnvt pompe surp 2 butte d'Itteville			8 262,69	75 652,65
nov-22	Rnvt pompe surp 3 butte d'Itteville			8 262,69	67 389,96
nov-22	Rnvt ballon 1 surpres Ballancourt			10 084,87	57 305,09
nov-22	Rnvt ballon 2 surpres Ballancourt			10 013,76	47 291,33
nov-22	Rénov Compresseur trait terres usine d'Itteville			1 357,97	45 933,36
nov-22	Rénov compresseur ozoneur 2 Us d'Itteville			2 034,51	43 898,85
nov-22	Rénov compresseur ozoneur 1 Us d'Itteville			2 034,51	41 864,34
nov-22	Rnvt Magelys station d'alerte			3 254,71	38 609,63
nov-22	Rnvt armoire électrique Station d'alerte			14 666,57	23 943,06
nov-22	Rnvt serveur Nas Usine d'Itteville			3 782,76	20 160,30
nov-22	Rnvt pc superv secours Web Acces Usine d'Itteville			2 577,31	17 582,99
nov-22	Rnvt PC superv princ Web Acces Usine d'Itteville			3 391,84	14 191,15
nov-22	Rnvt système air sygma Usine d'Itteville			5 648,09	8 543,06
nov-22	Rnvt linebox par hfbox réservoir d'Orveau			2 372,16	6 170,90
nov-22	Rnvt Titrimètre usine d'Itteville			14 038,78	- 7 867,88
nov-22	Rnvt télégestion Forage d'Orveau			3 557,73	- 11 425,61
nov-22	Rnvt pompe 1 bache à boues usine d'Itteville			3 097,59	- 14 523,20
nov-22	Rnvt pompe 2 bache à boues usine d'Itteville			3 097,59	- 17 620,79
nov-22	Rnvt pompe basse pression filtre presse us d'Ittev			2 682,97	- 20 303,76
nov-22	Rnvt pompe haute pression filtre presse us d'Ittev			1 821,82	- 22 125,58
nov-22	Rnvt analyseur de chlore sortie bois Blanc Us d'Ittev			2 194,81	- 24 320,39
nov-22	Rénov ventilateur local elec usine d'Itteville			801,12	- 25 121,51
nov-22	Rénov batterie condensateur usine d'Itteville			1 760,33	- 26 881,84
nov-22	Rnvt armoire elec Forage Champcueuil 3			2 781,20	- 29 663,04
nov-22	Rnvt démarreur pompe 1 refoul Ballancourt Us d'Ittev			1 384,00	- 31 047,04
nov-22	Rnvt démarreur pompe 2 refoul Ballancourt Us d'Ittev			1 384,00	- 32 431,04
nov-22	Rnvt démarreur pompe forage la Cave			1 208,87	- 33 639,91
	Report solde année précédente				- 33 639,91
	(Si négatif délégataire en avance sur ses engagements)				

	Report solde année précédente				- 33 639,91
	K (Affermage eau potable)	1,136304			
janv-23	Dotation 2023		340 649,17		307 009,26
oct-23	Rnvt pompe 250m3/h-36mce forage Aubin Vaussaux			19 686,17	287 323,09
oct-23	Rnvt colonne forage Aubin Vaussaux			29 090,15	258 232,94
oct-23	Rnvt clapet dn200 forage Aubin Vaussaux			1 943,13	256 289,81
oct-23	Rnvt ventouse dn80 forage Aubin Vaussaux			1 579,29	254 710,52
oct-23	Rnvt sonde piezometrique forage Aubin Vaussaux			1 417,17	253 293,35
oct-23	Rnvt compteur dn150 forage Aubin Vaussaux			2 160,30	251 133,05
oct-23	Rnvt armoire électrique bt forage Aubin Vaussaux			23 061,15	228 071,90
oct-23	Rnvt variateur pompe forage Aubin Vaussaux			3 167,00	224 904,90
oct-23	Rnvt sofrel S4W forage Aubin Vaussaux			4 763,63	220 141,27
oct-23	Rnvt disjoncteur bt poste ht forage Aubin Vaussaux			1 728,24	218 413,03
oct-23	Rnvt disjoncteur bt alimentation forage Aubin Vaussaux			440,03	217 973,00
oct-23	Rnvt commutateur à clef forage Aubin Vaussaux			183,06	217 789,94
oct-23	Rnvt jeu de contacts forage Aubin Vaussaux			855,03	216 934,91
oct-23	Rnvt hydraulique forage forage Aubin Vaussaux			5 026,17	211 908,74
août-23	Rnvt pompe d'eau motrice 1 réservoir de Bois Blancs			3 129,76	208 778,98
août-23	Rnvt pompe d'eau motrice 2 réservoir de Bois Blancs			3 129,76	205 649,22
août-23	Rnvt clapets Pompes Eau Motrice réservoir de Bois Blancs			3 129,75	202 519,47
août-23	Rnvt coffret électrique réservoir de Bois Blancs			10 431,85	192 087,62
nov-23	Rnvt armoire électrique bt réservoir de Champlan			8 164,97	183 922,65
nov-23	Rnvt sofrel S4W Réservoir de Champlan			2 545,48	181 377,17
sept-23	Rnvt centrale anti intrusion Réservoir de Champlan			1 209,67	180 167,50
sept-23	Rnvt centrale anti intrusion Réservoir de Saint-Yon			1 612,63	178 554,87
juin-23	Rnvt pompe de surface 1 2m3/h-8m station de surveillance			2 148,62	176 406,25
juin-23	Rnvt pompe de surface 2 2m3/h-8m station de surveillance			2 148,62	174 257,63
nov-23	Rénov pompe 4 refoulement bois blancs usine d'Itteville			10 264,63	163 993,00
nov-23	Rnvt vane Elec by-pass refoul by-pass balanç/bois blancs usine d'Itteville			4 512,08	159 480,92
nov-23	Rnvt vannes manuelles refoul by-pass balanç/bois blancs usine d'Itteville			5 853,08	153 627,84
avr-23	Rnvt debitmetre file boues epaississement usine d'ltteville			1 626,82	152 001,02
sept-23	Rnvt sonde temperature pt100 bisulfite de sodium usine d'ltteville			1 502,10	150 498,92
sept-23	Rnvt sonde pt 100 temperature soude (naoh) usine d'ltteville			1 502,11	148 996,81
oct-23	Rnvt pompe de transfert centrifuge chlore gazeux usine d'ltteville			5 912,94	143 083,87
avr-23	Rnvt doseur lavage acide filtre presse acide dihydrique usine d'ltteville			2 143,58	140 940,29
sept-23	Rénov compresseur a vis air file boue air de service usine d'ltteville			1 489,66	139 450,63
sept-23	Rénov compresseur d'air 1 pour ozoneur air de service usine d'ltteville			4 866,13	134 584,50
sept-23	Rénov compresseur d'air 2 pour ozoneur air de service usine d'ltteville			1 965,75	132 618,75
oct-23	Rnvt variateur ppe 4/ Refoulement bois blancs usine d'ltteville			18 738,76	113 879,99
mai-23	Rnvt compteur sortie forage dn150 usine d'eau potable de la juine			2 295,97	111 584,02
nov-23	Rnvt débitmetre eau filtrée usine d'eau potable de la juine			4 318,13	107 265,89
sept-23	Rénov pompe 3 élévation usine d'eau potable de la juine			1 056,44	106 209,45
nov-23	Rnvt cable pompe 1 usine d'eau potable de la juine			6 248,43	99 961,02
nov-23	Rnvt cable pompe 2 usine d'eau potable de la juine			6 248,43	93 712,59
oct-23	Rnvt cable pompe 3 usine d'eau potable de la juine			6 340,01	87 372,58
nov-23	Rnvt sofrel S4W usine de surpression de la butte d'ltteville			6 750,22	80 622,36
oct-23	Rnvt coffret électrique/cde pompes Usine de surpression de la butte d'ltteville			27 535,67	53 086,69
oct-23	Rnvt variateur ppe pd1 Usine de surpression de la butte d'ltteville			1 362,77	51 723,92
oct-23	Rnvt variateur ppe pd2 Usine de surpression de la butte d'ltteville			1 253,25	50 470,67
oct-23	Rnvt variateur ppe pd3 Usine de surpression de la butte d'ltteville			1 287,01	49 183,66
oct-23	Rnvt variateur ppe gd1 Usine de surpression de la butte d'ltteville			1 702,36	47 481,30
oct-23	Rnvt variateur ppe gd2 Usine de surpression de la butte d'ltteville			1 606,74	45 874,56
oct-23	Rnvt variateur ppe gd3 Usine de surpression de la butte d'ltteville			1 682,52	44 192,04
oct-23	Rnvt écran ihm kep Usine de surpression de la butte d'ltteville			4 690,10	39 501,94
mai-23	Rnvt ballon 1000l-10bars file eau forage de Champcueil 3			11 144,09	28 357,85
oct-23	Rnvt coffret électrique Réservoir de Chevannes			16 179,75	12 178,10
oct-23	Rnvt telegestion Réservoir de Chevannes			5 984,28	6 193,82
oct-23	Rnvt coffret électrique Réservoir de Mondévill			4 077,08	2 116,74
oct-23	Rénov armoire électrique bt usine de surpression de Ballancourt			6 987,93	- 4 871,19
sept-23	Rnvt centrale alarme anti-intrusion Réservoir de l'Ardennais			1 298,01	- 6 169,20
sept-23	Rénov compresseur 1 atlas copco 6,6l/s-8bars usine de Moulin du Gue			1 515,75	- 7 684,95
juil-23	Rénov compresseur 2 mauguier 6,7l/s- 8bars usine de Moulin du Gue			1 515,75	- 9 200,70
sept-23	Rnvt sofrel S4W usine de surpression d'Huisson			2 374,00	- 11 574,70
sept-23	Rnvt sofrel S4W vanne motorisée d'Huisson			2 659,18	- 14 233,88

	Report solde année précédente				- 14 233,88
	K (Affermage eau potable)	1,176054			
janv-24	Dotation 2024		352 565,70		338 331,82
mars-24	Rnvt Agitateur Bache Tampon Usine d'Ittev			2 236,14	336 095,68
mars-24	Rénov Compresseur 2 Moulin Du Gue			5 679,50	330 416,18
mars-24	Rénov Compresseur 1 Moulin Du Gue			5 461,77	324 954,41
mars-24	Rénov Compresseur Fosse Sauret			1 929,43	323 024,98
mars-24	Rnvt Disjoncteur Gén Reprise Ballancourt			1 713,35	321 311,63
avr-24	Rénov Compresseur Traitement Terres Usine d'Ittev			1 156,86	320 154,77
avr-24	Rénov Compresseur Ozone 2 Usine d'Ittev			1 861,21	318 293,56
avr-24	Rénov Compresseur Ozone 1 Usine d'Ittev			1 861,21	316 432,35
juin-24	Rnvt Circuit Eclairage Réservoir Champlan			1 125,19	315 307,16
août-24	Rnvt Variateur Ppe1 Us de la Juine Usine d'Ittev			6 268,94	309 038,22
sept-24	Rnvt Telegestion Forage Usine d'Itteville			6 373,74	302 664,48
sept-24	Rnvt Telegestion Reserv Cimetiere			5 052,65	297 611,83
sept-24	Rnvt Armoire Elec Reserv Cimetiere			13 115,62	284 496,21
sept-24	Rénov Pompe Boues BP Usine d'Itteville			1 878,69	282 617,52
sept-24	Rénov Pompe Boues HP Usine d'Itteville			1 313,11	281 304,41
sept-24	Rnvt Pompe 4 Refoul Bois Blanc Usine d'Ittev			47 278,09	234 026,32
sept-24	Rénov Analyseur Amonium Station d'Alerte			2 752,00	231 274,32
sept-24	Rnvt Eclairage Réservoir du Cimetière			2 725,31	228 549,01
sept-24	Rnvt Clavier à Code Réservoir du Cimetière			825,50	227 723,51
oct-24	Rnvt - Ballon Anti-Bélier Reservoir de St Yon			12 527,73	215 195,78
oct-24	Rnvt Analyseur de Chlore Usine de la Juine			5 515,58	209 680,20
nov-24	Rénov Ballon Anti-Bélier Reprise de Ballancourt			3 046,06	206 634,14
nov-24	Rnvt - Ballon Anti-Bélier Usine Surpression de Marcoussis			25 167,77	181 466,37
nov-24	Rnvt - Ballon Anti-Bélier Usine Surpression de St Germain			15 773,87	165 692,50
nov-24	Rnvt Telegestion réservoir de l'Ardennais			3 443,50	162 249,00
nov-24	Rnvt Disjoncteur Db90 réservoir de l'Ardennais			981,40	161 267,60
nov-24	Rnvt Armoire Electrique Bt réservoir de l'Ardennais			24 015,09	137 252,51
nov-24	Rnvt Telegestion Saint Germain 2			4 676,53	132 575,98
nov-24	Rnvt Alarme Anti-Intrusion Saint Germain 2			769,99	131 805,99
nov-24	Rnvt Telegestion Bois du Fay			4 219,45	127 586,54
nov-24	Rnvt Alarme Anti-Intrusion Bois du Fay			769,99	126 816,55
nov-24	Rnvt Pc Supervis Cag Usine d'Ittev			4 428,79	122 387,76
nov-24	Rnvt Ppe1 Echant Eau Brute Usine d'Itteville			1 036,46	121 351,30
nov-24	Rnvt Ppe2 Echant Eau Brute Usine d'Itteville			1 036,47	120 314,83
nov-24	Rénov Surpresseur Air 2 Filtr Sable Usine d'Ittev			922,29	119 392,54
nov-24	Rénov Surpresseur Air 1 Filtr Cag Usine d'Ittev			1 322,17	118 070,37
nov-24	Rénov Surpresseur Air 2 Filtr Cag Usine d'Ittev			1 322,17	116 748,20
nov-24	Rénov Surpresseur Air Moulin Du Gue			1 148,57	115 599,63
nov-24	Rnvt Compteur Eau Forage Mardelle			1 770,24	113 829,39
nov-24	Rnvt Compteur Eau Forage la Cave			1 659,48	112 169,91
nov-24	Rnvt Vanne Inversion Cl2 1 Forage de Champcueil 3			2 686,27	109 483,64
nov-24	Rnvt Capteur de vide Cl2 1 Forage de Champcueil 3			738,33	108 745,31
nov-24	Rénov Moteur P1 Bois Blanc Usine d'Ittev			3 934,63	104 810,68
nov-24	Rénov Detecteur d'Ozone Galerie Cag Usine d'Ittev			779,30	104 031,38
nov-24	Rénov Detecteur d'Ozone salle filtres Cag Usine d'Ittev			779,29	103 252,09
nov-24	Rénov Detecteur d'Ozone Galerie filtre sable Usine d'Ittev			779,29	102 472,80
nov-24	Rénov Detecteur d'Ozone Sous-Sol Usine d'Ittev			779,29	101 693,51
nov-24	Rénov Detecteurs d(Ozone/Destructeur O3 Usine d'Ittev			779,29	100 914,22
nov-24	Rnvt Centrale d'Alarme Fuite CO2 Usine d'Ittev			2 297,17	98 617,05
nov-24	Rénov Detecteur CO2/Galerie Vannes Usine d'Ittev			1 649,87	96 967,18
nov-24	Rénov Analyseurs De Chlore / Ballancourt Us d'Ittev			964,09	96 003,09
nov-24	Rénov Analyseurs De Chlore / Bois Blancs Us d'Ittev			965,20	95 037,89
nov-24	Rénov Analyseurs De Chlore / Juine Us d'Ittev			964,06	94 073,83
nov-24	Rénov Analyseurs De Chlore / Entree Bache Us d'Ittev			1 678,65	92 395,18
nov-24	Rénov Analyseurs De Chlore / Sortie Bache Us d'Ittev			1 678,65	90 716,53
nov-24	Rénov Analyseur Ozone Col 1 Us d'Ittev			1 679,78	89 036,75
nov-24	Rénov Analyseur Ozone Col 2 Us d'Ittev			1 678,65	87 358,10
nov-24	Rénov Analyseur Ozone Col 3 Us d'Ittev			1 679,78	85 678,32
nov-24	Rnvt Sonde Pression Reprise Ballancourt			1 387,32	84 291,00
nov-24	Rénov Vanne Regulation Chlore Entree Bache Us d'Ittev			1 409,65	82 881,35
nov-24	Rénov Vanne Regulation Chlore Sortie Bache Us d'Ittev			1 409,68	81 471,67
nov-24	Rénov Vanne Regulation Chlore Secours Bois Blancs Us d'Ittev			1 409,68	80 061,99
nov-24	Rénov Vanne Regulation Chlore Entree Us d'Ittev			1 409,68	78 652,31
nov-24	Rénov Vanne Regulation Chlore Sortie Us d'Ittev			1 409,68	77 242,63
nov-24	Rénov Doseur V10K Automatique Réservoir de Bois Blanc			1 413,06	75 829,57

	Report solde année précédente				75 829,57
	K (Affermage eau potable)	1,182605			
janv-25	Dotation 2025		354 529,61		430 359,18
févr-25	Rénov Turbidimètre Filtre Sable Et Canal Turb-Terre Us Ittev			1 421,96	428 937,22
févr-25	Rnvt Afficheur SC1000 Turbidimètre Filtre Sable Us Ittev			966,66	427 970,56
févr-25	Rénov Turbidimètre Filtre Sable Sortie Decanteur Us Ittev			1 626,88	426 343,68
mars-25	Rénov Compresseur d'air Ozonneur 1 Us Itteville			3 387,48	422 956,20
mars-25	Rénov Compresseur d'air Ozonneur 2 Us Itteville			2 555,70	420 400,50
mars-25	Rénov Compresseur d'air Traitement des Terres Us Ittev			1 064,47	419 336,03
mars-25	Rénov Compresseur 1 Moulin Du Gue			903,20	418 432,83
mars-25	Rénov Compresseur 2 Moulin Du Gue			647,37	417 785,46
mars-25	Rénov Pompe Bache Boues 1 Us Ittev			3 043,08	414 742,38
mars-25	Rénov Pompe Bache Boues 2 Us Ittev			1 948,49	412 793,89
avr-25	Rénov Compresseur Fosse Sauret			1 230,63	411 563,26
mai-25	Rénov Telegestion Vanne de La Gatine			346,92	411 216,34
juin-25	Rénov Degrilleur Primaire Eau Brute Us Ittev			1 795,34	409 421,00
juin-25	Rénov Telegestion Champcueil 3			546,73	408 874,27
juin-25	Rénov Telegestion Réservoir de Noisement			546,73	408 327,54
août-25	Rénov Telegestion Réservoir de Saint Yon			537,73	407 789,81
août-25	Rénov Telegestion Station Alerte Ittev			498,33	407 291,48
août-25	Rénov Telegestion Reservoir Beauvais			537,73	406 753,75
août-25	Rénov Telegestion Vanne D'Huisson			537,73	406 216,02
août-25	Rénov Telegestion Reprise D'Huisson			537,73	405 678,29
août-25	Rénov Telegestion Reservoir de Nainville			546,73	405 131,56
août-25	Rnvt Vanne Inversion C12 Fosse Sauret			5 290,45	399 841,11
sept-25	Rnvt Onduleur 1 Usine Itteville			17 809,31	382 031,80
sept-25	Rnvt Onduleur 2 Usine Itteville			17 809,31	364 222,49
sept-25	Rnvt Batterie Onduleur 1 Us Itteville			18 217,51	346 004,98
sept-25	Rnvt Batterie Onduleur 2 Us Itteville			18 219,13	327 785,85
sept-25	Rnvt Telegestion Fosse Sauret			5 557,29	322 228,56
sept-25	Rnvt Telegestion Reservoir Bois Blanc			2 715,87	319 512,69
sept-25	Rnvt Telegestion Reservoir Ballancourt			2 715,87	316 796,82
sept-25	Rnvt Telegestion Réservoir La Ferte Alais 1500			3 602,84	313 193,98
sept-25	Rnvt Telegestion Interco Hurepoix			3 920,67	309 273,31
sept-25	Rnvt Telegestion Forage de Longue Raie			3 316,64	305 956,67
sept-25	Rnvt Telegestion Forage La Cave			3 316,64	302 640,03
sept-25	Rénov Vanne Regul Chlore Entree Bache Us Ittev			3 458,56	299 181,47
sept-25	Rnvt Telegestion Forage Mardelle			4 209,46	294 972,01
oct-25	Rnvt Capteur Vide Chlore Moulin du Gue			1 630,28	293 341,73
oct-25	Rénov Chloration Detendeur 1 Usine Ittev			576,41	292 765,32
oct-25	Rénov Chloration Detendeur 2 Usine Ittev			576,43	292 188,89
oct-25	Rénov Chloration Detendeur 3 Usine Ittev			576,43	291 612,46
oct-25	Rénov Chloration Detendeur 4 Usine Ittev			576,43	291 036,03
oct-25	Rénov Chloration Detendeur 1 Fosse Sauret			813,70	290 222,33
oct-25	Rénov Chloration Detendeur 2 Fosse Sauret			813,71	289 408,62
oct-25	Rénov Vanne Regul Chlore Fosse Sauret Usine d'Itteville			3 797,30	285 611,32
oct-25	Rénov Chloration Detendeur 1 Res Bois Blancs			787,83	284 823,49
oct-25	Rénov Chloration Detendeur 2 Res Bois Blancs			787,84	284 035,65
oct-25	Rénov Chloration Doseur Auto Res Bois Blancs			1 575,68	282 459,97
oct-25	Rnvt Pc Supervision Refoult Usine Itteville			3 692,82	278 767,15
nov-25	Rnvt P1 Refoul Ballancourt Usine Itteville			36 395,31	242 371,84
nov-25	Rnvt P2 Refoul Fosse Sauret Usine Itteville			53 420,73	188 951,11
nov-25	Rnvt Licence Stormshield Usine Itteville			2 140,71	186 810,40
déc-25	Rnvt Cag 3 Usine Itteville			89 034,82	97 775,58
déc-25	Rnvt Cag 4 Usine Itteville			89 034,82	8 740,76
					8 740,76
	Report solde année précédente				8 740,76
	(Si négatif déléataire en avance sur ses engagements)				

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
CONTRAT E015E - SIARCE (GRAND HUREPOIX) - EAU
COMPTE DE RENOUVELLEMENT BRANCHEMENTS PLOMB
(PERIODE 01/01/2019 au 31/12/2033)

D0= 73 631,00				Euros	
Date	Libellé	Indice K	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
	K (Affermage eau potable)	1			
janv-19	Dotation 2019		73 631,00		73 631,00
nov-19	Rnvt 135 Branchements plomb			187 105,15	- 113 474,15
	Report solde année précédente				- 113 474,15
	K (Affermage eau potable)	1,0255785			
janv-20	Dotation 2020		75 514,37		- 37 959,78
nov-20	Rnvt 366 Branchements plomb			503 591,97	- 541 551,75
	Report solde année précédente				- 541 551,75
	K (Affermage eau potable)	1,045646			
janv-21	Dotation 2021		76 991,96		- 464 559,79
nov-21	Rnvt 109 Branchements plomb			233 562,62	- 698 122,41
	Report solde année précédente				- 698 122,41
	K (Affermage eau potable)	1,0884325			
janv-22	Dotation 2022		80 142,37		- 617 980,04
nov-22	Rnvt 10 Branchements plomb			21 681,55	- 639 661,59
	Report solde année précédente				- 639 661,59
	K (Affermage eau potable)	1,136304			
janv-23	Dotation 2023		83 667,20		- 555 994,39
nov-23	Rnvt 15 Branchements plomb			30 530,82	- 586 525,21
	Report solde année précédente				- 586 525,21
	K (Affermage eau potable)	1,176054			
janv-24	Dotation 2024		86 594,03		- 499 931,18
nov-24	Rnvt 5 Branchements plomb			13 271,52	- 513 202,70
	Report solde année précédente				- 513 202,70
	K (Affermage eau potable)	1,182605			
janv-25	Dotation 2025		87 076,39		- 426 126,31
nov-25	Rnvt 6 Branchements plomb			25 819,38	- 451 945,69
	Report solde année précédente				- 451 945,69
	(Si négatif délégataire en avance sur ses engagements)				

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
CONTRAT E015E - SIARCE (GRAND HUREPOIX) - EAU
COMPTE DE RENOUVELLEMENT COMPTEURS
(PERIODE 01/01/2019 au 31/12/2033)

D0= 74 603,00				Euros	
Date	Libellé	Indice K	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
	K (Affermage eau potable)	1			
janv-19	Dotation 2019		74 603,00		74 603,00
oct-19	Renouvellement de 5 950 compteurs équipés (hors module)			344 923,13	- 270 320,13
oct-19	Renouvellement de 130 compteurs nus			7 062,56	- 277 382,69
	Report solde année précédente				- 277 382,69
	K (Affermage eau potable)	1,0255785			
janv-20	Dotation 2020		76 511,23		- 200 871,46
oct-20	Renouvellement de 3 865 compteurs équipés (hors module)			211 729,62	- 412 601,08
					- 412 601,08
	Report solde année précédente				- 412 601,08
	K (Affermage eau potable)	1,045646			
janv-21	Dotation 2021		78 008,33		- 334 592,75
oct-21	Renouvellement de 3 029 compteurs équipés (hors module)			177 791,37	- 512 384,12
					- 512 384,12
	Report solde année précédente				- 512 384,12
	K (Affermage eau potable)	1,0884325			
janv-22	Dotation 2022		81 200,33		- 431 183,79
oct-22	Renouvellement de 2 061 compteurs équipés (hors module)			120 042,16	- 551 225,95
					- 551 225,95
	Report solde année précédente				- 551 225,95
	K (Affermage eau potable)	1,136304			
janv-23	Dotation 2023		84 771,69		- 466 454,26
oct-23	Renouvellement de 865 compteurs équipés (hors module)			62 225,44	- 528 679,70
					- 528 679,70
	Report solde année précédente				- 528 679,70
	K (Affermage eau potable)	1,176054			
janv-24	Dotation 2024		87 737,16		- 440 942,54
oct-24	Renouvellement de 739 compteurs			67 562,92	- 508 505,46
					- 508 505,46
	Report solde année précédente				- 508 505,46
	K (Affermage eau potable)	1,182605			
janv-25	Dotation 2025		88 225,88		- 420 279,58
oct-25	Renouvellement de 541 compteurs			43 853,12	- 464 132,70
oct-25	Renouvellement de 437 têtes Emettrices			14 923,31	- 479 056,01
	Report solde année précédente				- 479 056,01
	(Si négatif délégataire en avance sur ses engagements)				

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
CONTRAT E015E - SIARCE (GRAND HUREPOIX) - EAU
FONDS SPECIAL RELATIF AU RENOUVELLEMENT DU RESEAU
(PERIODE 01/01/2019 au 31/12/2033)

D0= 583 133,00				Euros	
Date	Libellé	Indice K	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
	K (Affermage eau potable)	1			
janv-19	Dotation 2019		583 133,00		583 133,00
nov-19	rnvt 235 ml cana dn 100 rue liberation Ballancourt Sur Essonne			113 341,24	469 791,76
nov-19	rnvt 200 ml cana dn 100 rue pichot Vert Le Petit			111 702,33	358 089,43
nov-19	rnvt 430 ml cana dn 150 gal leclerc Ballancourt			252 751,67	105 337,76
nov-19	rnvt 60 ml cana dn 150 eglice St Sulpice de Favières			38 797,45	66 540,31
nov-19	rnvt 446 ml cana dn 350 ceinture de Breuillet (400 mm PEHD)			470 363,59	- 403 823,28
	Report solde année précédente				- 403 823,28
	K (Affermage eau potable)	1,0255785			
janv-20	Dotation 2020		598 048,67		194 225,39
nov-20	rnvt 615 ml cana dn 150 rue St Germain Itteville			257 756,93	- 63 531,54
	Report solde année précédente				- 63 531,54
	K (Affermage eau potable)	1,045646			
janv-21	Dotation 2021		609 750,69		546 219,15
nov-21	Rnvt 8 ml cana dn 200 Cerny Ardenais			3 672,66	542 546,49
nov-21	Rnvt 220 ml cana dn 100 Chemin des Gravière			180 673,15	361 873,34
nov-21	Rnvt 200 ml cana dn 200 Rue du Moulin Breux			100 357,49	261 515,85
	Report solde année précédente				261 515,85
	K (Affermage eau potable)	1,0884325			
janv-22	Dotation 2022		634 700,91		896 216,76
nov-22	Rnvt 25ml cana dn150 Fontenay le Vicomte			32 668,37	863 548,39
nov-22	Rnvt 23ml cana dn200 breux phase 2 + Raccordement			163 813,21	699 735,18
nov-22	Rnvt cana 7ml dn200 Cerny Ardenais			4 391,71	695 343,47
nov-22	Rnvt 317m cana dn200 St Yon-Breux			227 018,91	468 324,56
nov-22	Rnvt 300m cana dn350 ollainv chem Haie Robert			384 916,59	83 407,97
	Report solde année précédente				83 407,97
	K (Affermage eau potable)	1,136304			
janv-23	Dotation 2023		662 616,36		746 024,33
nov-23	Rnvt 320ml cana dn150 Grande Rue Fontenay le Vicomte			117 337,79	628 686,54
nov-23	Rnvt 270 ml cana dn300 Route de Corbeil Baulne (Phase 1)			528 048,93	100 637,61

	Report solde année précédente				100 637,61
	K (Affermage eau potable)	1,176054			
janv-24	Dotation 2024		685 795,90		786 433,50
2024	Rnvt 120 ml cana dn300 Route de Corbeil Baulne (Phase 2)			278 546,80	507 886,70
2024	Sécurisation LFA (668ML DN100)			230 126,00	277 760,70
2024	Rnvt 90MI DN63 Cana Mondeville Ch Coupe			61 398,00	216 362,70
2024	Rnvt 20M Cana en DN150 Font Le V Rte De Chevannes			34 110,00	182 252,70
2024	Rnvt 50M Cana Dn200 La Gat Cimetiere			35 000,00	147 252,70
2024	Rnvt 200M en DN 150Cana Vert Le G Rue Des Noues (Phase 1)			93 234,00	54 018,70
	Report solde année précédente				54 018,70
	K (Affermage eau potable)	1,182605			
janv-25	Dotation 2025		689 616,00		743 634,71
2025	Rnvt 100ML en DN150 Cana Vert Le G Rue Des Noues (Phase 2)			101 365,18	642 269,53
2025	Rnvt 20ML en DN200 Cana Ruelle de la Pêcheuse Cerny			15 997,74	626 271,79
2025	Rnvt 50ML en DN300 Cana Allée de la Croix St Claude La Norville			26 136,71	600 135,08
2025	Rnvt 720ML en DN300 Cana Chemin St Claude La Norville			529 955,70	70 179,38
					70 179,38
					70 179,38
	Report solde année précédente				70 179,38
	(Si négatif délégataire en avance sur ses engagements)				

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
CONTRAT E015E - SIARCE (GRAND HUREPOIX) - EAU
FONDS SPECIAL RELATIF AU RENOUELEMENT DU RESEAU
(PERIODE 01/01/2019 au 31/12/2033)

Engagement annuel de renouvellement : 2 281 Ml

Année	Libellé	Linéaire	Matériaux	diamètre intérieur	K1 - Diamètre	K2 - Voirie	K3 - Amiante	Linéaire Equivalent
2019	Engagement 2019							2 281
2019	Ballancourt Sur Essonne - Avenue du Général Leclerc	430	Fonte	150	1,25	1,70	1,20	1 097
2019	Vert Le Petit - Ruelle Pichot	200	Fonte	100	1,00	1,70	1,00	340
2019	St Sulpice de Favières - Place de l'Eglise	60	Fonte	150	1,25	1,70	1,00	128
2019	Ballancourt Sur Essonne - Rue de la Libération	235	Fonte	100	1,00	1,70	1,00	400
2019	Ceinture de Breuillet	446	PEHD	350	2,25	1,75	1,00	1 756
	Solde 2019							- 1 439
	Report solde année précédente							- 1 439
2020	Engagement 2020							2 281
2020	Itteville - rue St Germain	615		150	1,25	1,85	1,00	1 422
	Solde 2020							- 580
	Report solde année précédente							- 580
2021	Engagement 2021							2 281
2021	Cerny Ardenais	8		200	1,50	1,00	1,00	12
2021	Chemin des Gravière	220	Fonte	100	1,00	1,70	1,00	374
2021	Rue du Moulin Breux	200	Fonte	200	1,50	1,70	1,00	510
	Solde 2021							805
	Report solde année précédente							805
2022	Engagement 2022							2 281
2022	Rnvt 25ml cana dn150 Fontenay le Vicomte	25	Fonte	150	1,25	1,70	1,00	53
2022	Rnvt 23ml cana dn200 breux phase 2 + Raccordement	23	Fonte	200	1,50	1,70	1,00	59
2022	Rnvt cana 7ml dn200 Cerny Ardenais	7	PEHD	200	1,50	1,70	1,20	21
2022	Rnvt 317m cana dn200 St Yon-Breux	158	Fonte	200	1,50	1,70	1,00	403
2022	Rnvt 317m cana dn200 St Yon-Breux	159	Fonte	200	1,50	1,70	1,20	487
2022	Rnvt 250m cana dn350 ollainv chem Haie Robert	250	Fonte	350	2,25	1,70	1,00	956
2022	Rnvt 50m cana dn400 ollainv chem Haie Robert	50	Fonte	400	2,65	1,75	1,00	232
	Solde 2022							875
	Report solde année précédente							875
2023	Engagement 2023							2 281
2023	Rnvt 320ml cana dn150 Grande Rue Fontenay le Vicomte	320	Fonte	150	1,25	1,70	1,00	680
2023	Rnvt 270 ml cana dn300 Route de Corbeil Baulne (Phase 1)	270	Fonte	300	2,65	1,75	1,20	1 503
	Solde 2023							974
	Report solde année précédente							974
2024	Engagement 2024							2 281
2024	Rnvt 120 ml cana dn300 Route de Corbeil Baulne (Phase 2)	120	Fonte	300	2,65	1,75	1,20	668
2024	Sécurisation LFA (668ML DN100)	668		100	1,00	1,00	1,00	668
2024	Rnvt 90MI DN63 Cana Mondeville Ch Coupe	90	pehd	63	0,95	1,00	1,00	86
2024	Rnvt 20M Cana en DN150 Font Le V Rte De Chevannes	20	fonte	150	1,25	1,00	1,00	25
2024	Rnvt 50M Cana DN200 La Gat Cimetiere	50	fonte	200	1,50	1,00	1,00	75
2024	Rnvt 200M en DN 150Cana Vert Le G Rue Des Noues (Phase 1)	200	fonte	150	1,25	1,00	1,00	250
	Solde 2024							1 484
	Report solde année précédente							1 484
2025	Engagement 2025							2 281
2025	Rnvt 100ML en DN 150Cana Vert Le G Rue Des Noues (Phase 2)	100		150	1,25	1,00	1,00	125
2025	Rnvt 20ML en DN200 Cana Ruelle de la Pêcheuse Cerny	20		200	1,50	1,00	1,00	30
2025	Rnvt 50ML en DN300 Cana Allée de la Croix St Claude La Norville	50		300	2,65	1,00	1,00	133
2025	Rnvt 720ML en DN300 Cana Chemin St Claude La Norville	720		300	2,65	1,00	1,00	1 908
	Solde 2025							1 569

5. DONNEES DETAILLEES

5.1. VISION PLURIANNUELLE DES VOLUMES

5.1.1. HISTORIQUE

VOLUMES PRELEVES PAR INSTALLATION DE PRODUCTION

Dénomination	Nappe sollicitée	Débit maximum (m ³ /h)	Débit exploité (m ³ /h)	Nombre de pompes	Traitement
Prise d'eau en Essonne	Rivière Essonne	1000	600/1000	3	Prétraitement Acidification Décantation – Traitement des boues Filtration sur sable Ozonation Filtration sur CAG Remise à l'équilibre Désinfection finale
Forage Mardelle (Champ captant d'Aubin)	Calcaires de Saint Ouen	200	200	1	Filtration sur sable Ozonation Filtration sur CAG Remise à l'équilibre Désinfection finale
Forage Vaussaux (Champ captant d'Aubin)	Calcaires de Saint Ouen	200	200	1	
Forage Evangile (Champ captant d'Aubin)	Calcaires de Saint Ouen	200	200	1	
Forage Fosse Sauret (Champ captant de la Juine)	Calcaires de Saint Ouen	200	200	1	Déferrisation Dilution Désinfection finale
Forage Longue Raie (Champ captant de la Juine)	Calcaires de Saint Ouen	200	200	1	
Forage La Cave (Champ captant de la Juine)	Calcaires de Saint Ouen	200	200	1	
Forage Moulin du Gué	Calcaires de Saint Ouen	320	180	2	Déferrisation et désinfection au chlore
Forage Orveau 1 (A l'arrêt)		15		1	
Forage Orveau 2 (A l'arrêt)		120		1	
Champcueil 1 (A l'arrêt)	Calcaire de champigny	112	56	2	Chlore gazeux
Champcueil 2 (A l'arrêt)	Calcaire de champigny	52	26	2	Chlore gazeux
Champcueil 3	Calcaire de champigny	230	150	2	Chlore gazeux

L'ensemble des forages, qui participent à l'alimentation du SIARCE (Hurepoix), dispose de périmètre de protection déterminé par déclaration d'utilité publique :

- Pour les forages de la JUINE, l'arrêté de DUP du 18 janvier 1989 fixe le prélèvement maximum annuel à 2millions de m³ et un prélèvement maximum instantané de 500 m³/h.
- Pour l'usine, l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la prise d'eau en Essonne a été signé le 9 octobre 2002 par le Préfet de l'Essonne. Il fixe à 20 000 m³/jour et à 1 000 m³/h le prélèvement maximum autorisé.

Le SIARCE (Hurepoix) dispose de deux unités de production : l'usine d'Itteville et l'usine de déferrisation de la Fosse Sauret.

L'usine d'Itteville :

L'eau de l'Essonne ainsi que l'eau des forages d'Aubin est traitée à l'usine d'Itteville. Cette unité, d'une capacité de production de 1 000 m³/h, est entièrement automatisée et télésurveillée.

L'eau de la rivière Essonne subit un traitement complet à l'usine d'Itteville :

- Prétraitement
- Acidification
- Floculation
- Décantation – Traitement des terres
- Filtration sur sable
- Désinfection à l'ozone
- Filtration sur charbon actif
- Remise à l'équilibre du pH
- Désinfection finale au chlore gazeux en amont et aval des pompes de refoulement vers les réservoirs.

L'eau prélevée sur le champ captant d'Aubin est refoulée sur la filière de traitement de l'usine au niveau de la filtration à sable :

- Filtration sur sable
- Désinfection à l'ozone
- Filtration sur charbon actif
- Remise à l'équilibre du pH
- Désinfection finale au chlore gazeux

L'usine d'Itteville dispose d'une station de mesure en continu de la qualité de l'eau brute. Cette station, située au lieu-dit Aubin sur la Commune d'Itteville à environ 1200 ml de la prise d'eau, mesure en continu 9 paramètres représentatifs de la qualité de l'eau de l'Essonne (voir détail des paramètres en annexe).

L'usine de la Fosse Sauret :

L'eau prélevée sur le champ captant de la Juine est refoulée sur la filière de traitement de l'usine de la Fosse Sauret :

- Filtration sur sable
- Désinfection au chlore gazeux en amont et aval des pompes de refoulement vers les réservoirs.

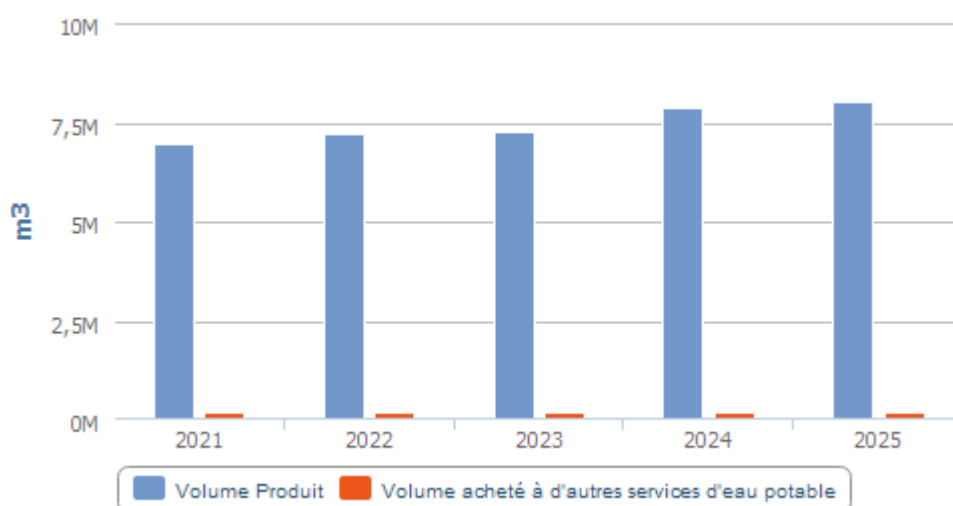
VOLUMES PRELEVES PAR INSTALLATION DE PRODUCTION

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Volume prélevé (m3)	7 175 879	7 430 503	7 538 806	8 162 834	8 264 924	1,3%
Volume prélevé par ressource (m3)						
Forage de Champcueil 3	99 906	83 359	104 929	170 013	224 844	32,3%
Usine de la Juine	1 687 662	1 629 880	1 488 223	1 470 850	1 476 750	0,4%
Usine de Production d'Eau Potable de Moulin du Gué	847 437	777 991	825 728	692 737	722 136	4,2%
Usine d'Itteville	4 540 874	4 939 273	5 119 926	5 829 234	5 841 194	0,2%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau souterraine non influencée	99 906	83 359	104 929	170 013	224 844	32,3%
Eau souterraine influencée	4 559 338	4 343 243	4 699 713	5 237 291	5 062 584	-3,3%
Eau de surface	2 516 635	3 003 901	2 734 164	2 755 530	2 977 496	8,1%

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Volume prélevé (m3)	7 175 879	7 430 503	7 538 806	8 162 834	8 264 924	1,3%
Besoin des usines	258 575	250 639	310 669	333 391	269 483	-19,2%
Volume produit (m3)	6 917 304	7 179 864	7 228 137	7 829 443	7 995 441	2,1%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	195 307	193 709	192 515	168 266	177 872	5,7%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	3 713 491	3 874 965	4 404 279	4 414 578	4 621 775	4,7%
Volume mis en distribution (m3)	3 399 120	3 498 608	3 016 373	3 583 131	3 551 538	-0,9%

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



VOLUMES ACHETES A D'AUTRES SERVICES PAR POINT DE PRODUCTION

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	195 307	193 709	192 515	168 266	177 872	5,7%
Suez - EAUX DU SUD PARISIEN	188 398	187 071	186 632	162 353	171 618	5,7%
CCEJR Vallée de la Juine	6 909	6 638	5 883	5 913	6 254	5,8%

VOLUMES VENDUS

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Volume vendu (m3)	6 058 502	6 470 125	6 531 935	6 582 721	6 887 375	4,6%
<i>dont clients individuels</i>	2 101 662	2 365 661	1 862 991	1 910 673	2 005 074	4,9%
<i>dont clients industriels</i>	20 155	26 024	18 981	13 667	9 020	-34,0%
<i>dont clients collectifs</i>	36 282	46 688	63 763	99 430	77 218	-22,3%
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>	3 713 491	3 874 965	4 404 279	4 414 578	4 621 775	4,7%
<i>dont bâtiments communaux</i>	186 901	155 688	180 257	142 779	37 537	-73,7%
<i>dont appareils publics</i>	11	1 099	1 664	1 594	136 751	8 479,1%

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	3 713 491	3 874 965	4 404 279	4 414 578	4 621 775	4,7%
Régie Eau de Coeur d'Essonne (Leuville sur Orge)	258 984	241 054	194 204	292 623	279 490	-4,5%
Suez - EAUX DU SUD PARISIEN	191 292	186 956	180 851	160 623	169 254	5,4%
ECHARCON	7 029	7 301	7 704	26 214	13 249	-49,5%
Régie Eau de Coeur d'Essonne (Arpajonnais)	3 039 378	3 089 042	3 539 840	3 142 710	3 353 465	6,7%
CCEJR Vallée de la Juine	686	0	99 648	514 444	549 601	6,8%
SIARCE EPSE	112 092	204 404	157 723	139 246	182 569	31,1%
Régie Eau Ouest Essonne	104 030	146 208	224 309	138 718	74 147	-46,5%

VOLUMES CONSOMMES

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	2 345 011	2 595 160	2 127 656	2 168 143	2 265 600	4,5%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	2 345 011	2 595 160	2 127 656	2 168 143	2 265 600	4,5%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	365	365	365	366	365	-0,3%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	21 200	21 200	21 200	21 200	21 200	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)	2 431 211	2 681 360	2 213 856	2 254 343	2 351 800	4,3%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	2 431 211	2 681 360	2 213 856	2 254 343	2 351 800	4,3%
Nombre de semaines de consommation	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	0,0%

5.1.2. DONNEES MENSUELLES

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2025
Moulin du Gué vers Réservoir 1500 m3	Eau traitée	63732	64797	68708	67014	69026	68801	52285	47231	56392	52405	52761	58984	722 136
Itteville - Refoulement vers Bois Blanc	Eau traitée	179194	188706	212167	213186	201284	227860	210009	175687	217350	183257	181186	210063	2 399 949
Itteville - Refoulement vers Ballancourt	Eau traitée	58638	46772	58135	53341	62025	68167	59804	54339	65152	62381	57232	65068	711 054
Fosse Sauret - Refoulement vers Bois Blancs	Eau traitée	351246	297086	324274	304226	325624	353876	332624	299152	328220	349586	303968	367576	3 937 458
Forage de Champcueil	Eau traitée	21133	17393	17986	18250	19568	22067	18842	15732	19746	18030	17641	18456	224 844
													Total Volume Produit	7 995 441

→ Périmètre UDI HUREPOIX (Ex SIE de la région de l'Hurepoix)

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	90,1%	91,6%	91,3%	84,4%	86,9%	2,9%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	1 478 156	1 681 866	1 264 204	1 329 097	1 483 220	11,6%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	4 069 278	4 277 766	4 653 880	4 690 632	4 791 010	2,1%
Volume produit (m3) C	5 969 961	6 318 514	6 297 480	6 966 693	7 048 461	1,2%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	188 398	187 071	186 632	162 353	171 618	5,7%

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	6,19	5,49	5,73	11,32	9,65
Volume mis en distribution (m3) A	2 089 081	2 227 819	1 830 232	2 438 414	2 429 069
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	1 478 156	1 681 866	1 264 204	1 329 097	1 483 220
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	270 580	272 211	270 718	268 497	268 644

→ Périmètre UDI La Ferté Alais (Ex SIAE de la région de la Ferté Alais)

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	68,1%	78,5%	81,3%	79,6%	76,2%	-4,3%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	544 372	595 411	577 854	559 907	498 384	-11,0%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	112 092	204 404	157 723	139 246	182 569	0,0%
Volume produit (m3) C	847 437	777 991	825 728	692 737	722 136	4,2%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	116 484	240 361	78 534	185 183	171 445	-7,4%

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	8,58	5,76	4,44	4,65	5,54
Volume mis en distribution (m3) A	851 829	813 948	746 539	738 674	711 012
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	544 372	595 411	577 854	559 907	498 384
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	98 154	103 944	104 084	105 239	105 227

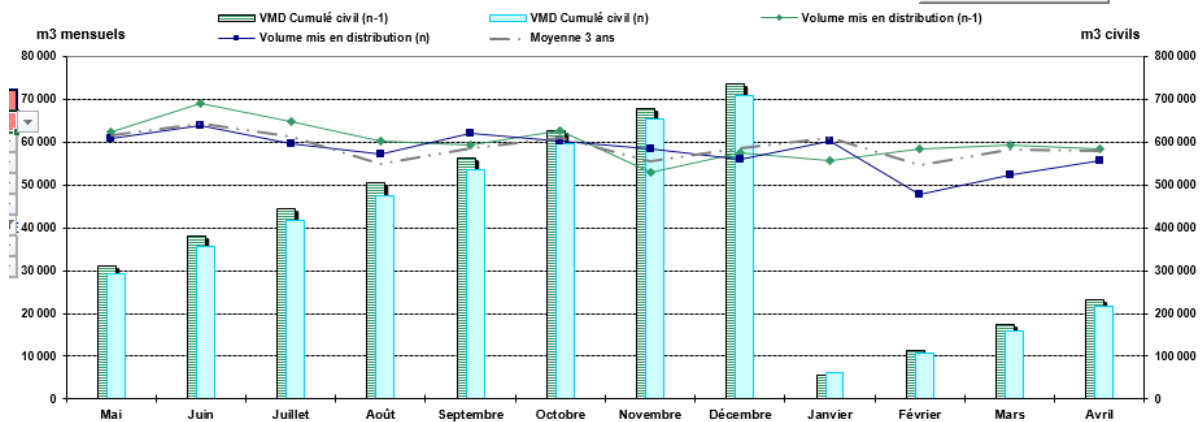
Le rendement du périmètre de La Ferté Alais diminue pour l'année 2025 malgré des campagnes de recherche de fuites sur le périmètre. Ces opérations ont permis d'identifier et de réparer 5 fuites durant l'année 2025.

Date	Commune	Adresse	linéaire (ml)	Fuite Detectée	Adresse de la fuite	date de réparation
14/04/2025	Guigneville	Lotissement Rue de Clercy	5000	OUI	11 rue de clercy	29/04/2025
18/08/2025	Cerny	Rue de Montmirault	600	NON		
08/10/2025	Guigneville	Lotissement Allée du Val fleury	4000	OUI	Avenue de la Croix de Lay	19/11/2025
13/10/2025	la Ferté Alais	Rue Notre Dame	1000	OUI	Pont de l'Essonne Rue Notre Dame	13/11/2025
06/11/2025	la Ferté Alais	rue Marcel Delanoy	1000	OUI	rue Marcel Delanoy	07/11/2025
11/12/2025	la Ferté Alais	La Ferté Alais Coeur de Ville	11000	OUI	Batiment Collectif - Rue Notre Dame	16/12/2026

La poursuite des recherches de fuites a permis de localiser une fuite importante au niveau du réservoir de d'Huison Longueville au début de l'année 2026. La neutralisation de celle-ci a entraîné une diminution des volumes mis en distribution de 6.9 % pour le début de l'année 2026.

Essonne - Volume mis en distribution

[Retour menu](#)



D'autre part, on constate une forte diminution des volumes facturés pour l'année 2025 (- 60 000 m3 soit 11% de baisse), notamment pour les communes de Guigneville sur Essonne (- 20 000 m3 soit -36 %) et La Ferté Alais (- 40 000 m3 soit -21 %). Ces évolutions sont à confirmer lors des prochaines campagnes de relevés.

→ Périmètre UDI Champcueil (Ex Synd de Champcueil)

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	89,2%	88,5%	84,6%	90,0%	90,0%	0,0%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	408 683	404 083	371 798	365 339	370 196	1,3%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	0	0	0	0	0	0,0%
Volume produit (m3) C	99 906	83 359	104 929	170 013	224 844	32,3%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	358 304	373 482	334 673	236 030	186 613	-20,9%

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	1,47	1,57	2,02	1,20	1,22
Volume mis en distribution (m3) A	458 210	456 841	439 602	406 043	411 457
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	408 683	404 083	371 798	365 339	370 196
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	92 115	92 116	91 673	92 401	92 578

5.2. INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

A L'ECHELLE DU SERVICE

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	77 %	78 %	77 %	78 %	78 %

PAR POINT DE POINT DE PRODUCTION

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2021	2022	2023	2024	2025
Forage de Champcueil 3	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Usine de la Juine	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Usine de Production d'Eau Potable de Moulin du Gué	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Usine d'Itteville	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

PAR POINT D'ACHAT

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource pour chaque achat à un autre service d'eau potable	2024	2025
EAUX DU SUD PARISIEN	94 %	94 %
SYND INTERCOM EAUX VALLEE DE LA JUINE	60 %	60 %

5.3. QUALITE DE L'EAU

HISTORIQUE DU CONTROLE OFFICIEL

	2021	2022	2023	2024	2025
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	219	213	217	214	203
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	219	213	217	214	203
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	98,21 %	100,00 %	98,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	54	55	66	49	48
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	1	0
Nombre total de prélèvements	54	56	66	50	48

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

INTENSITE DU PROGRAMME D'ANALYSE

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1252	878	181
Physico-chimique	10096	3374	407

NON-CONFORMITES PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

NON-CONFORMITES PAR RAPPORT AUX REFERENCES DE QUALITE

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	6	0	1	202	122	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	20	0	5	201	134	0 n/100ml
Baryum	0,054	0,78	0	2	19	53	.7 mg/l
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	3	2	3	16	20	2 Qualitatif
Température de l'eau	7,4	26,4	2	0	203	36	25 °C

NON-CONFORMITES POUR LES PARAMETRES SOUMIS A UNE VALEUR INDICATIVE

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

Le métabolite du chlorothalonil, R471811, a changé de statut en début d'année 2024, il a été déclaré non pertinent par l'autorité sanitaire. A ce titre, il n'est donc plus considéré comme une limite de qualité mais comme une valeur indicative. Dans les tableaux précédents, sa conformité a été évaluée par rapport au seuil de 0,9 µg/L (valeur indicative) pour l'ensemble de l'année.

NON-CONFORMITES POUR LES PARAMETRES SOUMIS A UNE VALEUR DE VIGILANCE

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

COMPOSITION DE L'EAU AU ROBINET

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	87,70	102,10	36	mg/l	Sans objet
Chlorures	10,70	27,80	65	mg/l	250
Fluorures	90	870	18	µg/l	1500
Magnésium	7,50	12,50	36	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	23,60	65	mg/l	50
Potassium	3,02	4,82	36	mg/l	Sans objet
Sodium	7,30	14,70	36	mg/l	200
Somme pesticides +métab. pert.	0	0,11	18	µg/l	0,5
Sulfates	5,70	25,80	65	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	23,30	33,20	65	°F	Sans objet

QUALITE DES RESSOURCES

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	39	39	82	81
Physico-chimique	2872	2871	2030	2024

	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Nb de non-conformités	Valeur du seuil et unité
Coliphages somatiques (100ml)	0	150	10	1	50 UFP/100ml
Fluorures	100	1800	19	7	1500 µg/l

QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

DÉTAIL

PC - CHAMPCUEIL 3

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	1	UFP/100ml	<= 50
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	300	300	300	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.53	7.76	2	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.37	7.37	7.37	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.9	7.9	7.9	1	Unité pH	
TH Calcique	23.75	23.75	23.75	1	°F	
TH Magnésien	2.474	2.474	2.474	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.5	24.5	24.5	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.224	26.224	26.224	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0.095	0.19	2	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	1	µg/L	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11.3	12.6	13.9	2	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	1	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	1	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	1	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	1	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Calcium	95	95	95	1	mg/l	
Chlorures	10.3	10.3	10.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	524	530	536	2	µS/cm	
Magnésium	5.89	5.89	5.89	1	mg/l	
Potassium	2.03	2.03	2.03	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	14.5	14.5	14.5	1	mg/l	
Sodium	6	6	6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	12.7	12.7	12.7	1	mg/l	<= 250

PC - CHAMPCUEIL 3

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Carbone Organique Total	0	0.2	0.4	2	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	43.9	43.9	43.9	1	%sat.	>= 30
Déséthylatrazine	0.006	0.007	0.007	2	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	18.6	20.6	22.6	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.452	0.452	0.452	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0.44	0.44	0.44	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	200	200	200	1	µg/l	<= 1500
Nickel	0.3	0.3	0.3	1	µg/l	<= 20
Sélénium	12.3	14.15	16	2	µg/l	<= 20
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Somme pesticides +métab. pert.	0.006	0.007	0.007	2	µg/l	<= 5
Ac. perfluorodécane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0	0	0	1	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	1	µg/l	<= 2

PC - EVANGILE (Aubin)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	1	UFP/100ml	<= 50
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
pH à température de l'eau	7.1	7.205	7.31	2	Unité pH	
Turbidité	0.28	0.32	0.36	2	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Température de l'eau	11.2	12.35	13.5	2	°C	
Fer total	20	33.5	47	2	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Conductivité à 25°C	552	561.5	571	2	µS/cm	
Carbone Organique Total	0.4	0.45	0.5	2	mg/l C	<= 10
Nitrates	0	0	0	2	mg/l	<= 100
Fluorures	1700	1700	1700	3	µg/l	<= 1500
Lithium	0.039	0.039	0.039	1	mg/l	

PC - Forage Mardelle 2

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact. coliformes (kit quanti)	2400		2400	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	1	UFP/100ml	<= 50
E.Coli par microplaques	0		0	1	n/100ml	<= 20000
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	<= 10000
Entérocoques par microplaques	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	320	320	320	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.18	7.363	7.61	3	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.34	7.34	7.34	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
TH Calcique	24.05	24.05	24.05	1	°F	
TH Magnésien	4.171	4.171	4.171	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.5	26.5	26.5	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.221	28.221	28.221	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0.143	0.43	3	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	13.7	13.867	14.2	3	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Fer total	0	8	16	2	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	3	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	3	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	3	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	3	µg/l	
Calcium	96.2	96.2	96.2	1	mg/l	
Chlorures	13.3	13.3	13.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	549	557.333	562	3	µS/cm	
Magnésium	9.93	9.93	9.93	1	mg/l	
Potassium	3.5	3.5	3.5	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	20.7	20.7	20.7	1	mg/l	
Sodium	7.43	7.43	7.43	1	mg/l	<= 200

PC - Forage Mardelle 2

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Sulfates	13.8	13.8	13.8	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.247	0.44	3	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	98.2	98.2	98.2	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.052	0.052	0.052	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	3	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.426	0.426	0.426	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0.16	0.16	0.16	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	970	986.667	1000	3	µg/l	<= 1500
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorodécane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0	0	0	1	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	1	µg/l	<= 2

PC - FOSSE SAURET (Juine)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	1	UFP/100ml	<= 50
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
pH à température de l'eau	7.07	7.11	7.15	2	Unité pH	
Turbidité	0.97	1.115	1.26	2	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Température de l'eau	13	13	13	2	°C	
Fer total	105	123.5	142	2	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0.037	0.04	0.042	2	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0.04	0.1	0.159	2	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0.022	0.044	2	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Conductivité à 25°C	797	808	819	2	µS/cm	
Carbone Organique Total	2.3	2.45	2.6	2	mg/l C	<= 10
Nitrates	0	0	0	2	mg/l	<= 100
Baryum	0.039	0.297	0.382	5	mg/l	
Chloridazone desphényl	0.058	0.062	0.066	2	µg/L	<= 2
Chloridazone méthyl desphényl	0.021	0.022	0.023	2	µg/L	<= 2
Somme pesticides +métab. pert.	0.086	0.09	0.093	2	µg/l	<= 5
Diuron	0.005	0.006	0.006	2	µg/l	<= 2

PC - LA CAVE (Juine)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact. coliformes (kit quanti)	0		0	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	1	UFP/100ml	<= 50
E.Coli par microplaques	0		0	1	n/100ml	<= 20000
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Entérocoques par microplaques	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3		3	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	300	300	300	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.06	7.243	7.47	3	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.48	7.48	7.48	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	
TH Calcique	19.1	19.1	19.1	1	°F	
TH Magnésien	7.518	7.518	7.518	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.3	24.3	24.3	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.618	26.618	26.618	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.57	0.857	1.17	3	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	13.5	13.733	13.9	3	°C	
Fer dissous	98.3	98.3	98.3	1	µg/l	
Fer total	130	133.5	137	2	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	3	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	3	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	3	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	3	µg/l	
Calcium	76.4	76.4	76.4	1	mg/l	
Chlorures	14.9	14.9	14.9	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	543	545.667	549	3	µS/cm	
Magnésium	17.9	17.9	17.9	1	mg/l	
Potassium	3.15	3.15	3.15	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	32.5	32.5	32.5	1	mg/l	
Sodium	11.5	11.5	11.5	1	mg/l	<= 200

PC - LA CAVE (Juine)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Sulfates	37.6	37.6	37.6	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.68	0.76	0.9	3	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	16.4	16.4	16.4	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	3	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.142	0.142	0.142	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0.47	0.47	0.47	1	µg/l	<= 100
Baryum	1.57	1.642	1.73	5	mg/l	
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	1100	1100	1100	1	µg/l	<= 1500
Nickel	0.2	0.2	0.2	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorodécane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0.004	0.004	0.004	1	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0.004	0.004	0.004	1	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0.004	0.004	0.004	1	µg/l	<= 2

PC - LONGUE RAIE (Juine)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	1	UFP/100ml	<= 50
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
pH à température de l'eau	7.58	7.66	7.74	2	Unité pH	
Turbidité	1.12	1.215	1.31	2	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Température de l'eau	9.7	13.1	16.5	2	°C	
Fer total	170	185	200	2	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Conductivité à 25°C	499	513.5	528	2	µS/cm	
Carbone Organique Total	0.6	0.75	0.9	2	mg/l C	<= 10
Nitrates	0	0	0	2	mg/l	<= 100
Baryum	0.85	1.704	1.96	5	mg/l	
Chloridazone desphényl	0.035	0.038	0.04	2	µg/L	<= 2
Chloridazone méthyl desphényl	0.012	0.016	0.02	2	µg/L	<= 2
Somme pesticides +métab. pert.	0.047	0.054	0.06	2	µg/l	<= 5

PC - MOULIN DU GUE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact. coliformes (kit quanti)	0		0	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	1	UFP/100ml	<= 50
E.Coli par microplaques	0		0	1	n/100ml	<= 20000
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	<= 10000
Entérocoques par microplaques	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	320	320	320	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.03	7.267	7.57	3	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.35	7.35	7.35	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
TH Calcique	24.625	24.625	24.625	1	°F	
TH Magnésien	3.314	3.314	3.314	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.3	26.3	26.3	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.939	27.939	27.939	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	3	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11.6	12.7	13.3	3	°C	
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Fer total	24	25	26	2	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	3	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	3	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	3	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	3	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	3	µg/l	
Calcium	98.5	98.5	98.5	1	mg/l	
Chlorures	11.3	11.3	11.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	539	548	559	3	µS/cm	
Magnésium	7.89	7.89	7.89	1	mg/l	
Potassium	3.25	3.25	3.25	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	19.7	19.7	19.7	1	mg/l	
Sodium	7.29	7.29	7.29	1	mg/l	<= 200

PC - MOULIN DU GUE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Sulfates	22.1	22.1	22.1	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.31	0.5	3	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	45.8	45.8	45.8	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.045	0.045	0.045	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	3	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0.12	0.12	0.12	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	600	600	600	1	µg/l	<= 1500
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorodécane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0	0	0	1	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	1	µg/l	<= 2

PC - PRISE D'EAU ESSONNE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact. coliformes (kit quanti)	2400		2400	3	n/100ml	
Bactéries Coliformes	100		100	1	n/100ml	
Cryptosporidium sp Eau Potable	0		0	1	n/100ml	
E.Coli par microplaques	94		1100	5	n/100ml	<= 20000
E.Coli /100ml	100		100	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	40		190	12	n/100ml	<= 10000
Entérocoques par microplaques	30		270	4	n/100ml	<= 10000
Kystes Giardia sp Eau Potable	0.02		0.02	1	n/100ml	
Salmonelles Qualitatif / 1 L	1		1	1	Qualitatif	
Algues (en nombre de cellules)	3995	3995	3995	1	cell/ml	
Diméthénamide	0	0.003	0.014	5	µg/l	<= 2
Metolachlore	0	0.001	0.006	7	µg/l	<= 2
Propyzamide	0	0.002	0.012	5	µg/l	<= 2
Carbonates	0	0	0	5	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	5	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	260	274	290	5	mg/l	
pH à température de l'eau	7.05	7.816	8.04	16	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.3	7.346	7.42	5	Unité pH	
pH mesuré au labo	8	8.08	8.2	5	Unité pH	
TH Calcique	22.875	25.72	28.25	5	°F	
TH Magnésien	2.142	2.262	2.465	5	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	5	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	21.1	22.58	24.1	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.122	27.982	30.484	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	5	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		1	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	1.22	5.749	16	16	NFU	
Perchlorate	4.96	7.819	11.42	11	µg/L	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Détergent anionique	0	0	0	5	mg/l	
Indice Hydrocarbure	0	0.026	0.13	5	mg/l	<= 1
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	5	µg/l	
Température de l'eau	7.5	14.294	19.9	16	°C	
Fer dissous	3.4	5.7	10.8	5	µg/l	
Fer total	17	81.455	228	11	µg/l	
Manganèse total	0	8.32	22.7	5	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0.068	0.076	0.083	2	µg/l	<= 2
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0.082	0.137	0.17	3	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0.41	0.574	0.74	5	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0.001	0.005	7	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0.036	0.048	0.058	7	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0.02	0.051	0.165	7	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0.011	0.039	7	µg/l	

PC - PRISE D'EAU ESSONNE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Metolachlore ESA	0.02	0.029	0.05	7	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	7	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0.001	0.005	7	µg/l	
Calcium	91.5	102.88	113	5	mg/l	
Chlorures	25.7	28.26	34.8	5	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	577	613.938	638	16	µS/cm	
Magnésium	5.1	5.386	5.87	5	mg/l	
Potassium	4.11	4.24	4.43	5	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	8.62	10.824	11.7	5	mg/l	
Sodium	11.6	12.24	13.2	5	mg/l	<= 200
Sulfates	22.6	24.64	30.2	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.5	2.481	5.7	16	mg/l C	<= 10
Chlorophylle A	0.2	2.62	7	5	µg/l	
DBO (5 jours)	0	0.798	3.99	5	mg/l O2	
DCO	7.4	9.2	10.9	5	mg/l O2	
Matières en suspension	3.1	6.54	13.6	5	mg/l	
O2 dissous % Saturation	80.3	88.28	94.8	5	%sat.	>= 30
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.01	0.036	7	µg/l	<= 2
Atrazine-2-hydroxy	0	0.001	0.005	7	µg/l	<= 2
Déisopropylatrazine	0	0.005	0.009	7	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.034	0.041	0.05	7	µg/l	<= 2
Ammonium	0.014	0.038	0.087	5	mg/l	<= 4
Azote global	34.542	38.798	40.953	5	mg/l	
Azote Kjeldhal (en N)	0	0.29	0.81	5	mg/l	
Nitrates	34.5	38.043	40.5	14	mg/l	<= 100
Nitrates	27.3	31.85	36.4	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.704	0.785	0.821	5	mg/l	
Nitrites	0.033	0.048	0.075	5	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.117	0.147	0.199	5	mg/l P2O5	
Aluminium total	0.02	0.068	0.192	5	mg/l	
Arsenic	0.83	0.898	1.02	5	µg/l	<= 100
Baryum	0.067	0.076	0.085	5	mg/l	
Bore	0	0	0	5	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	5	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	5	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0	0	5	mg/l	
Cyanures totaux	0	0	0	5	µg/l	<= 50
Fluorures	100	124	160	5	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	5	µg/l	<= 1
Nickel	0	0.3	0.6	5	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	5	µg/l	<= 50
Sélénium	5	6.844	11	16	µg/l	<= 20
Zinc	0.001	0.004	0.007	5	mg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0.02	0.1	5	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0.02	0.1	5	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	5	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0.002	0.009	5	µg/l	<= 1
Benzo(b)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	
Benzo(b)fluoranthène	0	0.006	0.012	2	µg/l	<= 1

PC - PRISE D'EAU ESSONNE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Benzo(g,h,i)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Benzo(g,h,i)pérylène	0	0	0	3	µg/l	
Benzo(k)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	
Benzo(k)fluoranthène	0	0.003	0.005	2	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	0.006	0.02	5	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0.005	0.023	5	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0.012	0.052	5	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	0.012	0.05	5	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0.001	0.006	5	µg/l	
Bromacil	0	0.001	0.005	5	µg/l	<= 2
Chloridazone desphényl	0.16	0.286	0.376	7	µg/L	<= 2
Chloridazone méthyl desphényl	0.053	0.094	0.14	7	µg/L	<= 2
Chlorothalonil SA (R417888)	0	0.016	0.044	10	µg/l	<= 2
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.002	0.007	7	µg/l	<= 2
Ethofumésate	0	0.002	0.01	5	µg/l	<= 2
Flufénacet (Fluthiamide)	0	0.005	0.03	7	µg/l	<= 2
Glyphosate	0	0.03	0.062	5	µg/l	<= 2
Lenacile	0	0.001	0.007	5	µg/l	<= 2
Oxadixyl	0	0.011	0.015	7	µg/l	<= 2
Prosulfocarbe	0	0.01	0.051	5	µg/l	<= 2
Somme pesticides +métab. pert.	0	0.406	0.792	10	µg/l	<= 5
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	4	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	4	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0.002	0.003	0.003	4	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	4	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridécanoïque	0	0	0	4	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundécanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0.002	0.003	0.003	4	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0.002	0.003	0.003	4	µg/l	<= 2
Atrazine	0.01	0.015	0.022	7	µg/l	<= 2
Bentazone	0	0.003	0.021	7	µg/l	<= 2
Métamitrone	0	0.001	0.007	5	µg/l	<= 2
Simazine	0	0.001	0.005	7	µg/l	<= 2
Chlortoluron	0	0.002	0.017	7	µg/l	<= 2

PC - Suivi filière AUBIN

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Turbidité	0	0	0	2	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Fer total	12	13	14	2	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Conductivité à 25°C	534	544.5	555	2	µS/cm	
Carbone Organique Total	0	0.2	0.4	2	mg/l C	<= 10
Nitrates	0	0	0	2	mg/l	<= 100
Fluorures	1300	1500	1700	2	µg/l	<= 1500

PC - Suivi filière JUINE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
pH à température de l'eau	7.34	7.59	7.84	2	Unité pH	
Turbidité	0.4	0.675	0.95	2	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Température de l'eau	13.2	18.7	24.2	2	°C	
Fer total	52	327	1330	6	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	
Conductivité à 25°C	583	609.5	636	2	µS/cm	
Carbone Organique Total	0.7	0.85	1	2	mg/l C	<= 10
Nitrates	0	0.3	0.6	2	mg/l	<= 100
Baryum	0.298	1.32	1.68	4	mg/l	
Chloridazone méthyl desphényl	0	0.003	0.006	2	µg/L	<= 2
Somme pesticides +métab. pert.	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 5

PC - VAUSSAUX (Aubin)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact. coliformes (kit quanti)	0		0	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	
Coliphages somatiques (100ml)	0		150	3	UFP/100ml	<= 50
E.Coli par microplaques	0		0	1	n/100ml	<= 20000
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	<= 10000
Entérocoques par microplaques	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	320	320	320	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.08	7.257	7.39	3	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.44	7.44	7.44	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	
TH Calcique	19.15	19.15	19.15	1	°F	
TH Magnésien	6.678	6.678	6.678	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.2	26.2	26.2	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.828	25.828	25.828	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0.668	2.67	4	NFU	
Benzotriazole	0	0	0	3	µg/L	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	13.7	14.033	14.7	3	°C	
Fer dissous	40.6	40.6	40.6	1	µg/l	
Fer total	13	13.333	14	3	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Acetochlore ESA	0	0	0	3	µg/l	
Acetochlore OXA	0	0	0	3	µg/l	
Alachlore ESA	0	0	0	3	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	
Chlorothalonil R471811	0	0	0	1	µg/l	
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	4	µg/L	
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	4	µg/L	
Diméthénamide ESA	0	0	0	3	µg/L	
Diméthénamide OXA	0	0	0	3	µg/L	
Metazachlore ESA	0	0	0	4	µg/l	
Metazachlore OXA	0	0	0	4	µg/l	
Metolachlore ESA	0	0	0	4	µg/l	
Metolachlore NOA	0	0	0	4	µg/l	
Metolachlore OXA	0	0	0	4	µg/l	
Calcium	76.6	76.6	76.6	1	mg/l	
Chlorures	14.8	14.8	14.8	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	514	523	535	4	µS/cm	
Magnésium	15.9	15.9	15.9	1	mg/l	
Potassium	4.73	4.73	4.73	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	21	21	21	1	mg/l	
Sodium	8.62	8.62	8.62	1	mg/l	<= 200

PC - VAUSSAUX (Aubin)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Sulfates	15.2	15.2	15.2	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.375	0.4	4	mg/l C	<= 10
O2 dissous % Saturation	48.7	48.7	48.7	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.089	0.089	0.089	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	4	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0.01	0.01	0.01	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	1700	1700	1700	1	µg/l	
Fluorures	1600	1666.667	1800	3	µg/l	<= 1500
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Tetra + Trichloroéthylène	2.33	2.33	2.33	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	2.33	2.33	2.33	1	µg/l	
Chloridazone desphényl	0	0.007	0.027	4	µg/L	<= 2
Chloridazone méthyl desphényl	0	0.006	0.01	4	µg/L	<= 2
Somme pesticides +métab. pert.	0	0.013	0.037	4	µg/l	<= 5
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0.004	0.004	0.004	1	µg/l	
Acide perfluorodecanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0.004	0.004	0.004	1	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0.004	0.004	0.004	1	µg/l	<= 2

UP - MOULIN DU GUE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
ATP (log éq Bact/ml)	2.18		2.18	1	log EQ/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	12	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		82	13	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		154	13	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		1	13	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	13	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	13	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.04	-0.04	-0.04	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		2	3	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	300	310	320	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.18	7.436	7.7	12	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.29	7.347	7.39	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.7	7.74	7.8	5	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	23.85	24.408	25.25	3	°F	
TH Magnésien	3.402	3.528	3.671	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	3	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.7	26.712	28.9	6	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.2	27.421	30	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.121	0.67	12	NFU	<= 2
Bisphenol A	0	0	0	1	µg/l	<= 2.5
Nonylphénols	0	0	0	1	µg/l	
Octylphénol	0	0	0	1	µg/l	
p-octylphénols (somme)	0	0	0	1	µg/l	
4-n-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	
4-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	<= 0.3
4-octylphénol	0	0	0	1	µg/l	
4-tert-octylphenol	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	11.2	13.442	15.1	12	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Fer total	0	2.5	13	10	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlorothalonil R471811	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Diméthachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Calcium	95.4	97.633	101	3	mg/l	
Chlorures	10.7	11.717	12.6	6	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	537	552.364	588	11	µS/cm	[200 - 1200]

UP - MOULIN DU GUE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Magnésium	8.1	8.4	8.74	3	mg/l	
Potassium	3.17	3.227	3.31	3	mg/l	
Sodium	7.3	7.467	7.79	3	mg/l	<= 200
Sulfates	14.4	15.517	16.3	6	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.42	0.51	0.6	5	mg/l C	<= 2
Chlorophylle A	0	0.1	0.2	2	µg/l	
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0	0.527	1.7	6	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0.006	0.03	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0.006	0.012	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0.11	0.11	0.11	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.201	0.206	0.211	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	580	637.5	700	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0.11	0.12	0.13	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0.11	0.12	0.13	2	µg/l	
Ac. perfluorodécane sulfonique	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	2	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	2	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	2	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	2	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	2	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0	0	0	2	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0.054	0.107	2	Bq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	2	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100

UP - MOULIN DU GUE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Uranium	0	0	0	1	µg/l	<= 30
Chlore libre	0.16	0.307	0.6	13	mg/l	
Chlore total	0.23	0.345	0.5	13	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0.61	1.005	1.4	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dalapon SPD	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.72	1.025	1.33	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.33	2.03	2.73	2	µg/l	<= 100
Diesnestrol	0	0	0	1	ng/l	
Diéthylstilbestrol	0	0	0	1	ng/l	
Equilin	0	0	0	1	ng/l	
Estriol	0	0	0	1	ng/l	
Estrone	0	0	0	1	ng/l	
Ethynyl estradiol	0	0	0	1	ng/l	
17 alpha estradiol	0	0	0	1	ng/l	
17 bêta estradiol	0	0	0	1	ng/l	<= 1
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - RESERVOIR DE NOISEMENT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		1	2	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	300	300	300	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.62	7.8	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.33	7.355	7.38	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.8	7.9	8	5	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	24.625	24.688	24.75	2	°F	
TH Magnésien	3.15	3.213	3.276	2	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	23.7	24.64	25.3	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.3	26.76	29.3	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.066	0.33	5	NFU	<= 2
Température de l'eau	8.4	14.14	19	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
Chlorothalonil R471811	0.12	0.12	0.12	2	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Calcium	98.5	98.75	99	2	mg/l	
Chlorures	15.9	18.02	21.5	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	561	571.4	589	5	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	7.5	7.65	7.8	2	mg/l	
Potassium	3.02	3.035	3.05	2	mg/l	
Sodium	8.99	9.015	9.04	2	mg/l	<= 200
Sulfates	7.31	15.602	20	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.51	0.628	0.75	5	mg/l C	<= 2
Chlorophylle A	0	0	0	2	µg/l	
Déséthylatrazine	0.006	0.007	0.007	2	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0.005	0.027	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	19.5	20.86	22.4	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.39	0.416	0.45	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1

UP - RESERVOIR DE NOISEMENT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Aluminium total	0.022	0.022	0.023	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0.34	0.35	0.36	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.109	0.111	0.113	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	380	395	410	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	5.3	6.633	7.6	3	µg/l	<= 20
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Somme pesticides +métab. pert.	0.006	0.007	0.007	2	µg/l	<= 0.5
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	2	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	2	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	2	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluorodecanoïque	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	2	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	2	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	2	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	2	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	2	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0	0	0	2	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0.09	0.091	0.092	2	Bq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0.04	0.08	2	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.1	0.28	0.53	5	mg/l	
Chlore total	0.13	0.324	0.55	5	mg/l	
Bromates	0	0.5	1	2	µg/l	<= 10
Dalapon SPD	0	0	0	2	µg/l	
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - STATION JUINE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	18	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		147	24	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		23	24	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	24	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	24	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	24	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	4	mg/l CO3	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.25	-0.023	0.26	6	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		3	10	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	320	325	330	4	mg/l	
pH à température de l'eau	7.06	7.345	7.67	23	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.25	7.332	7.46	10	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.37	7.526	7.8	16	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	21.925	24.398	25.525	10	°F	
TH Magnésien	4.2	4.83	5.25	10	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	10	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.8	26.086	27.03	18	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.1	28.972	32	18	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Turbidité	0	0.198	0.9	26	NFU	<= 2
Perchlorate	1.89	2.57	2.92	6	µg/L	
Bisphenol A	0	0	0	1	µg/l	<= 2.5
Nonylphénols	0	0	0	1	µg/l	
Octylphénol	0	0	0	1	µg/l	
p-octylphénols (somme)	0	0	0	1	µg/l	
4-n-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	
4-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	<= 0.3
4-octylphénol	0	0	0	1	µg/l	
4-tert-octylphenol	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	10.1	14.057	17.3	23	°C	<= 25
Fer total	0	20.81	50	10	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlorothalonil R471811	0	0.188	0.33	4	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	4	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0.015	0.025	4	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0.01	0.02	4	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	4	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0.003	0.01	4	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	4	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	4	µg/l	<= 0.9
Calcium	87.7	97.59	102.1	10	mg/l	
Chlorures	20.4	23.783	27.8	18	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	567	610.708	640	24	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	10	11.5	12.5	10	mg/l	

UP - STATION JUINE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Potassium	3.5	4.095	4.7	10	mg/l	
Sodium	11.9	13.48	14.7	10	mg/l	<= 200
Sulfates	8.21	20.951	25.8	18	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.6	1.076	1.4	16	mg/l C	<= 2
Chlorophylle A	0	0	0	4	µg/l	
Déséthylatrazine	0	0.002	0.009	4	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Nitrates	9.48	12.16	15.3	18	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.19	0.248	0.31	12	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.019	0.022	0.026	4	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0.54	0.575	0.6	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.054	0.527	0.78	56	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	4	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	90	597.5	790	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Sélénium	1.6	2.275	3.6	4	µg/l	<= 20
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0.105	0.17	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0.105	0.17	4	µg/l	
Somme pesticides +métab. pert.	0	0.017	0.045	4	µg/l	<= 0.5
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	4	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	4	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorodecanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	00	0.001	4	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	4	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	4	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0	00	0.001	4	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0	00	0.001	4	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0.126	0.169	0.206	4	Bq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0.11	0.31	4	Bq/l	
Activité bêta totale	0.137	0.24	0.419	4	Bq/l	

UP - STATION JUINE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Tritium (activité due au)	0	0	0	4	Bq/l	<= 100
Uranium	0	0	0	1	µg/l	<= 30
Chlore libre	0.26	0.64	1.89	21	mg/l	
Chlore total	0.33	0.711	2.01	21	mg/l	
Bromates	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Dalapon SPD	0	0	0	4	µg/l	
Diesnestrol	0	0	0	1	ng/l	
Diéthylstilbestrol	0	0	0	1	ng/l	
Equilin	0	0	0	1	ng/l	
Estriol	0	0	0	1	ng/l	
Estrone	0	0	0	1	ng/l	
Ethynyl estradiol	0	0	0	1	ng/l	
17 alpha estradiol	0	0	0	1	ng/l	
17 bêta estradiol	0	0	0	1	ng/l	<= 1
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Simazine	0	0.004	0.014	4	µg/l	<= 0.1

UP - USINE ITTEVILLE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
ATP (log éq Bact/ml)	0.86		0.86	1	log EQ/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	23	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		24	23	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	23	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	23	n/100ml	= 0
Coliphages somatiques (100ml)	0		0	1	UFP/100ml	
Cryptosporidium sp Eau Potable	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	23	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	23	n/100ml	= 0
Kystes Giardia sp Eau Potable	0		0	1	n/100ml	
Algues (en nombre de cellules)	0	0	0	1	cell/ml	
Microcystine-LR dissoute	0	0	0	1	µg/l	
Microcystine-LR ds la biomasse	0	0	0	1	µg/l	
Microcystine-LR totale	0	0	0	1	µg/l	
Microcystine-RR dissoute	0	0	0	1	µg/l	
Microcystine-RR ds la biomasse	0	0	0	1	µg/l	
Microcystine-RR totale	0	0	0	1	µg/l	
Microcystine-YR dissoute	0	0	0	1	µg/l	
Microcystine-YR ds la biomasse	0	0	0	1	µg/l	
Microcystine-YR totale	0	0	0	1	µg/l	
Total microcystines	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Flufénacet ESA	0	0.001	0.007	6	µg/L	<= 0.1
Carbonates	0	0	0	4	mg/l CO3	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.46	-0.145	0.06	11	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	15	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	290	302.5	310	4	mg/l	
pH à température de l'eau	7.28	7.504	7.73	23	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.23	7.348	7.45	15	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.45	7.683	8.1	20	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	22.725	23.963	25.525	15	°F	
TH Magnésien	3.486	3.884	4.578	15	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	15	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	23.1	24.731	26.2	23	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.3	27.923	33.2	23	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Turbidité	0	0.043	0.28	23	NFU	<= 1
Perchlorate	2.63	4.168	5.62	11	µg/L	
Acrylamide	0	0	0	11	µg/l	<= 0.1
Benzotriazole	0	0	0	2	µg/L	
Bisphenol A	0	0	0	1	µg/l	<= 2.5
Nonylphénols	0	0	0	1	µg/l	
Octylphénol	0	0	0	1	µg/l	
p-octylphénols (somme)	0	0	0	1	µg/l	
4-n-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	
4-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	<= 0.3
4-octylphénol	0	0	0	1	µg/l	

UP - USINE ITTEVILLE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
4-tert-octylphenol	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	10.6	14.665	19.5	23	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	4	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Acetochlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Acetochlore OXA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
Alachlore ESA	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	1	µg/l	<= 0.9
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chlorothalonil R471811	0.24	0.378	0.72	4	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	6	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0	0.015	0.032	6	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide ESA	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Diméthénamide OXA	0	0	0	2	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0	0.011	0.038	6	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0.003	0.02	6	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0.005	0.02	6	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	6	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	6	µg/l	<= 0.9
Calcium	90.9	95.853	102.1	15	mg/l	
Chlorures	17.4	22.883	26.8	23	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	576	595.609	618	23	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	8.3	9.249	10.9	15	mg/l	
Potassium	3.9	4.132	4.6	15	mg/l	
Sodium	10.8	12.053	13	15	mg/l	<= 200
Sulfates	5.7	20.03	24.2	23	mg/l	<= 250
Carbone organique dissous	0.5	0.809	1.8	11	mg/l C	
Carbone Organique Total	0.67	0.947	1.8	22	mg/l C	<= 2
Chlorophylle A	0	0	0	4	µg/l	
Déséthylatrazine	0	0.005	0.008	6	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0.002	0.033	23	mg/l	<= 0.1
Nitrates	15.5	18.622	23.6	23	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.32	0.383	0.47	12	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.012	0.028	0.049	15	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0.2	0.255	0.32	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.11	0.123	0.131	8	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	4	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	640	695	730	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Sélénium	2.4	3.613	5	15	µg/l	<= 20
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0.17	0.203	0.28	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0.17	0.203	0.28	4	µg/l	
Somme pesticides +métab. pert.	0	0.022	0.105	6	µg/l	<= 0.5
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	4	µg/l	

UP - USINE ITTEVILLE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	4	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	4	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	4	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluorodecanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	4	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	00	0.002	4	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0.001	0.002	4	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	4	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	00	0.001	4	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	4	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	4	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0	00	0.002	4	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0	0.001	0.005	4	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0.087	0.16	4	Bq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0.075	0.3	4	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0.146	0.413	4	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	4	Bq/l	<= 100
Uranium	0	0	0	1	µg/l	<= 30
Chlore libre	0.43	0.533	0.7	23	mg/l	
Chlore total	0.48	0.594	0.74	23	mg/l	
Bromates	0	0.133	1	15	µg/l	<= 10
Dalapon SPD	0	0	0	3	µg/l	
Diesnestrol	0	0	0	1	ng/l	
Diéthylstilbestrol	0	0	0	1	ng/l	
Equilin	0	0	0	1	ng/l	
Estriol	0	0	0	1	ng/l	
Estrone	0	0	0	1	ng/l	
Ethynyl estradiol	0	0	0	1	ng/l	
17 alpha estradiol	0	0	0	1	ng/l	
17 bêta estradiol	0	0	0	1	ng/l	<= 1
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1

ZD - CHAMPCUEIL

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	28	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		43	34	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		19	34	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	34	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	34	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	34	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.09	7.608	8	18	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.6	7.833	8.1	12	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Turbidité	0	0.053	0.66	33	NFU	<= 2
Perchlorate	3.7	4.148	4.43	6	µg/L	
Température de l'eau	7.4	15.032	22.3	18	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	526	556.444	576	18	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.004	0.015	12	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.013	0.021	0.028	12	mg/l	<= 0.2
Sélénium	2	8.857	15	21	µg/l	<= 20
Chlore libre	0.04	0.219	0.38	34	mg/l	
Chlore total	0.1	0.269	0.4	34	mg/l	
Acide bromoacétique	0	0	0	1	µg/l	
Acide dibromoacétique	0.9	0.9	0.9	1	µg/l	
Acide dichloroacétique	0	0	0	1	µg/l	
Acide monochloroacétique	0	0	0	1	µg/l	
Acide trichloroacétique	0	0	0	1	µg/l	
Acides haloacétiques (somme)	0.9	0.9	0.9	1	µg/L	<= 60
Bromoforme	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	
Chlorate	0	0	0	1	µg/l	<= 250
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 250
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.91	0.91	0.91	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.11	2.11	2.11	1	µg/l	<= 100

ZD - HUREPOIX

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	140	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		80	140	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		200	140	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	139	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	139	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	140	n/100ml	= 0
Flufénacet ESA	0	0.001	0.005	4	µg/L	<= 0.1
Carbonates	0	0	0	4	mg/l CO3	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.07	-0.07	-0.07	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	5	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	310	315	320	4	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.566	8	110	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.354	7.4	5	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.73	8.3	108	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	22.375	24.205	25.25	5	°F	
TH Magnésien	4.2	4.494	5.04	5	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	5	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.6	26.463	33.6	12	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.7	28.583	31.9	12	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	107	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	107	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	107	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	107	Qualitatif	
Turbidité	0	0.08	1.19	140	NFU	<= 2
Perchlorate	2.34	3.454	4.1	11	µg/L	
Température de l'eau	7.5	16.522	26.4	110	°C	<= 25
Fer total	0	0.463	22.3	100	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	2	µg/l	<= 0.9
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlorothalonil R471811	0.21	0.26	0.35	4	µg/l	<= 0.9
Dimétachlore ESA (CGA 354742)	0	0	0	4	µg/L	<= 0.9
Diméthachlore CGA 369873	0.017	0.02	0.024	4	µg/L	<= 0.9
Metazachlore ESA	0.01	0.015	0.02	4	µg/l	<= 0.9
Metazachlore OXA	0	0	0	4	µg/l	<= 0.9
Metolachlore ESA	0	0.003	0.01	4	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0	0	0	4	µg/l	<= 0.9
Metolachlore OXA	0	0	0	4	µg/l	<= 0.9
Calcium	89.5	96.82	101	5	mg/l	
Chlorures	21	23.7	26	12	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	540	611.654	648	107	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	10	10.7	12	5	mg/l	
Potassium	4.09	4.384	4.82	5	mg/l	
Sodium	12.6	13.56	14.1	5	mg/l	<= 200
Sulfates	7.58	20.59	24.1	12	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.81	1.053	1.4	11	mg/l C	<= 2
Chlorophylle A	0	0	0	4	µg/l	
Déséthylatrazine	0	0.003	0.007	4	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0.004	0.044	107	mg/l	<= 0.1

ZD - HUREPOIX

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Nitrates	7.16	13.345	18.3	12	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.14	0.261	0.37	11	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	11	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.025	0.041	99	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0.32	0.375	0.41	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.27	0.314	0.371	4	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	4	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	660	747.5	870	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Sélénium	2.1	2.5	3.1	4	µg/l	<= 20
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0.12	0.16	0.2	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0.12	0.16	0.2	4	µg/l	
Somme pesticides +métab. pert.	0	0.015	0.049	4	µg/l	<= 0.5
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	3	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	3	µg/l	
Ac. perfluorododécanoiq PFDoDA	0	0	0	3	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	3	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	3	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	3	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	3	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	3	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	3	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	3	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0.002	0.005	3	µg/l	
Acide perfluorodecanoïque	0	0	0	3	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	3	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	3	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	3	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	3	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	3	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	3	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	3	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	3	µg/l	
Somme de 4 PFAS	0	0.002	0.005	3	µg/L	
Somme des 20 PFAS	0	0.002	0.005	3	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0.123	0.191	4	Bq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0.098	0.39	4	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0.144	0.505	4	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	4	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.417	0.87	141	mg/l	
Chlore total	0	0.474	0.99	141	mg/l	
Bromates	0	0.75	2	4	µg/l	<= 10
Dalapon SPD	0	0	0	4	µg/l	
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1

ZD - HUREPOIX BALLANCOURT-ITTEVILLE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	41	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		137	40	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		56	41	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		1	40	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	40	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	41	n/100ml	= 0
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.01	-0.01	-0.01	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.39	7.657	7.9	19	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.38	7.38	7.38	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.7	7.8	8	18	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	24.05	24.05	24.05	1	°F	
TH Magnésien	3.654	3.654	3.654	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.13	24.13	24.13	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.704	27.704	27.704	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	17	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	17	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	17	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	17	Qualitatif	
Turbidité	0	0.022	0.32	40	NFU	<= 2
Perchlorate	4.87	5.01	5.15	2	µg/L	
Température de l'eau	8.4	16.753	24.5	19	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	4	µg/l	<= 200
Calcium	96.2	96.2	96.2	1	mg/l	
Chlorures	24.3	24.3	24.3	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	537	596.118	621	17	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	8.7	8.7	8.7	1	mg/l	
Potassium	4.2	4.2	4.2	1	mg/l	
Sodium	12	12	12	1	mg/l	<= 200
Sulfates	19.7	19.7	19.7	1	mg/l	<= 250
Ammonium	0	0.001	0.023	17	mg/l	<= 0.1
Nitrates	18.3	18.3	18.3	1	mg/l	<= 50
Aluminium total	0.027	0.033	0.04	17	mg/l	<= 0.2
Chlore libre	0.06	0.366	0.73	41	mg/l	
Chlore total	0.09	0.416	0.73	41	mg/l	

ZD - LARDY - BOURAY - JANVILLE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		6	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Turbidité	0	0	0	4	NFU	<= 2
Chlore libre	0.04	0.325	1.08	4	mg/l	
Chlore total	0.07	1.153	4.28	4	mg/l	

ZD - SI LA FERTE ALAIS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		6	30	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	30	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		44	30	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		20	30	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	30	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	30	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.4	7.568	7.8	19	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.5	7.717	7.9	18	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	18	Qualitatif	
Turbidité	0	0.072	0.49	27	NFU	<= 2
Perchlorate	0	2.405	4.8	6	µg/L	
Température de l'eau	11	16.305	25	19	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	18	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	551	581.5	623	18	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.008	0.08	18	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0.015	0.033	16	mg/l	<= 0.2
Chlore libre	0	0.278	0.8	30	mg/l	
Chlore total	0.06	0.339	0.86	30	mg/l	
Acide bromoacétique	0	0	0	1	µg/l	
Acide dibromoacétique	0.7	0.7	0.7	1	µg/l	
Acide dichloroacétique	0	0	0	1	µg/l	
Acide monochloroacétique	0	0	0	1	µg/l	
Acide trichloroacétique	0	0	0	1	µg/l	
Acides haloacétiques (somme)	0.7	0.7	0.7	1	µg/L	<= 60
Bromoforme	11	11	11	1	µg/l	
Chlorate	0	0	0	1	µg/l	<= 250
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 250
Chloroforme	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	11	11	11	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.6	3.6	3.6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	26.7	26.7	26.7	1	µg/l	<= 100

ZD - St VRAIN-VERT LE PETIT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	22	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	22	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		140	22	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	22	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	22	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	22	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.3	7.38	7.6	10	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.4	7.5	7.6	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0.045	0.46	22	NFU	<= 2
Perchlorate	3.42	3.45	3.48	2	µg/L	
Température de l'eau	10	16.8	21.9	10	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	10	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	605	628.9	643	10	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.005	0.028	10	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.018	0.022	0.026	10	mg/l	<= 0.2
Chlore libre	0.06	0.416	0.81	22	mg/l	
Chlore total	0.1	0.48	0.9	22	mg/l	

5.4. ENERGIE ET REACTIFS

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR INSTALLATION

Installation de production

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Forage de Champcueil 3						
Energie relevée consommée (kWh)	63 659	51 144	60 285	97 427	127 912	31,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	637	614	575	573	569	-0,7%
Volume produit refoulé (m3)	99 906	83 359	104 929	170 013	224 844	32,3%
Usine de la Juine						
Energie relevée consommée (kWh)	1 640 852	1 735 146	1 691 590	1 748 654	1 785 837	2,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	449	454	445	440	454	3,2%
Volume produit refoulé (m3)	3 656 810	3 819 024	3 802 213	3 973 753	3 937 458	-0,9%
Usine de Production d'Eau Potable de Moulin du Gué						
Energie relevée consommée (kWh)	517 619	455 620	545 233	479 704	475 615	-0,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	611	586	660	692	659	-4,8%
Volume produit refoulé (m3)	847 437	777 991	825 728	692 737	722 136	4,2%
Usine d'Itteville						
Energie relevée consommée (kWh)	2 259 941	2 411 124	2 408 493	2 910 770	2 911 736	0,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	977	965	965	973	936	-3,8%
Volume produit refoulé (m3)	2 313 151	2 499 490	2 495 267	2 992 940	3 111 003	3,9%

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Reprise Butte D'Itteville						
Energie relevée consommée (kWh)	43 458	37 175	36 113	20 961	19 032	-9,2%
Reprise de Champlan (Bois du Fay)						
Energie relevée consommée (kWh)	55 457	56 995	88 841	47 765	51 125	7,0%
Reprise Saint Germain II						
Energie relevée consommée (kWh)	155 632	150 252	141 025	134 907	144 452	7,1%
Reprise/Réservoir de Boinveau						
Energie relevée consommée (kWh)	3 928	493	450	508	627	23,4%
Usine de Surpression de Ballancourt						
Energie relevée consommée (kWh)	160 814	166 272	159 614	88 584	72 553	-18,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	449	445	477	375	389	3,7%
Volume pompé (m3)	358 304	373 482	334 673	236 030	186 613	-20,9%
Usine de Surpression d'Orgemont						
Energie relevée consommée (kWh)	16 495	15 255	17 575	11 401	10 638	-6,7%

Réservoir ou château d'eau

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Réservoir de Beauvais						
Energie relevée consommée (kWh)	2 967	2 675	2 659	2 529	2 530	0,0%
Réservoir de Champlan (Linass)						
Energie relevée consommée (kWh)	-	-	-	4 900	5 283	7,8%
Réservoir de Chevannes						
Energie relevée consommée (kWh)	343	239	271	448	451	0,7%
Réservoir de La Ferté Alais						
Energie relevée consommée (kWh)	-	-	-	1 033	973	-5,8%
Réservoir de l'Ardennais						
Energie relevée consommée (kWh)	3 966	3 407	3 149	2 564	1 982	-22,7%
Réservoir de Nainville les Roches						
Energie relevée consommée (kWh)	363	209	243	233	248	6,4%
Réservoir de Noisement et reprise Mondeville						
Energie relevée consommée (kWh)	9 683	9 962	9 716	10 071	10 182	1,1%
Réservoir de Saint Yon						
Energie relevée consommée (kWh)	1 465	2 792	574	2 232	506	-77,3%
Réservoir du Bois Blancs (Cheptainville)						
Energie relevée consommée (kWh)	-	-	-	6 273	5 184	-17,4%
Réservoir du Cimetière						
Energie relevée consommée (kWh)	-	-	-	2 654	1 145	-56,9%

Installation de captage

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Forage de Bouray sur Juine Fosse Sauret						
Volume pompé (m3)	632 552	657 821	546 499	433 550	528 794	22,0%
Forage de Bouray sur Juine La Cave						
Energie relevée consommée (kWh)	208 237	158 437	135 512	155 075	164 772	6,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	235	240	238	237	243	2,5%
Volume pompé (m3)	887 876	661 377	570 562	653 290	676 801	3,6%
Forage de Bouray sur Juine Longue Raie						
Energie relevée consommée (kWh)	57 130	121 683	123 883	146 125	96 382	-34,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	342	392	334	381	355	-6,8%
Volume pompé (m3)	167 234	310 682	371 162	384 010	271 155	-29,4%
Forage d'ltteville Aubin Evangile						
Energie relevée consommée (kWh)	133 371	57 061	165 968	177 538	156 357	-11,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	503	178	180	176	170	-3,4%
Volume pompé (m3)	265 242	320 825	921 393	1 006 170	920 655	-8,5%
Forage d'ltteville Aubin Mardelle						
Energie relevée consommée (kWh)	173 172	242 444	145 094	186 438	167 903	-9,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	161	226	159	180	182	1,1%
Volume pompé (m3)	1 073 044	1 071 498	910 590	1 038 349	921 874	-11,2%
Forage d'ltteville Aubin Vausseaux						
Energie relevée consommée (kWh)	288 913	213 836	176 181	203 943	201 418	-1,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	421	394	318	198	197	-0,5%
Volume pompé (m3)	685 953	543 049	553 779	1 029 185	1 021 169	-0,8%
Forage d'Orveau (à l'arrêt)						
Energie relevée consommée (kWh)	2 840	3 342	3 154	4 090	4 240	3,7%

CONSOMMATION DE REACTIFS

Réactifs	Quantité
PAX XL7	132024 kg
CHLORE	9065 kg
BISULFITE DE SODIUM	15111 kg
AN 910	150 kg
SOUDE	70440 kg
CO2	36925 kg
CHAUX	51934 kg
ACIDE	2685 kg

5.5. INVENTAIRE DES INSTALLATIONS

PRELEVEMENTS AUTORISES

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
Forage de Champcueil 3	170	2 000
Usine de la Juine	500	/
Usine de Production d'Eau Potable de Moulin du Gué	/	3 000
Usine d'Itteville	1 000	20 000

INVENTAIRES DES INSTALLATIONS

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
Forage de Bouray sur Juine Fosse Sauret	150
Forage de Bouray sur Juine La Cave	130
Forage de Bouray sur Juine Longue Raie	160
Forage d'Itteville Aubin Evangile	200
Forage d'Itteville Aubin Mardelle	250
Forage d'Itteville Aubin Vausseaux	150
Forage d'Orveau (à l'arrêt)	135

Installation de production	Capacité de production (m3/j)
Forage de Champcueil 3	3 000
Usine de la Juine	6 200
Usine de Production d'Eau Potable de Moulin du Gué	3 200
Usine d'Itteville	22 000
Capacité totale	34 400

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Réservoir de Ballancourt sur Essonne	800
Réservoir de Beauvais	280
Réservoir de Boinveau	20
Réservoir de Champlan (Linas)	4 000
Réservoir de Chevannes	200
Réservoir de La Ferté Alais	1 500
Réservoir de l'Ardennais	400
Réservoir de Mondeville	120
Réservoir de Nainville les Roches	200
Réservoir de Noisement et reprise Mondeville	850
Réservoir de Saint Yon	700
Réservoir de Vert le Grand	700
Réservoir d'Huisson Longueville	150
Réservoir d'Orveau	200
Réservoir du Bois Blancs (Cheptainville)	8 000
Réservoir du Cimetière	600
Capacité totale	18 720

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
Installation de reprise : Reprise de Beauvais	16
Installation de reprise : Reprise de l'Ardenais	60
Installation de reprise : Reprise de Noisement	32
Reprise Butte D'Itteville	120
Reprise de Champlan (Bois du Fay)	1 000
Reprise Saint Germain II	250
Reprise/Réservoir de Boinveau	8
Surpresseur de St Yon	6
Usine de Surpression de Ballancourt	60
Usine de surpression d'huison (a l'arrêt)	140
Usine de Surpression d'Orgemont	38

5.6. GESTION DES INSTALLATIONS

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

Lavage des réservoirs :

Installation	Date	Conformité bactériologique
Droite Vert Le Grand	20/01/2025	oui
Droite St Yon	20/01/2025	oui
Bache Eau Traitee 1 Itteville	21/01/2025	oui
Reservoir Nainville Nainville Les Roches	27/01/2025	oui
Gauche St Yon	27/01/2025	oui
Bache Ballancourt Champcueil	28/01/2025	oui
Reservoir Bois Blancs D Cheptainville	28/01/2025	oui
bachette d'itteville	29/01/2025	oui
Réservoir Champlan	29/01/2025	oui
Bache Boinveau La Ferté Alais	30/01/2025	oui
Gauche Ballancourt	30/01/2025	oui
Reservoir Chevannes	28/02/2025	oui
Reservoir Bois Blancs G Cheptainville	01/04/2025	oui
Réservoir d'Huisson longueville	22/04/2025	oui
Beauvais cuve 2	05/05/2025	oui
Beauvais cuve 1	05/05/2025	oui
Droite Ballancourt	05/05/2025	oui
Reservoir Mondeville Champcueil	07/05/2025	oui
Noisement Champcueil 250m3	22/05/2025	oui
Bache Eau Traitee 2 Itteville	22/05/2025	oui
Reservoir Orveau La Ferté Alais	02/06/2025	oui
Gauche Vert le grand	02/06/2025	oui
Reservoir Cimetiere 1 et 2 La Ferté Alais	16/06/2025	oui
Reservoir Cimetiere 3 La Ferté Alais	16/06/2025	oui
Noisement 600 m3	18/06/2025	oui
Bache Moulin Du Gué La Ferté Alais	18/06/2025	oui
Réservoir 1500 La Ferté Alais	12/11/2025	oui
Bache Eau Traitee Bouray/ Usine de la Juine	13/11/2025	oui
Reservoir Ardennais La Ferté Alais	13/11/2025	oui

Nombre d'interventions par nature

Libellé Installation	Nature de l'intervention							
	EXPLOITATION / PROCESS	MAINTENANCE COURANTE	LAVAGE REGLEMENTAIRE / CURAGE CONTRACTUEL	RENOUVELLEMENT PARTIEL	METROLOGIE	RENOUVELLEMENT TOTAL	TRAVAUX NEUFS	REGLEMENTAIRE
Usine de Production d'Eau Potable de la Fosse Sauret à ITEVILLE	71	29		2	1	1		
Usine de Production d'Eau Potable de Moulin du Gué à BAULNE	39	16		2				
Usine de Production d'Eau Potable d'ITTEVILLE	391	100	1	6	19	4	1	2
Forage d'Aubin Mardelle à ITTEVILLE	5	1	1					
Forage d'Aubin Vaussaux à ITTEVILLE	5	1						
Forage de Champcueil 3 à NAINVILLE	31	2		1				1
Forage de la Juine La Cave à BOURAY	25	6				1		1
Forage de la Juine Longue Raie à BOURAY	28	1				1		1
Forage + reprise d'ORVEAU	25	1						1
Forage d'Aubin Evangile à ITTEVILLE	4	1						
Usine de Suppression de BALLANCOURT	29	8						
Usine de Suppression de la Butte à ITTEVILLE		6						
Usine de Suppression de Marcoussis - Bois du Fay à LINAS		2						
Usine de Suppression de SAINT GERMAIN 2	1	5						
Usine de Suppression d'Orgemont à CERNY	24	3						1
Réservoir 1500 de LA FERTE ALAIS	24	8				1		
Réservoir de BALLANCOURT	25	7		1		1		
Réservoir de Beauvais à CHAMPCUEIL	26	1	1	1				
Réservoir de Boinveau à CERNY	23	2						1
Réservoir de Bois Blancs à CHEPTAINVILLE	36	7	1	1		1		1
Réservoir de Champlan à LINAS	11	6				1		
Réservoir de CHEVANNES	26	5						1
Réservoir de l'Ardennais - CERNY	35	8						1
Réservoir de MONDEVILLE	42	3						
Réservoir de NAINVILLE LES ROCHES	26	3		1				
Réservoir de SAINT YON		2		1				1
Réservoir D'HUISON LONGUEVILLE	11	5						
Réservoir d'ORVEAU	17	1						1
Réservoir du Cimetière à LA FERTE ALAIS	27	7	2					
Sectorisation 10C ITTEVILLE_I87 Route d'Itteville		1						
Sectorisation 12C MAROLLES_EN_HUREPOIX Débitmètre chemin de la Marnière		1						1
Sectorisation 16A Guibeville Débitmètre Impasse		1						

Libellé Installation	Nature de l'intervention							
	EXPLOITATION / PROCESS	MAINTENANCE COURANTE	LAVAGE REGLEMENTAIRE / CURAGE CONTRACTUEL	RENOUVELLEMENT PARTIEL	METROLOGIE	RENOUVELLEMENT TOTAL	TRAVAUX NEUFS	REGLEMENTAIRE
Vivaldi								
Sectorisation 9B SAINT YON_I70 Rue des Cosnardières		1						
Sectorisation B1 LA FERTE ALAIS Débitmètre Rue des Pierres Rangées		1						
Station de surveillance de l'Essonne à ITTEVILLE	26	5		1				
Vanne motorisée de l'Hurepoix à ITTEVILLE						1		
Equipement de régulation de pression de GUIGNEVILLE/ESSONNE Rue P. Rangées		1						
Sectorisation ST_VRAIN Débitmètre Q03 route de Bouray		1						
Sectorisation EGLY Débitmètre C08 chemin des villelouvettes		1						1
Sectorisation GUIBEVILLE Débitmètre Q04 rue Victor Hugo	1	2						
Réservoir de VERT LE GRAND		1						
Sectorisation 24A BOISSY SOUS SAINT YON Débitmètre Chemin de la Ferté		1						
Equipement de régulation de pression de NAINVILLE LES ROCHES Rue des Fontaines		1						
Réservoir de NOISEMENT et reprise MONDEVILLE à CHAMPCUEIL	31	9	1	1				1
Débitmètre de Vente EPSE RD 449 à D'HUISON		2						
Vanne motorisée D'HUISON LONGUEVILLE		2						1
Equipement de régulation de pression de LA FERTE ALAIS Rue des Pierres Rangées		2						
Sectorisation CHAMPCUEIL Débitmètre D05 rue de nainville		2						
Sectorisation CHEVANNES Débitmètre D11		1						1
Sectorisation CHAMPCUEIL Débitmètre D09 rue du montcelets		1						1
Sectorisation CHAMPCUEIL Débitmètre D08 rue de la petite vidange		1						
Sectorisation CHAMPCUEIL Débitmètre D03 rue de la butte Géoliette		1						
Sectorisation SAINT GERMAIN LES ARPAJON Débitmètre C11 rue de Chaudet		2						
Sectorisation C10/Q10 SAINT GERMAIN LES ARPAJON Débitmètre rue Pierre Curie		1						

	Nature de l'intervention								
Libellé Installation	EXPLOITATION / PROCESS	MAINTENANCE COURANTE	LAVAGE REGLEMENTAIRE / CURAGE CONTRACTUEL	RENOUVELLEMENT PARTIEL	METROLOGIE	RENOUVELLEMENT TOTAL	TRAVAUX NEUFS	REGLEMENTAIRE	Total général
Vanne électrique STG1 SAINT GERMAIN LES ARPAJON		1							1
Sectorisation OLLAINVILLE Débitmètre C09 CD116		2							2
Sectorisation 23A GUIBEVILLE Débitmètre Impasse Vivaldi		1							1
Sectorisation ST_VRAIN Débitmètre Q01 route de Bouray		1							1
Sectorisation ST_VRAIN Débitmètre Q02 Route de Bouray		1							1
Vanne motorisée de la La Gâtine à LA FERTE ALAIS		1		1					2
Sectorisation 11A_I2 Route de Bouray à ST VRAIN		1							1
Usine de Surpression D'HUISON LONGUEVILLE				1				1	2
Sectorisation 22A LEUDEVILLE Point I48 Rue du Bois Bouquin								1	1
Sectorisation CHEPTAINVILLE Débitmètre Q05 chemin les cailloux								1	1
Sectorisation C06 BOISSY SOUS SAINT YON débitmètre avenue de Bèchevret								1	1
Sectorisation Q07 SAINT YON Débitmètre route de dourdan								1	1
Sectorisation LEUDEVILLE Débitmètre Q13 rue Bois Bouquin								1	1
Sectorisation LEUDEVILLE Débitmètre Q14 D26 - Grande Rue								1	1
Total général	1065	297	7	20	20	12	1	26	1448

RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS

Installation	Date de réalisation
Bois du Fay - renovation cellule et transformateur	Septembre 2025
Forage Champcueil 3 - remplacement telegestion	Juin 2025
Forage La Cave - remplacement telegestion	Septembre 2025
Forage Longue Raie - remplacement telegestion	Septembre 2025
Forage Mardelle - remplacement télégestion	Septembre 2025
Forage Moulin du Gué - remplacement capteur de vide Chlore	Octobre 2025
Forage Moulin du Gué - renovation compresseur 1 et 2	Mars 2025
Forage Moulin du Gué - renovation pompe 1	Octobre 2025
Interco Itteville / LFA - remplacement telegestion	Septembre 2025
Réservoir 1500 m3 LFA - remplacement telegestion	Septembre 2025
Réservoir Ballancourt - remplacement telegestion	Septembre 2025
Réservoir Bois Blanc - remplacement telegestion	Septembre 2025
Réservoir Bois Blanc - rénovation Chloration	Octobre 2025
Réservoir de Beauvais - remplacement telegestion	Août 2025
Réservoir Nainville - remplacement telegestion	Août 2025
Réservoir Noisement - remplacement telegestion	Juin 2025
Réservoir Saint Yon - remplacement telegestion	Juin 2025
Station d'Alerte - remplacement telegestion	Juin 2025
Usine de la Fosse Sauret - renovation canalisation	Novembre 2025
Usine de la Fosse Sauret - rénovation cellule et transformateur	Septembre 2025
Usine Fosse Sauret - remplacement telegestion	Septembre 2025
Usine Fosse Sauret - remplacement vanne d'inversion chlore	Août 2025
Usine Fosse Sauret - rénovation chloration	Octobre 2025
Usine Fosse Sauret - renovation compresseur	Avril 2025
Usine Itteville - Maintenance Ozonneur	Novembre 2025
Usine Itteville - remplacement CAG filtre 3 et 4	Décembre 2025
Usine Itteville - remplacement moteur du portail	Août 2025
Usine Itteville - remplacement plateau filtre presse	Août 2025
Usine Itteville - renouvelation dégrilleur primaire	Juin 2025
Usine Itteville - renouvelation turbidimetre filtre a sable et eau décantée	Février 2025
Usine Itteville - renouvellement Batterie Onduleur 1 et 2	Septembre 2025
Usine Itteville - renouvellement clapet pompe 1 et 2 Ballancourt	Novembre 2025
Usine Itteville - renouvellement Onduleur 1 et 2	Septembre 2025
Usine Itteville - renouvellement PC supervision Refoulement	Octobre 2025
Usine Itteville - renouvellement Pompe 1 refoulement vers Ballancourt	Novembre 2025
Usine Itteville - renouvellement Pompe 2 refoulement vers Fosse Sauret	Novembre 2025
Usine Itteville - renouvellement pompe a boue Haute et Basse Pression	Mars 2025
Usine Itteville - Rénovation cablage automate	Novembre 2025
Usine Itteville - renovation cellule et tranformateur 1 et 2	Novembre 2025
Usine Itteville - rénovation Chloration	Octobre 2025
Usine Itteville - rénovation compresseur Ozone 1 et 2	Mars 2025
Usine Itteville - rénovation compresseur traitement des terres	Mars 2025
Usine Itteville - rénovation pompe bache a boue 1 et 2	Mars 2025
Vanne de la Gatine - remplacement telegestion	Mai 2025
Vanne Electrique d'Huisson - remplacement telegestion	Août 2025

5.7. RESEAUX

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021	2022	2023	2024	2025
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120	120	120	120	120

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99,21 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	120

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2025 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

INVENTAIRES DES RESEAUX

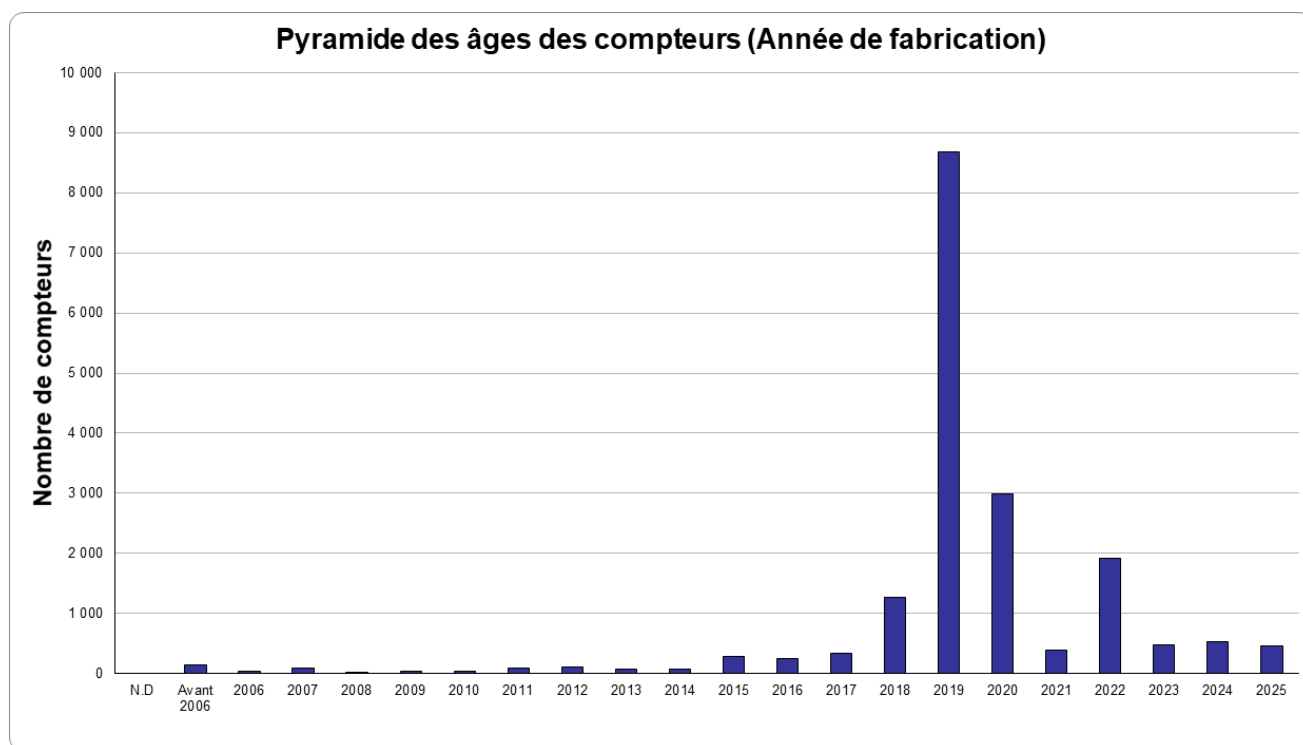
	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	651,2	659,4	657,9	658,0	658,7	0,1%
Longueur d'adduction (ml)	10 363	10 363	10 363	10 363	10 362	-0,0%
Longueur de distribution (ml)	640 879	649 003	647 585	647 602	648 303	0,1%
<i>dont canalisations</i>	460 849	468 271	466 475	466 138	466 449	0,1%
<i>dont branchements</i>	180 030	180 732	181 110	181 464	181 854	0,2%
Equipements						
Nombre d'appareils publics	694	704	705	706	709	0,4%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	658	663	664	665	668	0,5%
<i>dont bouches d'incendie</i>	15	16	16	16	16	0,0%
<i>dont puisards d'incendie</i>	13	16	16	16	16	0,0%
<i>dont bornes fontaine</i>	7	8	8	8	8	0,0%
<i>dont bouches d'arrosage</i>	1	1	1	1	1	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements	18 151	18 268	18 331	18 390	18 455	0,4%

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	18 383	18 663	18 850	19 029	18 301	-3,8%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>	17 645	17 927	18 104	18 208	17 509	-3,8%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	738	736	746	821	792	-3,5%	

Détail du Linéaire de canalisation :

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	10 362	466 449	476 811
DN 20 (mm)		376	376
DN 32 (mm)		424	424
DN 40 (mm)		3 528	3 528
DN 50 (mm)		12 804	12 804
DN 60 (mm)		36 385	36 385
DN 63 (mm)		24 487	24 487
DN 65 (mm)		189	189
DN 75 (mm)		13 001	13 001
DN 80 (mm)	8	15 108	15 116
DN 90 (mm)		10 875	10 875
DN 100 (mm)		62 494	62 494
DN 110 (mm)		3 395	3 395
DN 125 (mm)		8 904	8 904
DN 140 (mm)		246	246
DN 150 (mm)		141 446	141 446
DN 160 (mm)		7 154	7 154
DN 175 (mm)		5 140	5 140
DN 180 (mm)		226	226
DN 200 (mm)	18	28 090	28 108
DN 250 (mm)	1 715	31 629	33 344
DN 300 (mm)	970	8 577	9 547
DN 350 (mm)	1 329	16 611	17 940
DN 400 (mm)		9 487	9 487
DN 450 (mm)	6 218	9 344	15 562
DN 500 (mm)		11 018	11 018
DN 600 (mm)	104	4 782	4 886
DN 800 (mm)		39	39
DN indéterminé (mm)		690	690

PYRAMIDE DES COMPTEURS



5.8. GESTION DES RESEAUX ET DU PATRIMOINE

Les données de renouvellement concernent l'exercice comptable du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025.

RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,26	0,13	0,16	0,15	0,16
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	460 849	468 271	466 475	466 138	466 449
Longueur renouvelée totale (ml)	428	672	590	1 148	890
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	428	672	590	1 148	890

Renouvellements réalisés par le délégataire :

Commune	Date de réalisation	Voie	Linéaire posé / Linéaire déposé	Diamètre
Breux Jouy	02/06/2025	24 Route de Saint Cheron - Remplacement d'une Ventouse		
Chevannes	19/08/2025	14 Rue Saint Martin - Remplacement de 3 vannes		
La Ferté Alais	22/09/2025	Rue des Pierres Rangées - Remplacement de 3 vannes et suppression monostab		
Vert le Grand	Janvier 2025	Rue des Noues - Tranche 2	100	150
Cerny	Mars 2025	Ruelle de la Pecheuse	20	200
La Norville	Avril 2025	Allée de la Croix Saint Claude	50	300
La Norville	Juillet 2025	Allée de la Croix Saint Claude	720	300

Renouvellement de la canalisation Chemin st Claude à la Norville :





RENOUVELLEMENTS DES BRANCHEMENTS

Renouvellement des branchements plomb	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Nombre de branchements	18 151	18 268	18 331	18 390	18 455	0,4%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	193	183	168	60	54	-10,0%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	1,1%	1,0%	0,9%	0,3%	0,3%	0,0%
Branchements plomb découverts pendant l'année	13					
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	117	10	15	108	6	-94,4%
% de branchements plomb supprimés	39,39%	5,18%	8,20%	64,29%	10,00%	-84,4%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué et par la Collectivité

Renouvellement des branchements vétustes	Quantité renouvelée dans l'exercice	Mode de gestion
Réseau (lot)		
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	84	Programme

Liste des renouvellements de Branchements

Commune	Date Intervention	Rue	Diamètre
La Ferté Alais	18/02/2025	6 rue des Cornemuset	brt plomb
Itteville	02/05/2025	71 rue Saint Germain	brt plomb
Guigneville sur Essonne	29/04/2025	11 rue de Clercy	brt plomb
Chevannes	13/01/2025	5 rue du Bois Verger	brt plomb
Itteville	26/03/2025	69 rue Saint Germain	brt plomb
Ballancourt sur Essonne	03/05/2025	19 Rue de Gaulle	brt plomb
Saint Vrain	29/04/2025	38 allée des Fleurs	Brt Vetustes
La Ferté Alais	23/05/2025	2 Place de la Liberation	Brt Vetustes
d'Huisson Longueville	16/06/2025	1 Rue de la Mairie	Brt Vetustes
Itteville	23/06/2025	14 route de Ballancourt	Brt Vetustes
Itteville	23/06/2025	14 bis route de Ballancourt	Brt Vetustes
Ballancourt sur Essonne	03/07/2025	43 bis Rue Eugène Pereire	Brt Vetustes
Saint Vrain	16/07/2025	1 Clos de l'Etang	Brt Vetustes
Boissy Sous Saint Yon	04/09/2025	3 Rue Verlaine	Brt Vetustes
Ballancourt sur Essonne	16/09/2025	1 rue du Martroy	Brt Vetustes
Breux Jouy	05/09/2025	2 Rue Babin	Brt Vetustes
Saint Vrain	30/07/2025	26 bis rue des Jardin	Brt Vetustes
Breux Jouy	07/10/2025	3 rue du Grain d'Or	Brt Vetustes
Boissy Sous Saint Yon	Novembre 2025	Avenue de Bechevret	Renouvellement de 43 brt - Vetuste
Nainville les Roche	Mars 2025	Rue de Soisy - rue de l'Eglise - Rue de Brinville	Renouvellement de 26 brt - Vetuste
Ballancourt sur Essonne	20/05/2025	14 rue de Gaulle	Brt Vetustes
Saint Vrain	12/12/2025	1 Allée des Glycines	Brt Vetustes
Chevannes	21/07/2025	1 bis rue Bosseline	Brt Vetustes
Itteville	29/07/2025	4 Route de Ballancourt	Brt Vetustes
Ballancourt sur Essonne	19/09/2025	7 rue Claude Debussy	Brt Vetustes
Chevannes	28/10/2025	6 rue des Pres Fleury	Brt Vetustes
La Ferté Alais	04/12/2025	2 rue du Plateau	Brt Vetustes

RENOUVELLEMENTS DES COMPTEURS

Renouvellement des compteurs	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Nombre de compteurs	18 383	18 663	18 850	19 029	18 301	-3,8%
Nombre de compteurs remplacés	2 686	1 809	764	525	584	11,2%
Taux de compteurs remplacés	14,6	9,7	4,1	2,8	3,2	14,3%

RECHERCHE DE FUITES

Commune	Date	Linéaire inspecté
Ballancourt - Rue de l'Essonne	Fevrier 2025	1000
Saint Yon - Breux Jouy - Saint Sulpice de Favieres (Secteur N°9 - toute les communes)	Fevrier 2025	31743
Nainville les Roches - Rue de Soisy	Fevrier 2025	1000
Guigneville - Rue de Clercy	Avril 2025	5000
Breux Jouy - Rue du Moulin	Mai 2025	1300
Boissy sous Saint Yon - Rue des Sablons	Juin 2025	600
Saint Yon - Rue du Marechal Leclerc	Juillet 2025	600
Itteville - Place de Gaulle	Juillet 2025	10
Leudeville - Carrefour des Noblets	Juillet 2025	150
La Norville - Tronçons du réseau de Transport	Juillet 2025	800
Cerny - Rue de Montmirault	Aout 2025	600
Breuillet - Tronçon du réseau de transport	Septembre 2025	1000
Boissy sous Saint Yon - Rue de l'Ormeteau	Septembre 2025	1500
Boissy sous Saint Yon - Rue du Val	Septembre 2025	500
Guigneville - Toute la commune	Octobre 2025	4000
Vert le Grand - Rue de l'Orme / rue des Marquants / Rue des Rondins	Octobre 2025	4000
La Ferté Alais - Rue Notre Dame	Octobre 2025	200
La Ferté Alais - Rue Marcel Delanoy	Novembre 2025	200
Boissy sous Saint Yon - Rue Lamartine	Décembre 2025	200
Leudeville - Chemin de la Croix Pillas	Décembre 2025	200
La Ferté Alais - Coeur de Ville	Décembre 2025	11000
Conduite entre Leudeville et Vert le Grand - Recherche Canine	Avril 2025	4000

REPARATION DES FUITES

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	24	27	16	18	23	27,8%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	100%
Nombre de fuites sur branchement	155	144	145	93	144	54,8%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,9	0,8	0,8	0,5	0,8	60,0%
Nombre de fuites sur compteur	159	191	129	118	158	33,9%
Nombre de fuites sur équipement	3	2	5		4	
Nombre de fuites réparées	341	364	295	229	329	43,7%
Linéaire soumis à recherche de fuites	101 000	47 500	44 750	26 100	69 603	166,7%

TRAVAUX NEUFS DELEGATAIRE RESEAUX

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	Quantité réalisée dans l'exercice
Réseau	
COMPTEURS EAU	7
COMPTEURS EAU Equipé	158
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	293

Liste des branchements neufs :

Commune	Date	Adresse	Nombre de branchements	Matériau / Diamètre (en mm)
BALLANCOURT	01/09/2025	RUE DES BERNACHES	1	32
VERT LE GRAND	01/10/2025	BASE AERIENNE 217	1	50
BOISSY SOUS ST YON	02/09/2025	RUE PIERRE MENDES FRANCE	1	32
BOISSY SOUS ST YON	02/09/2025	RUE PIERRE MENDES FRANCE	1	32
D HUISON LONGUEVILLE	03/06/2025	PLACE DU MOULIN	1	25
CHAMPCUEIL	04/12/2025	GRANDE RUE	1	25
CERNY	05/02/2025	CHEMIN DES CARREAUX	1	25
BREUX JOUY	05/03/2025	RUE DE LA SOUPANE LOT2	1	25
BREUX JOUY	05/03/2025	RUE DE LA SOUPANE LOT3	1	25
BOISSY SOUS ST YON	06/02/2025	ANGLE RUE DE LA CREUSERIE / RUE DU CLOS	1	
BREUX JOUY	06/03/2025	ROUTE DE RIMORON	1	32
MONDEVILLE	07/01/2025	GRANDE RUE	1	32
LEUDEVILLE	07/07/2025	GRANDE RUE	6	32
BALLANCOURT	08/07/2025	RUE DE VERDUN	1	100
BALLANCOURT	08/07/2025	RUE DE VERDUN	1	63
SAINT YON	08/09/2025	RUE DES COSNARDIERES	1	32
ST VRAIN	08/12/2025	RUE ST CAPRAIS	1	63
ST VRAIN	08/12/2025	RUE ST CAPRAIS	1	
BREUX JOUY	09/01/2025	RUE DE LA SOUPANE	1	32
ITTEVILLE	09/01/2025	CHEMIN DE LA FERTE ALAIS	2	32
ITTEVILLE	09/07/2025	CHEMIN D ORGEMONT	1	32
LA FERTE ALAIS	10/03/2025	ALLEE JEAN MOULIN	1	25
ITTEVILLE	11/06/2025	ALLEE DU STADE	1	25
BREUX JOUY	12/11/2025	ROUTE DE ST CHERON	1	32
LA FERTE ALAIS	13/05/2025	RUE CORNEMUSET	1	25
CERNY	14/03/2025	CHEMIN DE FARCHEVILLE	1	32
LA FERTE ALAIS	15/05/2025	PLACE DU CHATEAU	1	25
BALLANCOURT	15/07/2025	RUE DE LA CROIX BOISSEE	1	63
VERT LE PETIT	15/07/2025	RUE DU BOUCHET	1	32
BOISSY SOUS ST YON	19/03/2025	RUE MENDES FRANCE	1	
BALLANCOURT	19/08/2025	RUE PASTEUR	1	32
LEUDEVILLE	19/11/2025	RUE DU BOIS BOUQUIN	1	25
BALLANCOURT	20/01/2025	IMPASSE DES HERONS	2	32
BALLANCOURT	20/08/2025	CHEMIN DE LA GRAVIERE	1	32
LARDY	20/10/2025	RUE DES VIGNES	2	25
GUIGNEVILLE	20/10/2025	IMPASSE DU PREAU	1	25
ITTEVILLE	22/04/2025	CHEMIN DU ROUSSET	1	32

Commune	Date	Adresse	Nombre de branchements	Matériau / Diamètre (en mm)
LEUDEVILLE	22/07/2025	GRANDE RUE	3	32
CERNY	22/09/2025	RUE MONTMIRALT	2	25/50
BALLANCOURT	23/04/2025	RUE DES ECOLES	1	25
ITTEVILLE	23/06/2025	CHEMIN D AUBIN / 4 RUE GIONO	1	50
ITTEVILLE	23/06/2025	CHEMIN D AUBIN / 4 RUE GIONO	1	63
VERT LE GRAND	23/06/2025	ROUTE DE BRASEUX	1	32
CERNY	24/03/2025	CHEMIN DU FOURNEAU	1	
BREUX JOUY	25/02/2025	RUE DU MOULIN	1	32
ITTEVILLE	25/03/2025	ALLEE DES CHATILLONS	1	25
CERNY	26/11/2025	RUE DE LA BUTTE RONDE	1	25
VERT LE PETIT	27/01/2025	RUE BERTHOLLET	1	
VERT LE PETIT	27/01/2025	RUE BERTHOLLET	1	100
ST SULPICE DE FAVIERES	28/10/2025	RUE FOUR A CHAUX	1	25
D HUISON LONGUEVILLE	29/10/2025	RUE DES ROCHETTES	1	25
FONTENAY LE VICOMTE	30/04/2025	RUE REIGNAULT	1	32
FONTENAY LE VICOMTE	31/03/2025	RUE DE LA SALLE	1	25
D HUISON LONGUEVILLE	31/03/2025	RUE DES FONTAINES	1	25

La liste complète des interventions est donnée en annexe 6.2

5.9. CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE

LA FACTURE 120 M³ DE CHAQUE COMMUNE

AUVERNAUX	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

BALLANCOURT SUR ESSONNE	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

BAULNE	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			296,54
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			92,40
Consommation	120	0,7700	92,40
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			362,40
TVA			19,92
TOTAL € TTC			382,32

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

BOISSY SOUS SAINT YON	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

BREUX JOUY	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

BRUYERES LE CHATEL	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			204,14
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			270,00
TVA			14,84
TOTAL € TTC			284,84

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

CERNY	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			296,54
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			92,40
Consommation	120	0,7700	92,40
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			362,40
TVA			19,92
TOTAL € TTC			382,32

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

CHAMPCUEIL	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

CHEVANNES	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

D'HUISON LONGUEVILLE	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			296,54
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			92,40
Consommation	120	0,7700	92,40
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			362,40
TVA			19,92
TOTAL € TTC			382,32

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

FONTENAY LE VICOMTE	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			296,54
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			92,40
Consommation	120	0,7700	92,40
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			362,40
TVA			19,92
TOTAL € TTC			382,32

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

ITTEVILLE	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

LA FERTE ALAIS	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			296,54
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			92,40
Consommation	120	0,7700	92,40
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			362,40
TVA			19,92
TOTAL € TTC			382,32

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

LEUDEVILLE	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

MONDEVILLE	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

NAINVILLE LES ROCHES	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

ORVEAU	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			296,54
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			92,40
Consommation	120	0,7700	92,40
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			362,40
TVA			19,92
TOTAL € TTC			382,32

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

SAINT SULPICE DE FAVIERES	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

SAINT VRAIN	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

SAINT YON	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

VERT LE GRAND	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

VERT LE PETIT	m ³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau *			283,34
Part délégataire			204,14
Abonnement			47,30
Consommation	120	1,3070	156,84
Part collectivité(s)			79,20
Consommation	120	0,6600	79,20
Organismes publics			65,86
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	120	0,1158	13,90
Consommation d'eau Potable	120	0,3400	40,80
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0930	11,16
TOTAL € HT			349,20
TVA			19,20
TOTAL € TTC			368,40

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

DONNEES ECONOMIQUES

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'impayés	1,25 %	0,95 %	1,34 %	1,26 %	0,94 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	97 667	78 285	117 122	110 047	97 492
Montant facturé N - 1 en € TTC	7 838 405	8 234 113	8 767 057	8 727 434	10 374 342

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	10	7	8	10	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	529,50	485,15	426,63	486,25	1 024,00
Volume vendu selon le décret (m3)	6 058 502	6 470 125	6 531 935	6 582 721	6 887 375

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	245	302	299	251	190

DONNEES CONSOMMATEURS PAR COMMUNE

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
AUVERNAUX						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	324	325	326	330	334	1,2%
Nombre d'abonnés (clients)	123	120	125	124	127	2,4%
Volume vendu (m3)	14 888	18 269	13 189	9 613	14 045	46,1%
BALLANCOURT SUR ESSONNE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 695	7 693	7 812	7 868	7 904	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	2 773	2 806	2 817	2 843	2 902	2,1%
Volume vendu (m3)	411 336	359 913	361 901	346 588	369 236	6,5%
BAULNE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 323	1 324	1 377	1 431	1 485	3,8%
Nombre d'abonnés (clients)	555	561	615	619	615	-0,6%
Volume vendu (m3)	68 149	72 205	66 331	69 703	76 971	10,4%
BOISSY SOUS SAINT YON						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 907	3 875	3 853	3 872	3 900	0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	1 541	1 554	1 553	1 556	1 556	0,0%
Volume vendu (m3)	166 540	170 307	166 925	141 447	141 371	-0,1%
BREUX JOUY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 260	1 302	1 292	1 296	1 298	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)	526	540	548	547	549	0,4%
Volume vendu (m3)	48 445	53 075	44 245	42 241	47 584	12,6%
BRUYERES LE CHATEL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)				8	8	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)					9	
Volume vendu (m3)					30 018	
CERNY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 519	3 502	3 510	3 509	3 581	2,1%
Nombre d'abonnés (clients)	1 424	1 472	1 489	1 491	1 485	-0,4%
Volume vendu (m3)	157 677	177 615	172 605	159 050	148 227	-6,8%
CHAMPCUEIL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 920	2 923	2 937	2 950	2 912	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)	902	904	909	952	950	-0,2%
Volume vendu (m3)	199 432	178 794	167 388	166 846	168 503	1,0%
CHEVANNES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 642	1 618	1 597	1 570	1 575	0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	522	522	525	526	531	1,0%
Volume vendu (m3)	59 399	61 954	58 582	58 554	51 964	-11,3%
D'HUISON LONGUEVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 526	1 519	1 532	1 538	1 559	1,4%
Nombre d'abonnés (clients)	627	631	638	647	651	0,6%
Volume vendu (m3)	68 141	61 526	59 116	52 069	55 072	5,8%
FONTENAY LE VICOMTE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 587	1 617	1 592	1 592	1 588	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	550	550	548	565	565	0,0%
Volume vendu (m3)	71 110	66 126	69 723	65 427	65 691	0,4%
GUIGNEVILLE SUR ESSONNE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	933	920	910	900	894	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	350	363	367	372	369	-0,8%
Volume vendu (m3)	41 760	51 402	44 054	55 949	35 435	-36,7%

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
ITTEVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 598	6 583	6 701	6 667	6 752	1,3%
Nombre d'abonnés (clients)	1 725	1 728	1 730	1 729	1 736	0,4%
Volume vendu (m3)	276 167	277 729	236 703	238 097	307 932	29,3%
LA FERTE ALAIS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 786	3 714	3 711	3 704	3 723	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	1 335	1 362	1 380	1 380	1 385	0,4%
Volume vendu (m3)	173 688	202 118	205 892	194 913	153 963	-21,0%
LEUDEVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 500	1 501	1 582	1 575	1 576	0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	564	570	573	570	580	1,8%
Volume vendu (m3)	66 561	77 931	68 982	68 359	79 102	15,7%
LINAS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	125	125	126	129	134	3,9%
MONDEVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	743	753	744	740	736	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	352	359	358	358	360	0,6%
Volume vendu (m3)	33 687	42 600	32 582	29 660	31 913	7,6%
NAINVILLE LES ROCHES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	498	514	528	531	532	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)	222	221	225	225	225	0,0%
Volume vendu (m3)	22 167	28 340	22 334	27 239	30 080	10,4%
ORVEAU						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	182	170	157	153	147	-3,9%
Nombre d'abonnés (clients)	85	84	83	83	83	0,0%
Volume vendu (m3)	9 165	8 345	7 656	6 023	6 517	8,2%
SAINT ARNOULT EN YVELINES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	13	13	12	0		
SAINT MAURICE MONTCOURONNE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4	3	3	3	3	0,0%
SAINT SULPICE DE FAVIERES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	291	283	273	277	279	0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	143	141	144	144	144	0,0%
Volume vendu (m3)	13 626	26 007	8 221	12 610	11 001	-12,8%
SAINT VRAIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 111	3 111	3 080	3 075	3 101	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	1 197	1 244	1 256	1 261	1 270	0,7%
Volume vendu (m3)	120 534	135 219	188 202	124 397	138 245	11,1%
SAINT YON						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	911	912	917	915	924	1,0%
Nombre d'abonnés (clients)	374	391	390	392	388	-1,0%
Volume vendu (m3)	41 415	38 774	41 002	38 276	37 269	-2,6%
VERT LE GRAND						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 297	2 289	2 286	2 279	2 376	4,3%
Nombre d'abonnés (clients)	831	845	863	862	866	0,5%
Volume vendu (m3)	129 230	145 409	137 071	99 421	136 974	37,8%
VERT LE PETIT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 838	2 856	2 810	2 777	2 742	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)	925	948	963	956	946	-1,0%
Volume vendu (m3)	130 816	144 027	110 932	138 184	128 487	-7,0%

LES INTERRUPTIONS NON-PROGRAMMEES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,08	1,00	1,21	1,21	1,69
Nombre d'interruptions de service	19	18	22	22	31
Nombre d'abonnés (clients)	17 662	17 944	18 123	18 229	18 312

6. ANNEXES

SCHEMA HYDRAULIQUE RESEAU DU SIARCE



**SCHEMA HYDRAULIQUE NIVEAU DU
SYNDICAT DES EAUX DE L'ESTERON**

DATE: 29 Mars 2020

Dessiné par: A.S.M.A

Vérifié par: S.ESSONVALLES

COORD. RD 107 - 12°
22 Avenue Général Kléber
La Perrière
91204 Anglemont Cedex

VEOLIA
EAU

6.2. LISTES DES INTERVENTIONS

LISTE DES FUITES SUR CANALISATIONS

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Commentaires
Guigneville	01/12/2025	Avenue Sacha Guitry	80	AMC
Cerny	14/02/2025	Rd 56 Ferme de la Chapelle	60	Fonte
Ballancourt	04/05/2025	Impasse du Petit Moulin	60	Acier
La Ferté Alais	05/11/2025	Avenue Corot	60	Fonte
Itteville	21/05/2025	allée du chêne	50	PVC
Saint Germain les Arpajon	21/05/2025	Chemin de Guibeville	400	Fonte
Nainville	24/05/2025	rue de Brinville	50	
Cerny	06/04/2025	Musée Salis (aérodrome)	150	amc
Cerny	17/06/2025	Aerodrome Ardenay	150	amc
Ballancourt	07/09/2025	Angle rue Varache - rue des ecoles	150	amc
Cerny	14/07/2025	Chemin des Fourneaux - Aerodrome Ardenay	150	AMC
Boissy ss St Yon	17/07/2025	Chemin de la Ferté Alais	100	AMC
Saint Yon	08/06/2025	rue de la Madeleine	50	PVC
Saint Yon	09/02/2025	rue de la Madeleine	50	PVC
Breux Jouy	29/08/2025	Rue de la pluche	80	Fonte
bruyeres le chatel	09/05/2025	Route du Pont d'Arny - Breuillet	400	PEHD
D'Huisson Longueville	15/10/2025	Rue de Nangeville	150	Fonte
La Ferté Alais	11/07/2025	Rue Marcel Delannoy	60	AMC
Ballancourt	11/11/2025	Route de Ballancourt	300	acier
La Ferté Alais	13/11/2025	Rue Notre Dame	100	Fonte
Saint Vrain	18/11/2025	Sentier d'Arpajon	150	Fonte
Boissy ss St Yon	20/11/2025	Avenue de Bechevret	50	PVC
Ballancourt	15/12/2025	route d'Itteville	350	Fonte

LISTE DES FUITES SUR EQUIPEMENTS

Commune	Date de réalisation	Voie	Equipement	Commentaires
Breux Jouy	02/06/2025	24 Route de Saint Chéron	Fuite organe hydraulique	fuite sur ventouse
Chevannes	19/08/2025	14 rue saint martin	Fuite organe hydraulique	prevoir remplacement T et 3 vannes
Breux Jouy	01/12/2025	Sente de la Soupaine - PI N°16	Fuite BI/PI	Terrassement sur la purge du PI
Boissy ss St Yon	25/11/2025	rue Pasteur	Fuite BI/PI	PI percuté

LISTE DES FUITES SUR BRANCHEMENTS

Commune	Date	Adresse
Boissy ss St Yon	03/01/2025	rue des Sablons
Itteville	04/01/2025	Impasse du Moulin
Chevannes	13/01/2025	Rue du Bois Verges
Mondeville	14/01/2025	chemin de la croix Rouge
La Ferté Alais	17/01/2025	rue Raymond Saulnier
Itteville	23/01/2025	Rue Saint Germain
Saint Vrain	24/01/2025	Rue Saint Caprais
Mondeville	04/02/2025	Impasse des Joncquille
La Ferté Alais	14/02/2025	Boulevard de Presle
Cerny	18/02/2025	rue montmirault
La Ferté Alais	18/02/2025	rue des Cornemuset
Orveau	12/03/2025	rue de la mare
Boissy ss St Yon	16/03/2025	Avenue de Paris (rn 20)
Itteville	26/03/2025	rue Saint Germain
Saint Vrain	27/03/2025	rue Saint Antoine
Chevannes	11/04/2025	rue saint martin
Saint Yon	12/04/2025	rue de Morêt
Itteville	16/04/2025	rue du clos pot
Itteville	16/04/2025	rue des carrières
Vert le Petit	18/04/2025	ruelle guignolle
La Ferté Alais	22/04/2025	avenue Joliot Curry
Mondeville	28/04/2025	route de la padole
Guigneville	29/04/2025	rue de Clercy
ITTEVILLE	02/05/2025	rue Raymond Peynet
Itteville	02/05/2025	rue Saint Germain
Ballancourt	03/05/2025	rue de Gaulle
Saint Vrain	07/05/2025	rue saint caprais
Champcueil	12/05/2025	rue de la Mare meline
Ballancourt	12/05/2025	avenue Guillemet Bourbon Busset
La Ferté Alais	16/05/2025	Avenue Robert Keller
Boissy ss St Yon	17/05/2025	Rn 20 Sens Province Paris a coté entre secm
Ballancourt	18/05/2025	rue turelle
Guigneville	18/05/2025	Grande rue
Chevannes	19/05/2025	rue du Parc
La Ferté Alais	19/05/2025	rue Raymond Saulnier
Itteville	22/05/2025	chemin du Lanscanet
Ballancourt	26/05/2025	rue Jeanne Pinet
Boissy ss St Yon	26/05/2025	rue de l'Ormeteau
St Sulpice de Favieres	27/05/2025	rue aux fèves
La Ferté Alais	02/06/2025	rue du clos Prieure
Itteville	06/06/2025	rue des Grives
Vert le Petit	06/06/2025	rue de l'Essonne
Saint Vrain	07/06/2025	rue des Jardins
Itteville	08/06/2025	place charles de Gaulle
Ballancourt	13/06/2025	rue des places
Leudeville	16/06/2025	Allée des Marronniers
D'Huisson Longueville	16/06/2025	rue de la mairie
La Ferté Alais	17/06/2025	villa du Tertre
Vert le Petit	18/06/2025	Cheminé Blanche

Commune	Date	Adresse
Champcueil	19/06/2025	impasse de la Beauce
Itteville	23/06/2025	route de Ballancourt
Breux Jouy	24/06/2025	hameau du bois des Herbages
Cerny	24/06/2025	rue du frais vallon
Saint Vrain	26/06/2025	rue Auguste renoir
Itteville	26/06/2025	Chemin d'Aubin
Ballancourt	27/06/2025	rue de la Papeterie
Ballancourt	30/06/2025	rue des Charmilles
Vert le Petit	30/06/2025	rue Jean Moulin
Boissy ss St Yon	30/06/2025	chemin de la fert� alais
Itteville	02/07/2025	place charles de Gaulle
Ballancourt	03/07/2025	rue Eugene Pereire
Boissy ss St Yon	07/07/2025	Chemin du Proc�s
Itteville	08/07/2025	Chemin de la Longue Raie
Boissy ss St Yon	09/07/2025	rue Voltaire
Saint Vrain	09/07/2025	rue des Cirroli�res
Vert le Petit	10/07/2025	rue de la Libert�
Itteville	11/07/2025	rue des Blongios
Boissy ss St Yon	13/07/2025	Place Albert Camus
Ballancourt	15/07/2025	rue de Gaulle
Itteville	16/07/2025	rue des Carrieres
Saint Vrain	16/07/2025	Clos de l'etang
Guigneville	17/07/2025	rue Jean de la Fontaine
Mondeville	18/07/2025	rue de la Padole
Leudeville	19/07/2025	rue de la Croix Boiss�e
Leudeville	21/07/2025	rue de la Croix Boiss�e
Vert le Petit	21/07/2025	Avenue Foch
Chevannes	21/07/2025	rue Bosseline
Itteville	24/07/2025	rue des Carrieres
Ballancourt	25/07/2025	rue de la Papeterie
Itteville	27/07/2025	rue des blongios
St Sulpice de Favieres	27/07/2025	rue four � chaux
Itteville	28/07/2025	place saint Gombert
Itteville	29/07/2025	route de Ballancourt
Saint Vrain	30/07/2025	rue des jardins
Ballancourt	01/08/2025	rue de l'Essonne
Ballancourt	01/08/2025	avenue de la croix boiss�e
Ballancourt	07/08/2025	le rue Pasteur / rue des Primev�res
Ballancourt	07/08/2025	rue Claude Debussy
Itteville	08/08/2025	rue de la br�che
Cerny	12/08/2025	rue Robert Canivet
Itteville	16/08/2025	chemin Lanscanet
Leudeville	17/08/2025	rue de la croix boiss�e
Vert le Petit	18/08/2025	avenue Joffre
Saint Vrain	18/08/2025	rue des Renouill�res
Ballancourt	21/08/2025	Avenue de la croix boiss�e
Vert le Petit	25/08/2025	rue Marcel Charon
Vert le Petit	25/08/2025	rue Marcel Charon
La Fert� Alais	28/08/2025	villa de la grappe
Boissy ss St Yon	29/08/2025	impasse de l'ancienne forge
Saint Yon	03/09/2025	route de Boissy

Commune	Date	Adresse
Boissy ss St Yon	04/09/2025	rue de Verlaine
Itteville	04/09/2025	rue de la Grande Douve
Breux Jouy	05/09/2025	rue Babin
Leudeville	08/09/2025	route d'Evry
Itteville	08/09/2025	impasse des acacias
Itteville	09/09/2025	route de Saint Vrain
Boissy ss St Yon	12/09/2025	rue Voltaire
Ballancourt	16/09/2025	rue du Martroy
Ballancourt	19/09/2025	rue Claude Debussy
Saint Vrain	22/09/2025	domaine du chant du coq
Itteville	25/09/2025	route de saint vrain
La Ferté Alais	26/09/2025	illa du Tonneau
La Ferté Alais	26/09/2025	villa du Cep
Itteville	29/09/2025	route de saint vrain
Boissy ss St Yon	30/09/2025	Rue Jean Moulin
Itteville	01/10/2025	route des Murs
Breux Jouy	07/10/2025	rue du grain d'or
La Ferté Alais	07/10/2025	rue Eugène Millet
Itteville	08/10/2025	impasse du moulin
Itteville	10/10/2025	place saint gombert
Ballancourt	15/10/2025	Impasse Hector Berlioz
Boissy ss St Yon	16/10/2025	rue du val
D'Huisson Longueville	17/10/2025	route de la Ferté Alais
Boissy ss St Yon	24/10/2025	Avenue de Bechevret
Leudeville	28/10/2025	grande rue
Chevannes	28/10/2025	ue des prés fleuri
Itteville	06/11/2025	route de st vrain
Vert le Petit	10/11/2025	ce de l'église
Vert le Grand	12/11/2025	rue de l'Orme
Vert le Grand	13/11/2025	clos des noués
La Ferté Alais	17/11/2025	Villa de la Grappe
Guigneville	19/11/2025	allée du Val Fleury
Leudeville	20/11/2025	Grande rue
La Ferté Alais	25/11/2025	rue edmond rostand
Ballancourt	28/11/2025	rue pierre et marie curie
La Ferté Alais	01/12/2025	rue du plateau
La Ferté Alais	04/12/2025	rue du Plateau
D'Huisson Longueville	04/12/2025	Rue de Vayres
Boissy ss St Yon	11/12/2025	avenue Bechevret
Saint Vrain	12/12/2025	rue de la libération
Vert le Petit	12/12/2025	rue Amand Louis
La Ferté Alais	16/12/2025	rue Notre Dame
Breux Jouy	22/12/2025	rue du Pont des Gains
Ballancourt	22/12/2025	Avenue de la Mutualité

LISTE DES ARRETS D'EAU NON PROGRAMMES

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé en m	Durée en mn
NAINVILLE-LES-ROCHES	08/01/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	100	30
LA FERTE-ALAIS	12/01/2025	Fuite canalisation	150	360
MONDEVILLE	14/01/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	200	60
CERNY	14/01/2025	Fuite canalisation	250	60
EGLY	01/02/2025	Fuite canalisation	500	60
CERNY	14/02/2025	Fuite canalisation	200	180
LA FERTE-ALAIS	18/02/2025	Fuite canalisation	100	120
BOISSY-SS-ST-YON	16/03/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	1500	240
ST-YON	12/04/2025	Fuite canalisation	200	210
LA FERTE-ALAIS	16/05/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	500	30
BOISSY-SS-ST-YON	17/05/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	200	240
BREUX-JOUY	02/06/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	300	90
ST-VRAIN	07/06/2025	Fuite branchement	200	30
ITTEVILLE	08/06/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	50	30
CERNY	17/06/2025	Fuite canalisation	200	570
CHAMPCUEIL	19/06/2025	Fuite branchement	150	60
ITTEVILLE	26/06/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	1000	60
BOISSY-SS-ST-YON	30/06/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	600	30
ST-VRAIN	30/07/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	200	150
BREUX-JOUY	29/08/2025	Fuite canalisation	400	360
BALLANCOURT	19/09/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	500	90
ST-VRAIN	22/09/2025	Fuite branchement	200	30
BOISSY-SS-ST-YON	22/09/2025	Fuite canalisation	800	60
LA FERTE-ALAIS	26/09/2025	Fuite branchement	700	30
LA FERTE-ALAIS	26/09/2025	Fuite branchement	200	30
ITTEVILLE	06/11/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	200	120
LA FERTE-ALAIS	07/11/2025	Fuite canalisation	150	120
LA FERTE-ALAIS	17/11/2025	Fuite canalisation	500	120
ST-VRAIN	18/11/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	100	60
BOISSY-SS-ST-YON	20/11/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	800	180
ITTEVILLE	15/12/2025	Fuite canalisation	800	120

LISTE DES ARRETS D'EAU PROGRAMMES

Commune	Date d'intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé (en m)	Durée (en mn)
VERT-LE-PETIT	30/01/2025	Raccordement	400	240
CERNY	11/02/2025	Raccordement	250	180
CERNY	13/03/2025	Raccordement	100	60
CERNY	13/03/2025	Raccordement	500	180
CHEVANNES	11/03/2025	Fuite branchement	500	30
NAINVILLE-LES-ROCHES	12/03/2025	Raccordement	1000	360
NAINVILLE-LES-ROCHES	13/03/2025	Raccordement	500	360
CERNY	24/03/2025	Raccordement	300	330
BOISSY-SS-ST-YON	21/03/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	100	30
D'HUISSON-LONGUEVILLE	14/04/2025	Suppression de branchement	900	120
ITTEVILLE	05/05/2025	Raccordement	1500	330
GUIGNEVILLE	13/05/2025	Suppression de branchement	600	120
BALLANCOURT	12/05/2025	Fuite branchement	400	30
ITTEVILLE	21/05/2025	Fuite canalisation	100	180
ST-YON	27/05/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	200	420
LA FERTE-ALAIS	26/06/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	1200	420
BALLANCOURT	04/06/2025	Renouvellement branchement	600	30
BALLANCOURT	09/07/2025	Raccordement	250	300
CERNY	28/07/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	300	60
Leudeville	29/07/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	200	420
Leudeville	01/08/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	20	270
ST-YON	06/08/2025	Fuite canalisation	200	180
Breuillet	07/08/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	10	120
CHEVANNES	20/08/2025	Raccordement	500	360
LA FERTE-ALAIS	24/09/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	900	510
GUIBEVILLE	22/10/2025	Pose débitmètre sur transport	400	480
LA FERTE-ALAIS	13/10/2025	Equipement hydraulique (RV;RPC...)	200	240
BOISSY-SS-ST-YON	03/12/2025	Pose débitmètre GTO/SIARCE/REGIE	300	240
BOISSY-SS-ST-YON	16/12/2025	Raccordement	200	240

6.3. ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

6.3.1. FLUX FINANCIERS DE FIN DE CONTRAT

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

REGULARISATIONS DE TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.

Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

BIENS DE RETOUR

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFIP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

AUTRES BIENS OU PRESTATIONS

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

CONSOMMATIONS NON FACTUREES ET RECOUVREMENT DES SOMMES DUES AU DELEGATAIRE A LA FIN DU CONTRAT

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

6.3.2. DISPOSITIONS APPLICABLES AU PERSONNEL

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire ;
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES APPLICABLES AUX SALAIRES DE VEOLIA

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

PROTECTION DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI EN FIN DE CONTRAT

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée,

l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier la masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

COMPTES ENTRE EMPLOYEURS SUCCESSIFS

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat ;
- concernant les salaires et notamment les salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs, ... ;
- concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail, etc.

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.4. ANNEXES FINANCIERES

LES MODALITES D'ETABLISSEMENT DU CARE

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Déléataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2025 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia-Eau Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Ile de France de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau articulée autour d'une logique « gLocale » répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 55 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia-Eau Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux

successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction Consommateurs

Veolia Eau porte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences Consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les versements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « Consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire).

Depuis l'exercice 2020, la répartition du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire), qui était jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée, s'effectue désormais de la manière suivante :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1^{er} novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1^{er} janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « Consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m³ assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts Consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée et comptabilisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés à la fin du mois de Novembre. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

Compte tenu de la réforme des redevances de l'agence de l'eau applicable au 1^{er} janvier 2025, le détail produit de l'année 2025 présente une solution temporaire et transitoire pour présenter les années 2024 et 2025 non comparables entre elles suite à cette évolution. Ainsi, il a été retenu de ne pas faire évoluer le libellé du détail des produits et d'intégrer les nouvelles redevances dans les anciennes redevances utilisées antérieurement à 2025, à savoir :

- La nouvelle redevance consommation eau potable est comprise dans la redevance pollution qu'elle remplace
- Les nouvelles redevances performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectifs sont, elles, comprises dans la redevance modernisation réseau qui a disparu à la suite de cette réforme.

Ce détail produit sera donc complètement mis à jour avec ces nouvelles redevances en 2026, dès lors que le détail produit présentera deux années comparables en termes de redevance.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- ◆ les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
- ◆ la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- ◆ les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- ◆ un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- ◆ les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- ◆ les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique..., il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 2 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- d'une part le montant cumulé à la fin de l'exercice des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours ;

- d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
- d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- 💧 pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- 💧 pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ces derniers comprennent, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- 💧 pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- 💧 pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021, 3,90% pour l'année 2022, 5,35% pour l'année 2023 et 5,30% pour les investissements réalisés en 2024 et 5,65% pour l'année 2025.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, pour tous les contrats ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2025 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisées au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concerne les coûts des plateformes Consommateurs. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction Consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par une société mutualisée (GIE ou autre) à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées d'abord au GIE national du niveau donné puis réparties par celui-ci via leurs contrats aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée de l'exercice des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE national peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de «peines et soins» égale à 5% de ces achats d'eau, qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « Consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule

composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€. Ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2025 au titre de l'exercice 2024.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en soustraction, exception faite des coûts liés aux plateformes Consommateurs. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale – sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- 💧 inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- 💧 inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2025 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2026.

-

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*
2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
 - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
 - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la collectivité.

6.5. DETAIL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts susceptibles d'être significatifs pour votre service.

L'année 2025 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'eau.

Vos interlocuteurs se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

DES NOUVELLES ÉCHÉANCES STRUCTURANTES POUR LES SERVICES D'EAU

Les années 2026 et 2027 seront marquées par l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires ou mises en œuvre qui sont autant de défis à relever pour les services d'eau.

Dans le cadre de la réforme des redevances des agences de l'eau, le décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 (JO du 17 mai 2025) rend obligatoire la saisie des données du RPQS dans le SISPEA (Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement) pour l'ensemble des services, indépendamment du nombre d'habitants que ces services desservent.

CARTOGRAPHIE DES RESEAUX

Depuis le 1er janvier 2026, dans le cadre de la réforme anti-endommagements (ou "DT-DICT"), les réseaux non-sensibles (cas général pour les réseaux d'eau) situés en unité urbaine relevés en classe de précision "B" ou "C" peuvent se voir imputer tout ou partie des charges liées :

- aux investigations complémentaires menées durant la phase de préparation des chantiers ;
- aux arrêts des chantiers dus à la découverte inopinée de canalisations cartographiées avec une précision insuffisante.

Dans la pratique opérationnelle, compte-tenu de la fréquence des chantiers et de la densité des réseaux, la cartographie en classe "A" de précision des réseaux est à privilégier. A défaut ces coûts sont susceptibles d'impacter significativement votre service

Pour mémoire, hors unité urbaine (au sens de l'INSEE), cette disposition s'appliquera à l'ensemble des réseaux au 1er janvier 2032.

REPERAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

L'arrêté du 4 juin 2024 (JO du 30 juin 2024) est venu préciser les modalités de réalisation du repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers. Cet arrêté qui couvre les enrobés routiers et les réseaux **entrera pleinement en application le 1er juillet 2026** afin de permettre au préalable la mise en œuvre des formations des opérateurs en charge de réaliser ces opérations de repérage, selon la norme NF X 46-102 de novembre 2020.

Les dispositions de cet arrêté précisent que le donneur d'ordre des travaux est tenu d'adresser au propriétaire de l'ouvrage une copie du rapport de repérage afin que ce dernier puisse mettre à jour le dossier de traçabilité.

L'arrêté précise également les conditions d'exemption de ce repérage : situation d'urgence ou lorsque les informations provenant des documents de traçabilité sont antérieurement connues.

REFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

La réforme des redevances des Agences de l'eau est entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Ainsi, deux composantes des redevances (sur trois) seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration) et l'efficacité du système d'assainissement (selon la performance épuratoire, la bonne destination des boues, le réseau de collecte, ...).

En 2026, le calcul de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sera établi à partir d'indicateurs de performance de l'année 2024.

RÉSILIENCE DES SERVICES ET CYBERSÉCURITÉ

En 2025, le projet de loi comprenant la transposition de deux directives européennes, à savoir, la directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques et la directive 2022/2555 du 14 décembre 2022 (dite NIS2 pour Network and Information Security) a poursuivi son parcours législatif. Ces deux directives modifient le champ des secteurs d'activité ou la taille des sites considérés comme entités critiques ou essentielles en y incluant notamment les services d'eau et d'assainissement.

D'autre part, un rapport de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), publié fin novembre 2024, a pointé les risques particuliers qui pèsent sur les acteurs de l'eau et de l'assainissement en France, en recensant au moins 31 "compromissions" dans ce secteur depuis 2021.

Cette loi toujours en cours d'adoption est donc susceptible d'impacts significatifs (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

COMMANDE PUBLIQUE

Nouveaux seuils européens applicables au 1er janvier 2026

La Commission européenne a publié les nouveaux seuils de procédure formalisée qui prendront effet au 1er janvier 2026. Ces seuils connaissent une légère baisse par rapport à ceux appliqués depuis le 1er janvier 2024.

Comparatif des seuils (Montants HT)

Type de Marché	Seuils 2024	Nouveaux Seuils 2026
Marchés de travaux	5 538 000 €	5 404 000 €
Marchés de fournitures et services de l'État	143 000 €	140 000 €
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	221 000 €	216 000 €

Le seuil applicable aux concessions est le même que celui des marchés de travaux.

Modifications de certains seuils du code de la commande publique (CCP)

Le décret n° 2025-1386, paru au Journal Officiel le 30 décembre 2025, modifie les seuils de procédure et de publicité du Code de la commande publique (CCP). Ces changements impactent les seuils en dessous desquels les acheteurs publics peuvent passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables :

- Marchés de fournitures ou de services : Le seuil est relevé de 40 000 € à 60 000 € HT.
- Marchés de travaux : Le seuil est porté de 40 000 € à 100 000 € HT.

Ces ajustements prennent effet de manière échelonnée :

- Le seuil de 100 000 € pour les travaux s'applique dès le 1er janvier 2026.
- Le seuil de 60 000 € pour les fournitures et services s'applique à compter du 1er avril 2026.

Le relèvement des seuils vient consolider, notamment, le seuil de 100 000 € institué par la loi ASAP (2020) pour les marchés de travaux, assurant ainsi sa pérennité.

Il est important de noter que cette évolution des seuils nationaux doit être considérée en lien avec les seuils européens de procédure formalisée.

Simplification du code de la commande publique

Le code de la commande publique est également modifié par le décret n° 2025-1383 du 29 décembre 2025. Cette modification a notamment pour objectif de :

- abaisser le plafond du chiffre d'affaires minimal exigible des entreprises candidates de deux fois à une fois et demie le montant du marché : cette mesure vise à éviter des seuils disproportionnés tout en sécurisant l'acheteur quant à la capacité financière des soumissionnaires.
- autoriser les acheteurs à contracter directement avec le soumissionnaire arrivé en seconde position en cas d'incapacité de l'attributaire à exécuter le marché : ce nouvel article R. 2152-4-1 du CCP autorise l'acheteur à attribuer le marché au candidat classé second (ou suivants, si refus ou impossibilité avérée) en cas de défaillance du premier, évitant ainsi une reprise complète de la procédure (nouvelle publicité et mise en concurrence). Cet assouplissement procédural, qui doit intervenir avant la notification du marché et respecter strictement l'ordre de classement initial, maintient les principes de la commande publique.
- clarifier les modalités de remboursement des avances (articles L. 2191-2 et R. 2191-3 et s. du CCP) pour sécuriser l'exécution financière des marchés. Il précise que l'appréciation de l'avancement pour le remboursement se fait uniquement sur les prestations du titulaire, sans tenir compte des co-traitants ou sous-traitants. Si l'avance est inférieure ou égale à 30 % du marché, le remboursement par précompte commence dès que les prestations du titulaire atteignent 65 % du montant TTC de sa part du marché.

AUTRES RÉGLEMENTATIONS PUBLIÉES EN 2025

LOI n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025

La Loi de Finances pour 2025 apporte des clarifications sur certains aspects de la réforme des redevances des agences de l'eau, tout en rectifiant les inexactitudes de formulation qui avaient été identifiées.

Premièrement, elle clarifie les règles relatives à l'événement déclencheur et à la base de calcul de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique, due par les industriels non connectés au réseau public de collecte des eaux usées, conformément à l'article L. 213-10-2 du code de l'environnement.

Deuxièmement, elle modifie le calcul des redevances liées à la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, mentionnées aux articles L.213-10-5 et L.213-10-6 du même code. Ces aménagements visent à :

- Simplifier la détermination de leur assiette.
- Préciser la compétence des agences de l'eau lorsqu'un établissement public redevable couvre un périmètre relevant de plusieurs agences.
- Introduire un coefficient de modulation globale dans les cas où plusieurs entités gèrent un même réseau d'eau potable.

Enfin, elle établit le montant de l'indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais d'assiette et de recouvrement. Cette indemnité est versée à l'exploitant du service responsable de la facturation de l'eau potable, qui effectue à ce titre la déclaration et le paiement de la redevance.

Cette indemnité étant indexée sur l'inflation, un arrêté du 24 décembre 2025 (JO du 31 décembre 2025) a relevé celle-ci à 0,31 € hors taxes par facture de fourniture d'eau potable, dans la limite de 0,92 € hors taxes par an et par abonné au service d'eau. Ce même arrêté a également revalorisé certaines redevances des agences de l'eau, notamment celles assises sur un paramètre indexé à l'inflation.

Décret n° 2025-66 du 24 janvier 2025 portant modification de dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau

Le décret n°2024-787 introduit plusieurs ajustements réglementaires dans le code de l'environnement concernant la redevance pour la pollution de l'eau.

- Suivi des rejets : L'agrément de l'agence pour le dispositif de suivi régulier des rejets est désormais tacite (principe du "silence vaut accord").
- Redevance élevage : Le montant de la redevance élevage est triplé uniquement pour les redevables ayant fait l'objet d'une condamnation pénale dans le cadre d'une police administrative spéciale pour la protection des eaux. Les redevables ayant seulement fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction ne sont plus concernés. Chaque année civile, le préfet transmet à l'agence de l'eau la liste des éleveurs condamnés.

- La capacité nominale de traitement de la station d'épuration remplace la charge brute de pollution organique comme indicateur réglementaire (articles D.213-48-12-9 à D.213-48-12-12 et D.213-48-26-1), dans un objectif d'harmonisation.
- L'article R.213-48-39, relatif à la notification de la liste des personnes s'acquittant de la redevance pollution non domestique, est abrogé, car il est devenu obsolète suite à l'introduction des nouvelles redevances

Décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 : obligation de publication des données du RPQS

Le décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 (JO du 17 mai 2025) vient préciser deux dispositions d'application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la transmission des informations sur les services publics d'eau et d'assainissement dans le SISPEA et de l'article L. 1321-9 du code de la santé publique, à savoir :

- la transmission des données sur la qualité de l'eau. Ce faisant, le décret complète la transposition en droit français de la Directive européenne 2020/2184 (article 14 et annexe 4 de la directive) ;
- dans le cadre de la "fiscalisation" des redevances des agences de l'eau, il rend obligatoire la saisie des données du RPQS dans le SISPEA pour l'ensemble des services d'eau et d'assainissement, indépendamment du nombre d'habitants que ces services desservent. Cette saisie dans le SISPEA doit survenir au plus tard dans les 15 jours après l'approbation du RPQS par l'assemblée délibérative de chaque service d'eau ou d'assainissement.

Assouplissement de la gestion des compétences eau et assainissement

La loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 (JO du 12 avril 2025) abroge le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération. Ainsi les communes qui n'ont pas encore transféré les compétences "eau" et "assainissement" à leur communauté de communes à la date d'entrée en vigueur de la loi ne seront plus obligées de procéder à ce transfert au 1er janvier 2026 (article 2). Toutefois, il n'y aura pas de retour en arrière possible pour les communes qui ont déjà transféré les compétences : les transferts déjà effectués ne seront pas remis en cause.

- Le texte consacre le caractère séable de la compétence assainissement, en distinguant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Cela signifie qu'une commune qui a transféré à l'intercommunalité une partie seulement de la compétence sera libre de transférer ou non l'autre partie de cette compétence à compter de la promulgation de la loi.
- La loi précise aussi qu'une commune ayant conservé l'exercice des compétences eau et assainissement peut réaliser, avec l'EPCI et les communes du bassin versant, des études sur la gestion de la ressource en eau et sur la sécurité du service.
- Le texte sécurise en outre la possibilité pour les gestions des compétences "eau" et "assainissement" de créer de nouveaux syndicats afin d'en mutualiser l'exercice. L'article 1er complète ainsi l'article L.5111-6 du code général des collectivités territoriales, qui subordonne l'autorisation par le préfet de la création de syndicats de communes et de syndicats mixtes à leur compatibilité avec le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), afin d'exonérer les syndicats compétents en matière d'eau ou d'assainissement d'une telle exigence de compatibilité.
- Enfin, le texte inscrit dans la loi la possibilité pour les communes de se fournir mutuellement de l'eau en cas de pénurie. Lorsqu'une telle pénurie intervient pour la première fois sur une période de cinq ans, l'article 4 prévoit que les volumes d'eau fournis par la commune donatrice pourront être déduits du calcul des redevances liées à l'eau potable.

Par ailleurs, la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 (JO du 25 mars 2025) pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture ajoute au code général des collectivités territoriales (CGCT) des articles L. 2224-7-8 et L. 2224-7-9 : le département peut recevoir un mandat de maîtrise d'ouvrage, conclu à titre gratuit, en vue de la production, du transport et du stockage d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) ou en vue de l'approvisionnement en eau, confié par l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte compétent.

Modifications de l'instruction budgétaire et comptable M4

L'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics industriels et commerciaux, a été modifiée à compter du 1er janvier 2026 par un arrêté du 30 décembre 2025 (JO du 31 décembre 2025) pour tenir compte des évolutions réglementaires et/ou législatives intervenues au cours de l'exercice 2025, notamment les dispositions législatives résultant de la publication de l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique.

Adaptation du droit français au droit de l'Union européenne

La loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (dite loi "DDADUE") introduit plusieurs évolutions substantielles susceptibles d'intéresser les collectivités territoriales et leurs délégataires. Parmi celles-ci, on retiendra notamment :

S'agissant d'abord des actions de groupe, l'article 16 de la loi DDADUE procède à une refonte d'ensemble du régime applicable. Ce dispositif, qui permet à un demandeur unique de porter un recours pour le compte d'un groupe défini, était jusqu'alors éclaté en sept cadres procéduraux distincts. Il fait désormais l'objet d'une unification, à l'exception du domaine de la santé publique. Cette réforme élargit le cercle des entités habilitées à agir : outre les associations agréées, les organisations syndicales représentatives et les syndicats agricoles, les associations non agréées justifiant de deux années d'activité peuvent désormais solliciter la cessation d'un manquement. La loi institue par ailleurs des tribunaux judiciaires spécialisés, crée une amende civile destinée à sanctionner les comportements intentionnels à l'origine de dommages sériels, et prévoit la constitution d'un fonds dédié au financement de ces actions ainsi que la tenue d'un registre public par le ministère de la Justice. Le décret n°2025-1191 du 10 décembre 2025 précise les modalités d'application de ces dispositions en encadrant les conditions de délivrance, de renouvellement et de retrait des agréments permettant aux associations d'introduire une action de groupe. Il confie cette compétence à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et fixe les obligations de transparence financière en cas de financement par des tiers afin de prévenir les conflits d'intérêts dans l'introduction ou la conduite d'une telle action.

En outre, l'article 23 de la loi DDADUE modifie substantiellement le régime applicable aux espèces protégées. Aux termes de cette nouvelle disposition, un porteur de projet est dispensé de déposer une demande de dérogation « espèces protégées » dès lors que deux conditions cumulatives sont réunies : d'une part, les mesures d'évitement et de réduction proposées doivent réduire le risque d'atteinte à tel point qu'il ne soit pas suffisamment caractérisé ; d'autre part, un dispositif de suivi de ces mesures doit être intégré au projet afin de garantir leur efficacité et de permettre, le cas échéant, la mise en œuvre de toute mesure supplémentaire nécessaire. Le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 29 avril 2025, a confirmé la conformité de ce dispositif dérogatoire à la Constitution.

Enfin, l'article 24 de la loi DDADUE modifie le quatrième alinéa de l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme relatif au dispositif des « branchements longs » en eau potable. Pour rappel, ce dispositif dérogatoire permet de mettre à la charge du pétitionnaire la réalisation d'un branchement d'eau potable empruntant le domaine public, évitant ainsi au service public de supporter les coûts d'une extension de réseau destinée à un seul projet. Désormais, l'autorité compétente en matière d'urbanisme peut imposer au pétitionnaire la réalisation d'un branchement long au réseau public d'eau potable - alors que le régime antérieur exigeait son accord préalable - dès lors que deux conditions cumulatives sont réunies : le branchement n'excède pas cent mètres linéaires et le réseau est dimensionné pour répondre exclusivement aux besoins du projet, sans desservir d'autres constructions existantes ou futures.

Vers une politique européenne de résilience hydrique

Dans sa recommandation 2025/1179 du 4 juin (JOUE du 16 juin 2025), la Commission européenne fixe sa stratégie de résilience hydrique.

A l'instar du plan Eau adopté par la France en mars 2023, la Commission reconnaît qu'« il est grand temps de placer la résilience de l'eau au cœur de l'agenda politique ». Ce faisant, la Commission identifie trois objectifs prioritaires sur ce chemin : la restauration et la protection du cycle de l'eau pour garantir un approvisionnement durable en eau, la garantie d'accès à une eau de qualité et à l'assainissement de manière abordable mais également la construction d'une économie de l'eau qui soutient la compétitivité de l'UE.

Ce texte, non réglementaire, annonce un objectif d'amélioration de l'efficacité hydrique de 10% à l'horizon 2030 et dresse les lignes directrices d'une politique générale qui sera reprise dans les directives sectorielles à venir.

Protection des masses d'eau et des captages

La Commission européenne a adopté, le 28 février 2025, la **décision d'exécution 2025/439 actualisant la liste de vigilance des substances susceptibles de présenter un risque pour l'environnement aquatique**, en application de la directive 2008/105/CE. Cette liste impose aux États membres de surveiller certaines substances afin d'évaluer leur inscription éventuelle sur la liste des substances prioritaires, lesquelles sont soumises à des normes de qualité environnementale strictes. Cette décision remplace celle du 22 juillet 2022.

Seize substances sont retirées de la liste après quatre années de surveillance, parmi lesquelles le sulfaméthoxazole, la venlafaxine et plusieurs fongicides. Plusieurs substances sont maintenues en raison de l'insuffisance de données disponibles, notamment le fipronil, la metformine et certains agents de protection solaire. De nouvelles substances intègrent la liste, dont l'octisalate, la 6PPD, l'abamectine, des antifongiques azolés, l'étoxazole, la fluoxétine, le propranolol et les antibiotiques oxytétracycline et tétracycline.

La Circulaire du 16 juin 2025 (BO du 1er juillet 2025) a pour objet de demander aux préfets coordonnateurs de bassin d'engager la révision des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole dans le cadre des dispositions du code de l'environnement.

La directive européenne "nitrates" de 1991 prévoit en effet un réexamen au moins tous les quatre ans de la liste des zones vulnérables afin de tenir compte de l'évolution des pollutions des masses d'eau par les nitrates d'origine agricole. En France, cette désignation est réalisée au niveau des bassins hydrographiques, sous la responsabilité des préfets coordonnateurs de bassin. Les mesures applicables dans ces zones sont, quant à elles, définies au niveau national, ainsi qu'au niveau régional sous l'égide des préfets de région. La dernière désignation des zones vulnérables a été conduite en 2020-2021 pour entrer en vigueur à partir de la campagne culturale 2021-2022. La révision des ZV devra être finalisée pour une signature des arrêtés au plus tard le 31 mars 2026.

L'instruction du 12 novembre 2025 (BO du 22 novembre 2025) à destination des préfets a pour objet la délimitation des aires d'alimentation des captages (AAC). Notamment, cette instruction précise les modalités avec lesquelles les crédits Ecophyto 2030 peuvent être mobilisés à cette fin. L'instruction rappelle que la protection et la restauration de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine constituent une priorité des pouvoirs publics et que les études de délimitation des aires d'alimentation de captages peuvent être financées, pour les captages prioritaires et sensibles, par les agences de l'eau à hauteur de 50 à 80 % selon les bassins. Elle dresse le constat que parmi les 1150 captages prioritaires, environ 150 restent sans AAC et peu de captages sensibles en sont pourvus, alors que cela constitue la première étape, incontournable, de la démarche de leur protection.

Simplification du droit de l'environnement

Le décret n° 2025-804 du 11 août 2025 porte diverses mesures dites de « simplification du droit de l'environnement ».

Une disposition majeure concerne la durée de validité des inventaires faune-flore réalisés dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets. Le nouvel article R. 411-21-4 du code de l'environnement fixe désormais cette durée à cinq ans, contre trois ans selon la doctrine administrative antérieure. Ainsi, les inventaires devront avoir été achevés ou actualisés moins de cinq ans avant la date de dépôt du dossier pour lequel ils sont requis. Ces inventaires sont nécessaires pour la description de l'état initial dans les études d'impact, l'évaluation des incidences notables, directes et indirectes dans les études d'incidence des projets, ainsi que dans le cadre des demandes de dérogations relatives aux espèces protégées. L'autorité compétente conserve la faculté d'exiger des compléments ou actualisations si de nouveaux enjeux écologiques apparaissent.

Le décret instaure par ailleurs une procédure dématérialisée pour la transmission des déclarations et rapports d'accidents ou d'incidents concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il consacre également le principe du « silence vaut rejet » à l'issue d'un délai de trois mois pour les décisions relatives aux demandes de dispense d'évaluation environnementale fondées sur le III

de l'article 27 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, lequel prévoit un régime dérogatoire pour les raccordements liés à des projets de transition énergétique sur des sites listés par voie réglementaire. Enfin, parmi les autres mesures introduites, le décret procède à une mise en cohérence des zones pouvant faire l'objet de servitudes d'utilité publique et des formats sur la cartographie des phénomènes dangereux.

Sécurité sanitaire des eaux de piscines et des baignades artificielles

Trois textes publiés au JO du 24 décembre 2025 sont venus modifier le cadre réglementaire applicable à la sécurité sanitaire des eaux de piscines et des baignades artificielles.

Le décret 2025-1285 met en conformité les dispositions du Code de la Santé Publique relatives à la sécurité sanitaire des eaux des piscines, notamment aux produits et procédés de traitement, avec la procédure d'approbation des substances actives biocides réalisée au niveau européen au titre du règlement n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides (désinfectants).

Un premier arrêté du 19 décembre 2025 relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines porte la disposition emblématique de cette réforme, à savoir, la possibilité d'adapter la fréquence des vidanges complètes des bassins en fonction de la qualité réelle de l'eau, au lieu de la vidange annuelle obligatoire. Cette nouvelle approche permettra le maintien d'une eau propre et saine pour tous les usagers tout en réduisant les temps de fermeture des piscines, en allégeant les charges des collectivités et en préservant les ressources en eau.

Un second arrêté, également en date du 19 décembre 2025, modifie les modalités de réalisation du programme d'analyses de la qualité de l'eau des piscines ainsi que les limites et références de qualité des baignades artificielles.

6.6. ASSURANCES

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Veolia a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

- **Assurance de responsabilité civile** : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.
- **Assurance de dommages aux biens** : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.7. CERTIFICATS ISO



Certificat

Certificate

N° 2015/69288.12

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse
21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

N° SIREN
572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-11

Jusqu'au
until

2027-11-10

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management. Plantes disponibles sur www.cofrac.fr.
COFRAC accréditation n°4-0001, Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERTIF F 14613 12/2020.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-10

Jusqu'au
Until

2027-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Puente disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-10

Jusqu'au
Until

2027-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Fiche disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification. Fiche disponible sur www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

6.8. GLOSSAIRE

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés non domestiques :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 45001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par

définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

Objectif Rdt Grenelle 2 = $\text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$

Avec :

- Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ILC : Indice Linéaire de Consommation ($\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;
- $A = 65$ dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à $2 \text{ Mm}^3/\text{an}$ où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique

Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.

et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique.

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.



Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com